



Burkina Faso

**Dispositif de gestion du mapping du secteur
privé et instruments financiers en lien avec
les garanties du Plan d'Investissement
Extérieur de l'UE**

**Olé Alain Kam
Philippe Tokpanou
Facilité TPSD
Rapport final
Septembre 2019**

A propos de la facilité TPSD

La Facilité TPSD est un service conseil de la Commission européenne (CE) géré par l'unité TPSD, Trade and Private Sector Development and Engagement (C4), au sein de la Direction générale pour la coopération internationale et le développement (DEVCO).

Clause de non-responsabilité

Ce rapport a été élaboré par Olé Alain Kam et Philippe Tokpanou, experts mobilisés par la Facilité TPSD à la demande de la Délégation de l'Union européenne à Ouagadougou. Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement la position ou l'opinion officielle de la Commission européenne. La Commission européenne, ou toute autre personne agissant au titre de la Commission, ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce rapport.

Remerciements

Sans le concours et la bonne volonté de certaines personnes, le présent rapport n'aurait pas pu voir le jour. Qu'il nous soit permis d'adresser un remerciement particulier à ces personnes au nombre desquelles nous mentionnons :

- Messieurs Dramane SEBRE, Abdoulaye OUEDRAOGO de la DUE Burkina Faso ;
- Madame et Messieurs Clarisse KARAMA et Moussa TRAORE, Thimothée DABIRE, Paul PACMAGDA, respectivement de la Maison de l'entreprise, de la CCI-BF et de la Direction générale de la promotion de l'entreprise ;
- Messieurs Aziz Tély HEMA, Roger OUEDRAOGO et François RAMDE respectivement de ABI-Burkina, du Secrétariat permanent de la promotion de la micro finance et l'INSD.

D'autres personnes et structures ont également contribué à la fourniture de données et informations qui ont permis de nourrir les analyses du présent rapport. Qu'elles en soient grandement remerciées.

Table des Matières

PRINCIPALES ABREVIATIONS	8
LISTE DES GRAPHIQUES.....	10
LISTE DES TABLEAUX	11
SYNTHESE DE LA MISSION	12
INTRODUCTION GENERALE	15
1.1 Présentation du pays.....	15
1.1.1 Caractéristiques générales du Burkina Faso	15
1.1.1.1 L'espace géographique.....	15
1.1.1.2 Population et culture.....	16
1.1.1.3 Taille du marché	17
1.1.2 Histoire politique.....	19
1.2 Présentation de la mission	20
1.2.1 Contexte	20
1.2.2 Objectifs.....	21
1.2.3 Démarche de mise en œuvre	21
Partie 1 : Cartographie Générale du secteur privé burkinabè et son mode de gestion	23
1.1 Environnement socio-politique.....	23
1.2 Environnement économique.....	25
1.3 Cartographie du secteur privé.....	26
1.3.1 Généralités	26
1.3.2 Classification des entreprises	28
1.3.2.1 Répartition par la situation géographique	28
1.3.2.2 Répartition par le secteur ou la branche d'activité.....	30
1.3.2.3 Répartition par taille.....	32
1.3.2.4 Répartition des entreprises formelles suivant la forme juridique	34
1.3.2.5 Répartition par emploi	43
1.4 Aperçu sommaire des principales filières agro-sylvo-pastorales d'investissement.....	45
1.4.1 Quelques précisions terminologiques.....	45
1.4.2 Justification des filières agro-sylvo-pastorales suggérées.....	47
1.4.3 Fiche 1 : Tableau synoptique des treize (13) filières porteuses (Confère Annexe 1)....	48
1.4.4 Fiche 2: Filière sésame.....	48
1.4.5 Fiche 3: Filière karité	51
1.4.6 Fiche 4: Filière mangue.....	53

1.4.7	Fiche 5: Filière bétail-viande	56
1.4.8	Fiche 6: Filière peaux et cuirs	58
1.4.9	Fiche 7: Filière miel.....	60
1.4.10	Fiche 8: Filière anacarde.....	61
1.4.11	Fiche 9: Filière tomate.....	64
1.4.12	Fiche 10: Filière niébé.....	65
1.4.13	Autres filières	67
1.5	Modes actuels de gestion de la cartographie du secteur privé	68
1.5.1	Etat des lieux	68
1.5.2	Atouts et difficultés portant sur les différentes bases de données	68
1.5.3	Base de données la plus aboutie sur le secteur privé	69
1.5.4	Mécanismes institutionnels d'alimentation et gestion de la base de données retenue 71	
1.6	Environnement général des affaires au Burkina Faso.....	73
1.6.1	Le cadre légal et réglementaire des affaires	73
1.6.1.1	Le système fiscal et douanier	74
1.6.1.2	Le code général des investissements	75
1.6.1.3	Le code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique	76
1.6.1.4	Le code minier	77
1.6.1.5	Autres textes et initiatives de promotion de l'investissement privé	78
1.7	Les structures d'appui au secteur privé burkinabè	78
1.7.1	Les principales administrations publiques d'appui au secteur privé	78
1.7.1.1	Les principales structures privées d'appui, de développement, de conseil et d'orientation du secteur privé.....	80
1.7.2	Les espaces de dialogue public-privé	83
1.7.2.1	Des rencontres Gouvernement/Secteur privé au Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/secteur privé	83
1.7.2.2	Le dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires	86
1.7.2.3	Analyse critique sommaire des deux cadres institutionnels	88
1.7.2.4	Les soutiens possibles aux espaces de dialogue public/privé dans le cadre du pilier 3 du PIE	89
1.8	Les principaux freins au développement du secteur privé	91
1.8.1	Contraintes liées à la fiscalité	91
1.8.2	Coût élevé et faiblesse des facteurs de production	92
PARTIE 2 : CARTOGRAPHIE DU FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE BURKINABE		95
2.1	Contexte et cadrage de l'analyse	95

2.2	Problématiques et enjeux liés au financement du secteur privé.....	95
2.3	Cadre règlementaire et stratégique du financement des PME.....	97
2.3.1	Le cadre règlementaire du financement des PME au Burkina Faso.....	97
2.3.2	Le cadre stratégique du financement des PME au Burkina Faso	97
2.4	Cartographie du financement des PME au Burkina Faso.....	100
2.4.1	Financement par les banques commerciales privées et établissements financiers agréés	102
2.4.2	Financement par la microfinance.....	103
2.4.3	Financement par les fonds thématiques de l'Etat.....	105
2.4.4	Financement par les caisses et banques spécialisées	106
2.4.5	Les dispositifs de services et d'accompagnement	107
2.4.5.1	Le dispositif public d'accompagnement du financement des PME/PMI	108
2.4.5.2	Appuis en cours par les partenaires techniques et financiers	109
2.4.5.3	Les structures et les dispositifs d'accompagnement privés.....	111
2.4.5.4	Les dispositifs institutionnels d'accompagnement du financement des PME.....	112
	• La Charte communautaire des PME/PMI	112
	• Le Bureau d'information sur les crédits des PMI	113
	• Le Traitement des risques des PMI par la BCEAO	113
	• Le Troisième compartiment à la BRVM pour les PME/PMI.....	113
2.5	Caractéristiques et volumes des financements relatifs aux MPME	113
2.5.1	Les fonds alloués au financement des MPME.....	113
2.5.1.1	Par les banques et établissements financiers agréés.....	113
2.5.1.2	Par la microfinance et les fonds nationaux	114
2.5.2	Les caractéristiques du financement du secteur privé	115
2.6	Contraintes, besoins spécifiques et opportunités de financement	117
2.6.1	Les principales contraintes au financement des PME au Burkina Faso	117
2.6.2	Besoins spécifiques et opportunités de financement des PME au Burkina Faso.....	122
ANNEXES.....		127
Annexe 1 : Tableau synoptique des treize (13) filières porteuses dégagées dans la stratégie nationale d'exportation (Version Mai 2017)		128
Annexe 2 : Liste de personnes/structures rencontrées		130
Annexe 3 : Documentation consultée		131
Annexe 4 : Principales entités détenant des données sur le secteur privé au Burkina Faso.....		133
Annexe 5 : Entités détenant des données sectorielles ou partielles		135
Annexe 6 : Annuaires en ligne sur le secteur privé et les entreprises au Burkina Faso.....		136
Annexe 7 : CNSS/Informations collectées sur les employeurs au Burkina Faso		137

Annexe 8 : Formulaire M0/Données collectées par les CEFORE ou les TGI/TC lors des d'une création d'entreprise.....	139
Annexe 9 : Données minimales pour caractériser une entreprise du secteur privé.....	141
Annexe 10 : Principales organisations et associations professionnelles enregistrées au fichier NERE en 2018.....	142

PRINCIPALES ABREVIATIONS

APBEF-BF	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina Faso
AP/SFD-BF	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFORE	Centre de Formalités des Entreprises
CME	Contribution des Micro-Entreprises
CNE	Caisse Nationale d'Epargne
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CODESP	Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur privé
DB	Doing Business
DUE	Délégation de l'Union européenne
EUROCHAM-BF	Chambre de Commerce Européenne au Burkina Faso
FBDES	Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social
FEDD	Fonds Européen de Développement Durable
FNF	Fonds Nationaux de Financement
IFU	Identifiant Financier Unique
IMF	Institution de Micro Finance
INERA	Institut de l'Environnement et Recherches Agricoles
INSD	Institut National des Statistiques et de la Démographie
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

MPME	Micros Petites et Moyennes Entreprises
NERE	Fichier National des Entreprises et Regroupements d'Entreprises
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OTM	Opérateurs de Téléphonie Mobiles
PIE	Plan d'Investissement Extérieur
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
RIC	Recensement Industriel et Commercial
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RGSP	Rencontre Gouvernement/Secteur Privé
SB4A	Sustainable Business for Africa
SFD	Système Financier Décentralisé
TC	Tribunal de Commerce
TEC	Tarif Extérieur Commun
TGI	Tribunal de Grande Instance
TPE	Très Petite Entreprise
TPSD	Trade and Private Sector Development and Engagement
UE	Union européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPI	Unité de Production Informelle

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel du Burkina Faso	25
Graphique 2 : Evolution de l'inflation de 2001 à 2017 au Burkina Faso	26
Graphique 3 : Répartition des créations d'entreprises par ville entre 2010 et 2017	30
Graphique 4 : Répartition des créations d'entreprises selon la catégorie professionnelle en 2017 (%)	32
Graphique 5 : Répartition selon la taille	33
Graphique 6 : Répartition par catégorie d'entreprise selon la branche d'activité.....	34
Graphique 7 : Répartition des entreprises selon la forme juridique (%).....	35
Graphique 8 : Répartition des créations d'entreprises suivant le statut juridique entre 2010 et 2017	36
Graphique 9 : Répartition des emplois selon les localités (%)	43
Graphique 10 : Répartition des emplois selon la permanence par branche	44
Graphique 11 : Taux de pression fiscale de 2013-2018P au Burkina Faso.....	91
Graphique 12 : Prix à la pompe des hydrocarbures dans la zone UEMOA en 2016 et 2017 (en FCFA/L)	93

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des entreprises selon la région.....	28
Tableau 2 : Répartition des entreprises selon la branche d'activités	31
Tableau 3 : Effectif des emplois, individus de 15 ans et plus (Activités principales), Burkina Faso, 2018.....	37
Tableau 4 : Situation de l'inscription des Unités de Production Informelles (UPI) dans les registres administratifs, Burkina Faso, 2018.....	40
Tableau 5 : Raisons du non enregistrement à l'IFU des UPI selon la zone et le secteur d'activité, Burkina Faso, 2018.....	41
Tableau 6 : Principal intérêt selon les UPI de se faire enregistrer, Burkina Faso, 2018.....	42
Tableau 7 : Répartition des emplois selon la branche d'activité et le genre.....	44
Tableau 8 : Productions moyennes des filières de l'agro-sylvo-pastorales sur les trois années (2016-2018).....	45
Tableau 9 : Productions en têtes de bétail en 2015	56
Tableau 10 : Imposition du revenu des entreprises	74
Tableau 11 : Imposition du revenu des salariés	74
Tableau 12 : Structure du TEC CEDEAO.....	75
Tableau 13 : Administrations publiques d'appui au secteur privé	78
Tableau 14 : Structures privées d'appui au secteur privé	80
Tableau 15 : Indicateurs macro-économiques du Burkina Faso	95
Tableau 16 : Catégorisation des MPME au Burkina Faso selon la charte nationale des PME	99
Tableau 17 : Catégorisation par une banque avec une offre spécifique PME (SGBF)	99
Tableau 18 : Offre de financement par type d'acteurs et par source de financement	100
Tableau 19 : Classement des banques par total du bilan.....	103
Tableau 20 : Caractéristiques du financement du secteur privé par segment de marché	116
Tableau 21 : Tableau synthétique des contraintes au financement des PME.....	120
Tableau 22 : Typologie des besoins de financement des MPME au Burkina Faso	123

SYNTHESE DE LA MISSION

Débutée le 03 juin 2019 à Ouagadougou, la présente mission d'élaboration de la cartographie du secteur privé au Burkina Faso a été conduite par deux (02) experts : l'un en charge du volet « cartographie du secteur privé et base de données » et l'autre « financement du secteur privé ». L'expert 1 a débuté le 03 juin puis a été rejoint à partir du 10 juin par l'expert 2 qui a séjourné au Burkina du 10 au 14 juin. La mission a pris fin le 15 juillet 2019.

L'objectif de ce rapport est de fournir à la Délégation de l'UE au Burkina Faso une idée précise de la nature du secteur privé au Burkina Faso en montrant ses caractéristiques, sa taille, les services financiers qui lui sont offerts et les difficultés d'accès à ces services.

Le rapport offre, dans une première partie, un panorama du secteur privé burkinabè à travers son environnement d'évolution, ses différentes classifications, les filières d'investissement possibles identifiées parmi les filières porteuses dans le document de stratégie nationale d'exportation, le climat des affaires, les modes de gestion actuels des bases de données sur les entreprises et les espaces de dialogue public-privé existants.

On retiendra que globalement le secteur privé burkinabè est constitué d'entreprises de petite et moyenne taille exerçant prioritairement dans le commerce et les services et très peu dans l'industrie. Le nombre d'entreprises actives diffère selon la source (59 000 selon la CCI-BF et 99 000 selon le RIC VII). Ces entreprises sont constituées majoritairement sous la forme individuelle et concentrées principalement à Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Le secteur informel occupe une place prépondérante dans l'économie burkinabè contribuant pour 40% au PIB. On y dénombre environ 2 millions d'entreprises et près de 80% des burkinabè actifs exercent dans l'économie informelle.

Compte tenu de l'importance stratégique du développement des filières agro-sylvo-pastorales réaffirmée dans le PNDES, nous avons proposé des filières d'investissement possibles à partir des critères suivants :

- le dynamisme de la demande locale, sous-régionale et mondiale (marchés potentiels) ;
- le niveau de production et le potentiel des matières premières ;
- l'importance socioéconomique par rapport à la capacité de création d'emplois et à la contribution au PIB (Impact sur l'emploi et sur la croissance).

Suivant l'analyse effectuée sur la base de ces critères, les neuf (09) filières suivantes ont été suggérées :

- le sésame ;
- le karité ;
- la mangue ;
- le bétail-viande ;
- les cuirs et peaux ;
- le miel ;

- l'anacarde ;
- la tomate ;
- le niébé.

Concernant les modes de gestion actuels des bases de données sur les entreprises, le rapport a passé en revue les principales bases de données sur les entreprises qui sont issues de la MEBF (CEFORE), de l'INSD, de la DGI, de la DGD, des Tribunaux de commerce, de la CNSS et de la CCI-BF (NERE). Après analyse de ces bases, le rapport propose de retenir celle issue du fichier NERE de la CCI-BF en raison de ce que ce dernier semble (i) plus complet, (ii) recense une grande diversité d'entreprises du secteur privé, (iii) est facilement accessible par d'éventuels demandeurs de données et (iv) fournit des données à plusieurs autres détenteurs de données. NERE pourrait faire l'objet d'appui pour améliorer notamment sa capacité à actualiser les données reçues de ses partenaires. De plus, ces partenaires fournisseurs des informations doivent également faire l'objet d'appui afin de leur permettre d'améliorer leurs efforts de collecte et de distribution de données.

Pour ce qui est du climat des affaires, le rapport a présenté les grandes tendances du climat des affaires au Burkina Faso en évoquant les mécanismes institutionnels et normatifs existants. En dépit des réformes opérées ces dernières années pour attirer les investissements, nationaux et étrangers, l'environnement des affaires demeure encore à améliorer notamment au niveau des indicateurs Doing Business où le Burkina Faso a reculé dans le classement 2019.

Toujours, dans le cadre de la première partie du rapport, les cadres de dialogue public/privé ont été analysés. Ces cadres, qui ont connu des évolutions depuis deux (02) ans maintenant, restent encore à rationaliser. Mais surtout, l'insuffisance de ressources financières affectées au fonctionnement de ces cadres, la faible capacité technique des acteurs (notamment du secteur privé), l'absence d'encadrement technique des structures et personnes chargées d'animer ces cadres, font que ces cadres, bien que réformés, peinent non seulement à se tenir régulièrement mais aussi, ils ont des difficultés à prendre en compte l'ensemble des préoccupations du monde des affaires. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des propositions de réformes restent encore partiellement couverts.

Dans le cadre de la plateforme Sustainable Business for Africa (SB4A), le rapport suggère que l'UE et EUROCHAM BF adhèrent aux espaces de dialogue public-privé existants au Burkina Faso afin d'appuyer ces espaces, de les consolider et de renforcer la présence européenne dans le dialogue public-privé conformément à l'Accord de Cotonou.

Dans la seconde partie du rapport consacrée au financement, il ressort de l'analyse, que l'offre aussi bien que la demande de financement font face à des contraintes. Ces contraintes sont essentiellement structurelles en ce qui concerne l'offre, du fait entre autres :

- du cadre règlementaire régional difficilement ajustable aux besoins spécifiques de financement des PME nationales ;
- de l'inadaptation du dispositif de refinancement par la BCEAO des prêts octroyés par les banques, adapté aux caractéristiques des PME locales ;

- de l'offre de services bancaires peu diversifiée, peu adaptée aux spécificités du financement des PME agricoles et artisanales qui constituent la majorité du secteur privé local et informel ;
- des ressources insuffisantes affectées à l'offre publique de financement du secteur privé à travers les fonds thématiques et les banques et caisses spécialisées ;
- des faiblesses organisationnelles récurrentes des Institutions de Microfinance ;
- de l'inadéquation des systèmes de garantie des prêts basé essentiellement sur des sûretés réelles coûteuses, difficilement constituables et éventuellement réalisables pour ce qui est des PME.

Pour ce qui est de la demande, les contraintes sont opérationnelles et largement imputables à la difficulté des PME locales à documenter, structurer et sécuriser leurs demandes de financement. Peu organisées, insuffisamment accompagnées et mal informées, elles présentent généralement une structure de financement déséquilibrée et une faiblesse chronique de fonds propres, et sont difficilement éligibles aux conditions de financement des banques. Dans un tel contexte, les MPME, notamment les plus petites et les informelles, ont largement opté pour le financement par facilités de caisse à très court terme et coût prohibitif peu adapté à la consolidation de leur activité, auprès de certaines microfinances ou de réseaux informels de financement. On note aussi le recours croissant par les artisans et les acteurs informels aux services de « mobile money » proposés par les opérateurs de téléphonie mobile pour faciliter les transferts, les paiements et même l'épargne liée à leur activité productive, sans que l'on puisse apprécier de manière précise l'ampleur des flux captés par ces nouveaux moyens.

Le résultat paradoxal de cette situation est que le secteur bancaire dispose de liquidités abondantes, alors que les PME sont largement sous-financées.

On observe néanmoins des évolutions notables au niveau de l'offre de financement, qui se matérialisent par des stratégies d'inclusion financière, de diversification et différenciation de l'offre, de réduction du coût de financement des PME promues au niveau régional par la BCEAO et l'UEMOA et engagées au niveau national par le gouvernement dans le cadre de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI), et par la consolidation et la rationalisation des fonds thématiques et des structures spécialisées de financement du secteur privé.

On observe aussi des dynamiques en cours, engagées par les acteurs classiques (banques) et nouveaux (fonds d'investissement, structures spécialisées de financement), ou institutionnels (partenaires techniques et financiers) pour offrir des pistes de solutions aux contraintes observées dans le financement des PME au Burkina Faso. Ces solutions viennent en appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive, et portent entre autres sur le développement des garanties par caution solidaire, la digitalisation de l'information et des services, les plateformes d'accompagnement et de facilitation, le mixage d'offres de financement bancaire, non bancaire et de garanties.

Le rapport suggère que les instruments financiers proposés par le FEDD contribuent à ces dynamiques et évolutions en cours.

INTRODUCTION GENERALE

1.1 Présentation du pays



1.1.1 Caractéristiques générales du Burkina Faso

1.1.1.1 L'espace géographique

Le Burkina Faso, en langue locale « *Pays des Hommes intègres* », est situé au cœur de l'Afrique occidentale, partageant ses frontières avec six (06) pays de la sous-région : la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin au sud, le Niger au nord-est et le Mali au nord et à l'ouest. Bénéficiant d'une position relativement centrale en Afrique de l'Ouest, le pays ne dispose en contrepartie pas d'accès à la mer, à l'instar des deux autres pays enclavés de la sous-région, le Mali et le Niger.

Le Burkina Faso présente un climat soudanien sur l'essentiel du territoire et sahélien au nord. Ce climat tropical est caractérisé par l'alternance de deux saisons annuelles, une saison sèche d'octobre à mai (plus fraîche entre décembre et février) et une saison pluvieuse de juin à septembre. Cette durée est néanmoins variable : alors que la saison des pluies peut s'étendre sur six (06) mois dans le sud du pays, elle ne dure qu'environ trois mois dans la zone sahélienne. On observe ainsi une progression du climat et des paysages,

depuis le nord désertique aux températures élevées et le centre où la savane est prédominante, jusqu'au sud-ouest où la végétation est beaucoup plus dense.

Situé sur un plateau de faible altitude, le pays, très plat, ne connaît que quelques reliefs limités, en particulier à l'ouest. Il est traversé par de nombreux cours d'eau dont les plus importants sont, d'ouest en est, le Mouhoun (ou Volta Noire), le Nazinon (ou Volta Rouge) et le Nakambé (ou Volta Blanche), tous trois confluent du fleuve Volta qui s'écoulent vers le sud et se rejoignent au Ghana.

D'une superficie de 274 200 km², le Burkina Faso est subdivisé en treize (13) régions administratives, elles-mêmes fractionnées en quarante-cinq (45) provinces puis en trois cent cinquante (350) départements. Ouagadougou, la capitale et principale ville, est située dans la partie centrale du pays. Elle appartient à la région du Centre et à son unique province, Kadiogo. Bobo-Dioulasso, seconde ville du pays, se situe dans la partie sud-ouest du territoire, à environ 360 km de la capitale. Ces deux villes représentent les principales agglomérations et centres économiques du Burkina Faso.

1.1.1.2 Population et culture

La population du Burkina Faso était, au dernier recensement général de la population en 2006, d'un peu plus de 14 millions d'habitants¹ et est estimée en 2017 à 19,600 millions d'habitants². L'accroissement démographique naturel connaît un rythme relativement soutenu, avec un taux annuel de 31,2 ‰ entre 2005 et 2010, contre 26,4 ‰ en moyenne en Afrique de l'Ouest et 23,5 ‰ pour l'ensemble des pays les moins avancés (PMA) sur la même période³. Avec une densité de 60 habitants par km², un peu supérieure à la moyenne régionale, la population burkinabè est particulièrement concentrée autour des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso. La première comptait près de 1 915 102 habitants en 2012, sa population ayant doublé en dix ans (environ 750 000 habitants en 1996), tandis que la seconde en comptait environ 813 610 la même année. Les autres agglomérations sont de taille nettement inférieure, la première d'entre elles étant Koudougou, avec 88 184 habitants en 2006, suivie de Banfora, Ouahigouya, Pouytenga et Kaya⁴. La population urbaine est trois fois inférieure à la population rurale. Cette proportion, de 25,7 % en 2010, est néanmoins en constante augmentation, reflétant l'urbanisation progressive du pays. Elle ne représentait ainsi que 8,8 % de la population en 1980 et devrait atteindre environ 43 % en 2030⁵.

Le peuple burkinabè est issu d'origines très variées et se compose aujourd'hui d'une soixantaine d'ethnies différentes. L'ethnie majoritaire est celle des Mossis, représentant entre la moitié et les deux tiers de la population. Elle se concentre en particulier au centre du pays, dans une zone géographique large comprenant Ouagadougou. L'est du pays se

¹ Annuaire statistique, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2017 publié en décembre 2018.

² Ibidem

³ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, révision de 2010, 2011

⁴ Annuaire statistique, Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), 2017 publié en décembre 2018.

⁵ Ibidem

caractérise quant à lui par une forte présence des Gourmantchés, rattachés comme les Mossis aux populations néo-soudanaises. De nombreuses ethnies mandé sont par ailleurs installées dans la partie ouest et sud du pays (Samos, Markas, Bissas, Bobos), tandis que le nord sahélien est principalement peuplé de Peuls et de Touaregs. Enfin, les principales ethnies présentes dans le pays comprennent également les Gourounsis, les Dagaras, les Sénoufos ou encore les Lobis.

La langue officielle du Burkina Faso est le français, employé notamment aux niveaux administratif et juridique. Néanmoins, la grande diversité de la population burkinabè se traduit par l'usage d'une cinquantaine de langues ou dialectes différents à travers le pays, le français n'étant compris que par un cinquième (1/5) de la population et n'étant presque pas utilisé en dehors des villes. Les langues et dialectes employés appartiennent pour l'essentiel aux langues gour et mandé. Le mooré, langue gour des Mossis, et le dioula, langue mandé dérivée du bambara très utilisée par les commerçants à travers l'Afrique de l'Ouest, sont parmi les plus utilisées au Burkina Faso. Le fulfudé, la langue des Peuls, est essentiellement employée au nord du pays. Malgré l'usage de nombreuses autres langues dans le pays, seuls le mooré, le dioula et le fulfudé se sont vu reconnaître le statut de langues nationales aux côtés de la langue officielle.

De la diversité de la population découle également une grande variété de croyances religieuses. L'islam, essentiellement sunnite, constitue la religion la plus pratiquée dans le pays, représentant environ la moitié de la population, bien que les statistiques disponibles soient assez variables quant à la proportion exacte. En diminution dans les zones urbaines, les religions traditionnelles animistes, souvent différentes d'une ethnie à l'autre, restent néanmoins très présentes. Enfin, il existe dans le pays une communauté chrétienne non négligeable représentant selon des statistiques disparates entre 15 et 20% de la population. En ce qui concerne le statut des religions, la Constitution du Burkina Faso définit l'État comme une république laïque (article 31) et garantit la liberté de croyance (article 7).

1.1.1.3 Taille du marché

Le Burkina Faso offre un marché intérieur de 19 millions d'habitants, dont on attend presque un doublement dans les vingt (20) prochaines années⁶ du fait de la vigueur de l'accroissement naturel. Le produit intérieur par tête s'élevait à 753\$ US en 2017 et continue d'augmenter malgré la croissance démographique, grâce à une croissance économique soutenue. À ce marché intérieur s'ajoutent les sept (07) autres pays membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), à savoir le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, avec lesquels la liberté de circulation des marchandises est progressivement établie. Toutefois, les échanges commerciaux entre États membres de l'UEMOA restent régis par le régime préférentiel transitoire adopté en 1996 et partiellement approfondi depuis lors, n'exonérant de droits de douane qu'une partie des produits d'origine communautaire (produits du cru, produits artisanaux traditionnels et produits industriels originaires agréés). Ainsi, la sous-région, qui

⁶ 33,9 millions d'habitants en 2036 selon les projections "moyennes" des Nations Unies en 2010 (Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, révision de 2010, 2011)

dispose d'un tarif extérieur commun depuis 2000, constituera une véritable union douanière (zone de libre-échange et tarif extérieur commun) lorsque la libre circulation des marchandises entre les pays membres sera pleinement effective. L'UEMOA représente un marché de 100 millions d'habitants (2018). Par ailleurs, en tant que membre de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Burkina Faso bénéficie des accords de libre-échange qui suppriment les droits de douane sur une longue liste de marchandises produites au sein des quinze (15) pays membres (les huit pays de l'UEMOA, le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Liberia, le Nigeria et la Sierra Leone). Ces exonérations sont accordées en vertu du Schéma de libéralisation des échanges (SLE), entré en vigueur en 1990 et dont la liste de produits concernés a été progressivement élargie. Toutefois, la libéralisation effective du commerce intra-CEDEAO se heurte encore à d'importantes lacunes dans l'application de ce Schéma et à la faiblesse du commerce entre les pays membres. La CEDEAO a adopté un tarif extérieur commun le 1^{er} janvier 2015, fondé sur le tarif extérieur commun de l'UEMOA (les quatre mêmes taux de 0 % à 20 % selon les catégories de marchandises, auxquels s'ajoute un cinquième taux de 35 %).

Ainsi, tandis que l'intégration commerciale et économique de l'UEMOA est relativement avancée, celle des quinze (15) pays de la CEDEAO, représentant en 2019 un marché potentiel de 400 millions d'habitants (dont plus de la moitié correspond à la population du Nigeria), demeure assez limitée. Bien que la CEDEAO joue aujourd'hui davantage un rôle de maintien de la paix au niveau régional, son objectif reste celui de former à terme une union économique et monétaire assurant l'intégration économique des pays qui la composent. Bien que repoussé sans cesse, l'objectif de réaliser une union monétaire d'ici 2020 a été réaffirmée lors de la dernière réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement le 29 juin 2019 à Abuja au Nigeria. Au cours de cette réunion, la dénomination de la future monnaie, ECO, a été validée par la Conférence et l'on sait que la configuration de la future banque centrale qui gèrera cette monnaie est de type fédéral.

L'UEMOA et la CEDEAO garantissent par ailleurs la liberté de circulation des ressortissants de leurs États membres. De plus, l'UEMOA met en place un système de visas uniques pour les ressortissants étrangers, en lieu et place de la reconnaissance mutuelle des visas entre les États membres qui prévalait jusque-là. L'intégration de l'UEMOA enregistre enfin des progrès au niveau de l'harmonisation de la fiscalité et des législations nationales.

Du fait de son positionnement géographique central en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est idéalement placé pour tirer avantage des accords commerciaux et des relations économiques avec les autres pays membres de l'UEMOA et, dans une moindre mesure, de la CEDEAO. L'implantation d'entreprises au Burkina Faso peut ainsi être motivée par la volonté de limiter les distances avec les autres pays de la sous-région et le nombre de frontières à franchir pour les atteindre. Il s'agit du seul pays de l'UEMOA à partager ses frontières avec cinq (05) des sept (07) autres États membres, seuls le Sénégal et la Guinée-Bissau n'en étant pas limitrophes.

En contrepartie, son enclavement représente un certain handicap pour ce qui est de l'accès aux marchés internationaux par voie maritime, les marchandises échangées devant transiter par les ports des pays voisins, notamment Abidjan (Côte d'Ivoire), Tema (Ghana),

Lomé (Togo) ou Cotonou (Bénin), tous situés à plus ou moins 1 000 kilomètres de Ouagadougou ou de Bobo-Dioulasso. L'intégration commerciale et l'harmonisation en cours du système douanier au sein de l'UEMOA tendent néanmoins à faciliter l'acheminement des marchandises à destination et en provenance du Burkina Faso.

Au niveau continental, la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) lancée le 21 mars 2018 à Kigali, au Rwanda, concerne un marché de plus de 1,2 milliard de personnes en Afrique. La ZLEC est une initiative de l'Union africaine qui vise l'intégration des peuples africains par la facilitation des flux des personnes et des marchandises. Elle vise à éliminer progressivement les barrières douanières et non tarifaires entre les pays du continent. L'entrée en vigueur annoncée de l'Accord de libre-échange en Afrique entraînera certainement une accélération du commerce intra-africain mais aussi une diminution des recettes de porte de tous les pays africains y compris le Burkina Faso. Le Burkina Faso, dans cette perspective, devrait améliorer la diversification et la qualité de sa production ainsi qu'une meilleure mobilisation de la fiscalité intérieure.

Enfin, les relations commerciales du pays avec l'Union européenne s'inscrivent dans le cadre de l'Accord de partenariat économique (APE), entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest (pays de la CEDEAO et Mauritanie), visant la mise en place d'une zone de libre-échange entre les deux parties. S'ajoutent à cela les conditions privilégiées d'accès au marché des États-Unis accordées par l'African Growth and Opportunity Act (AGOA). Cette loi américaine prévoit une exonération de droits de douane sur l'essentiel des exportations des pays bénéficiaires, dont fait partie le Burkina Faso depuis décembre 2004.

Le Burkina Faso est membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 03 juin 1995.

1.1.2 Histoire politique

Ancienne colonie française ayant acquis la souveraineté internationale le 05 août 1960, le Burkina Faso a vécu au rythme de plusieurs coups d'Etat dont le plus emblématique reste encore celui du 15 octobre 1987 qui a renversé le Président Thomas Sankara et a porté au pouvoir le Président Blaise Compaoré mettant ainsi fin à quatre (04) années (1983-1987) d'une expérience de la Révolution Populaire Démocratique. A la tête du parti du Front Populaire, Blaise Compaoré entreprend alors une politique plus mesurée, qu'il qualifie de "rectification" de la révolution, en faveur d'une démocratisation accrue (instauration du multipartisme et consécration de nouveaux droits) qui conduit à l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution le 2 juin 1991 et à l'instauration de la quatrième République.

Blaise Compaoré, seul candidat aux élections présidentielles, est élu Président de la République, le 1^{er} décembre 1991. Il est réélu en 1998, en 2005 et en 2010 lors d'élections marquées par une opposition relativement faible et divisée. En 2000, une réforme constitutionnelle réduit la durée du mandat présidentiel de sept (07) à cinq (05) ans et rétablit la limitation de l'exercice présidentiel à deux (02) mandats. Néanmoins, cette dernière disposition, jugée non rétroactive par le Conseil constitutionnel, n'est entrée en vigueur qu'à l'occasion de l'élection présidentielle de 2005, permettant au Président en exercice d'obtenir deux mandats supplémentaires de cinq (05) ans, en 2005 et en 2010.

Face à la volonté affichée du camp présidentiel de modifier une énième fois la Constitution afin de sauter la clause du verrou de la limitation du nombre de mandats présidentiels, et ce en vue de permettre au Président de se représenter aux élections présidentielles de 2015, l'opposition politique s'est organisée dès 2012-2013 à travers des marches et des meetings pour s'opposer à une nouvelle modification de cette clause limitative. Le mouvement d'opposition à la réforme constitutionnelle prendra une ampleur en 2014 avec le ralliement des différentes couches de la population, organisations de la société civile, syndicats et la dissidence d'une partie des anciens camarades du camp présidentiel.

Le mouvement de contestation a abouti à une insurrection populaire les 30 et 31 octobre 2014 qui a contraint le Président Compaoré à démissionner et à quitter le pays. Une transition politique sera mise en place et elle aboutira à l'organisation d'élections couplées présidentielles et législatives organisées le 29 novembre 2015. Le Président Roch Marc Christian Kaboré sera élu dès le premier tour des présidentielles (53%) devant son plus sérieux adversaire Zéphirin Diabré (29%) et son parti, le Mouvement du Peuple pour le Progrès obtient 55 sièges au Parlement devant le parti de M. Diabré, l'Union pour le Progrès et le Changement 33 sièges sur les 127 sièges en jeu. L'ancienne majorité présidentielle de Blaise Compaoré s'en est sortie avec 18 sièges de députés. Le processus électoral connaîtra son aboutissement en 2016 avec l'organisation des élections locales largement remportées par le camp présidentiel.

1.2 Présentation de la mission

1.2.1 Contexte

Au Burkina Faso, le secteur primaire occupe aujourd'hui près de 80% de la population active et son poids est évalué à 32% du Produit Intérieur Brut (PIB), tandis que le secteur secondaire qui n'emploie que 4% de la population active, contribue au PIB à hauteur de 20,3%. Le potentiel de développement des filières agricoles est donc très important, primordial pour générer la croissance durable, inclusive et nécessaire à la réduction de la pauvreté, mais largement inexploité du fait du faible niveau de création de valeur ajoutée dans ces filières.

A cet effet, plusieurs études ont révélé l'importance d'un certain nombre de filières prioritaires dans la redynamisation du secteur primaire avec des effets d'entraînement sur les secteurs secondaires et tertiaires, parmi lesquelles : le sésame, le bétail-viande, l'anacarde, le karité, la mangue, l'oignon, la tomate, les cuirs et peaux, le textile et habillement et enfin le miel.

Les principales chaînes de valeur de ces filières constituent donc un levier important de l'activité productive, et leurs acteurs PME et TPE constituent le cœur du secteur privé burkinabè, dont le rôle est reconnu par le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) pour la période 2016-2020, qui vise « la transformation structurelle de l'économie burkinabè pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant un bien-être social ». La transformation structurelle de l'économie burkinabè passe par la valorisation du potentiel productif du secteur primaire par la transformation accrue des produits bruts et un meilleur accès aux marchés, qui nécessitent que des investissements soient réalisés dans ce sens.

L'attractivité et la rentabilité des investissements dans les chaînes de valeur au Burkina Faso sont déterminées par les conditions d'efficacité relatives aux opérateurs des filières, mais aussi par celles relatives aux facteurs de ces investissements, au nombre desquels des financements appropriés et adaptés aux spécificités du contexte et à leur nature. A cet effet, des approches intégrées visant à la fois le climat des affaires, le renforcement des capacités compétitives d'accès aux marchés et la mise à disposition de financements adéquats sont déterminantes.

Dans le cadre du Plan d'Investissement Extérieur (PIE), la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso s'est engagée dans la préparation d'un « Compact pour la croissance et l'emploi ». Ce document stratégique, qui se fonde sur le PNDES, référentiel de développement du pays, devra permettre de définir les actions de l'UE et vise à définir des interventions intégrées pour soutenir le développement de filières porteuses à fort potentiel.

1.2.2 Objectifs

L'objectif de la mission est de proposer un dispositif de gestion du mapping du secteur privé et un diagnostic des instruments financiers en lien avec les nouvelles garanties du PIE, afin de fournir une base d'analyse permettant à la DUE d'orienter ses interventions futures et de contribuer au dialogue de politique.

Plus spécifiquement, la mission a pour objectifs de :

- définir un cadre qui permette d'avoir une idée proche de la réalité de la nature du secteur privé formel, semi-formel et informel au Burkina Faso ;
- produire une analyse sur les instruments d'accès aux financements privés, mais également publics et internationaux, ainsi que les contraintes y relatives.

En appui à la cartographie d'ensemble du secteur privé, l'analyse du cadre réglementaire, opérationnel, des contraintes, des besoins et des opportunités de financement des PME burkinabè à travers le PIE s'inscrit dans la perspective de dégager des pistes de synergies de l'écosystème de financement des PME dans lesquelles l'Union européenne pourrait insérer ses appuis. Cette analyse consiste notamment à apprécier les conditions de financement des PME à travers différents acteurs et instruments, avec pour finalités :

- d'établir une cartographie de l'offre de financement en direction des PME ;
- d'établir un diagnostic des contraintes et obstacles à l'accès au financement ;
- d'analyser l'environnement réglementaire.

1.2.3 Démarche de mise en œuvre

La mission a démarré depuis le 03 juin 2019, pour l'expert 1, Chef de mission, avec une réunion de cadrage qui s'est tenue à la Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso. A la suite de ce cadrage, qui a permis de fixer les enjeux de la mission d'une part et de collecter des documents auprès de la DUE, d'autre part, des entretiens ont été menés avec divers acteurs dont notamment la CCI-BF, la MEBF, l'INSD, l'Agence Burkinabè des

Investissements (ABI), le ministère chargé du commerce et de l'industrie (Direction générale de promotion de l'entreprise) etc., en vue d'identifier les caractéristiques du secteur privé burkinabè et de connaître les bases de données disponibles sur les entreprises, et le mode de fonctionnement (organisation, accès, utilisation...) de ces bases de données.

Les entretiens se sont poursuivis pour cet expert avec des échanges durant tout le mois de juin 2019 jusqu'à la mi-juillet 2019 avec en particulier des entreprises afin de connaître les contraintes liées à leur formalisation et à leur développement.

Pour ce qui concerne l'expert financier, la mission terrain s'est déroulée à Ouagadougou, du 10 au 14 juin 2019, et a essentiellement consisté en des entretiens avec différentes catégories d'acteurs du financement de la PME au Burkina Faso, en vue d'actualiser et de confirmer les informations dont nous disposons sur le financement des PME.

Il était essentiel pour l'analyse, en plus des sources documentaires existantes, d'avoir :

1. une fine compréhension de ces stratégies gouvernementales et des problématiques principales auxquelles elles font face,
2. une connaissance des plateformes spécifiques de financement des PME et TPE contribuant à leur réalisation et,
3. des exemples d'approches particulières illustrant les solutions proposées par les acteurs locaux pour le financement des PME.

La mission de terrain a visé la collecte des informations mentionnées ci-dessus. Il faut cependant noter que la courte durée de la mission de l'expert 2 et l'indisponibilité, au cours du séjour de ce dernier, d'acteurs-clés dont certains se trouvaient à Abidjan pour participer au forum AFRICALLIA (CCI-BF, Maison de l'Entreprise, UEMOA) n'ont pas facilité l'organisation optimale des rencontres. La demande et la délivrance quelque peu tardives des lettres d'introduction ciblées sur quelques services n'ont pas permis de réaliser tous les entretiens dans les délais souhaités.

Néanmoins, des rencontres ont été tenues et des échanges téléphoniques réalisés avec des interlocuteurs représentant différentes catégories d'acteurs, notamment les acteurs publics, des banques commerciales et des prestataires de conseil et d'assistance aux PME dans la recherche de financement pour les projets.

Enfin, plusieurs documents fournis aussi bien par la DUE que les acteurs publics et privés nationaux ont permis de nourrir les réflexions de la présente mission.

Au terme de l'exploitation des différentes données recueillies, a été rédigé le présent rapport articulé autour des deux (02) principaux points suivants :

- partie 1 : Cartographie générale du secteur privé burkinabè et son mode de gestion.
- partie 2 : Cartographie du financement du secteur privé burkinabè.

PARTIE 1 : CARTOGRAPHIE GÉNÉRALE DU SECTEUR PRIVÉ BURKINABÈ ET SON MODE DE GESTION

Dans cette partie, nous passerons en revue :

- l'environnement socio-politique dans lequel évolue le secteur privé burkinabè ;
- l'environnement économique dans lequel se mènent les activités ;
- la cartographie du secteur privé ;
- les modes actuels de gestion de la cartographie du secteur privé ;
- l'environnement général des affaires au Burkina Faso.

1.1 Environnement socio-politique

Depuis l'instauration du multipartisme en 1991, le Burkina Faso a connu une stabilité politique en ce sens que les élections présidentielles, législatives et locales sont régulièrement organisées. Toutefois, en 2011, les mouvements sociaux et les émeutes militaires ont entraîné une accélération dans la dégradation de la stabilité et de la gouvernance politique. Cette situation a couvé jusqu'en octobre 2014 avec une insurrection populaire qui a entraîné la démission du Président Blaise Compaoré. A l'issue de cette crise, un Gouvernement de Transition et un Conseil National de Transition (faisant office de Parlement) ont été installés avec pour mission principale l'organisation d'élections libres et transparentes.

Malgré le contexte difficile engendré par la situation instable post insurrectionnelle, avec notamment un coup d'état avorté contre le régime de la Transition le 16 septembre 2015, les élections se sont tenues le 29 novembre 2015 dans un climat apaisé. Les résultats, qui ont vu le choix de la majorité des électeurs se porter sur le candidat Rock Marc Christian KABORE, n'ont fait l'objet d'aucune contestation. Bien au contraire, le caractère transparent, libre et démocratique de ces élections a été salué, aussi bien par les acteurs politiques nationaux que par la communauté internationale. L'ordre constitutionnel normal ainsi retrouvé a été parachevé avec l'organisation des élections municipales en Mai 2016 qui ont abouti à l'installation de nouveaux Conseils municipaux en lieu et place des délégations spéciales mises en place par la Transition.

Un projet de nouvelle Constitution a été élaboré par une Commission de rédaction consensuelle entre 2016-2017. L'adoption de la nouvelle loi fondamentale par voie référendaire a été arrêtée même si ce choix ne fait pas l'unanimité au sein de la classe politique et dans la société civile d'une manière générale.

Depuis la dégradation du climat sécuritaire, du fait des attaques terroristes, doublée des tensions sociales (grèves à répétition dans les secteurs sensibles), des conflits inter-ethniques observés dans certaines parties du territoire et le déroulement en cours du procès du coup d'état manqué de septembre 2015, il pèse sur le Burkina Faso des tensions socio-politiques larvées faites d'accusations et de suspicions de part et d'autre chez les acteurs politiques en particulier. Si des citoyens et des ONG appellent à la réconciliation et à l'unité

nationale pour faire face notamment aux attaques terroristes dont le pays est victime depuis 2016, certains ne jurent que par la vérité et la justice avant toute réconciliation. C'est dans ce climat tendu que le Président Roch Marc Christian Kaboré a convié la classe politique regroupée autour de l'Alliance de la majorité présidentielle et du Chef de file de l'opposition politique à un dialogue national. Le dialogue s'est déroulé du 15 au 22 juillet 2019 autour des points qui concernent l'organisation des élections de 2020 (le mandat du chef de l'Etat et des parlementaires arrivant à échéance en 2020), le vote pour la première fois des burkinabè vivant à l'étranger, le code électoral polémique adopté en 2018, la situation nationale (sécurité nationale, grèves à répétitions, incivisme, défiance vis-à-vis de l'autorité de l'Etat etc...). De ce dialogue, sont sorties plusieurs propositions consensuelles qui devraient permettre « la gestion durable des questions majeures qui se dressent [devant le peuple burkinabè] avec la volonté d'améliorer [sa] capacité d'anticipation. »⁷.

D'une manière générale, l'environnement socio-politique tel que sommairement décrit a impacté négativement l'activité du secteur privé. Selon un bilan établi par l'institut Free Afrik (un think tank de recherche et d'analyse économique)⁸, l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 a causé des dégâts importants sur les entreprises privées. Plusieurs infrastructures et investissements privés supposés appartenir à des proches du régime déchu ont été vandalisés (grands magasins de commerce de riz, produits alimentaires et de cycles pillés). Le secteur bancaire a aussi été affecté (Coris Bank International notamment). Le secteur hôtelier a été victime de destruction (Azalaï hôtel Indépendance, Joly hôtel et l'hôtel de l'amitié à Ouahigouya). Des entreprises du BTP, des industries, etc., ont été saccagées. Des infrastructures publiques et des mines n'ont pas été épargnées.

Des dégâts, selon Dr Ra-Sablga Seydou Ouédraogo, économiste chercheur à l'institut Free Afrik « qui ont causé la perte d'emplois dans l'ensemble des secteurs et des activités connexes. L'ensemble de l'économie a reçu un choc important dont il aura du mal à se remettre ». Les hypothèses d'estimations du coût des dégâts économiques sont imprécises. L'institut Free Afrik donne une fourchette de 120 à 200 milliards de FCFA (environ entre 183 millions et 305 millions d'euros) tandis que la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso les a évaluées à près de 52 milliards (79 millions d'euros). Les données restent également imprécises sur le nombre d'emploi perdu, oscillant selon les sources entre 1700 et 5000⁹.

La crise sécuritaire que connaît le pays depuis 2015/2016 a affecté notamment le petit commerce à l'Est et dans toute la région du Centre Nord et du Sahel du pays. Zone touristique par excellence, la région de l'Est du Burkina Faso n'accueille guère de visiteurs étrangers, suite à l'insécurité.

Cependant, on notera que si certaines des entreprises victimes des pillages et des destructions consécutifs à l'insurrection populaire d'octobre 2014 se sont relevées des

⁷ Extrait du discours du Président Kaboré à l'ouverture du dialogue politique national le 15 juillet 2019 dans la salle polyvalente de la Présidence du Faso.

⁸ Rapport économique sur la crise économique consécutive à l'insurrection populaire au Burkina Faso, Free Afrik intitulé, 2014.

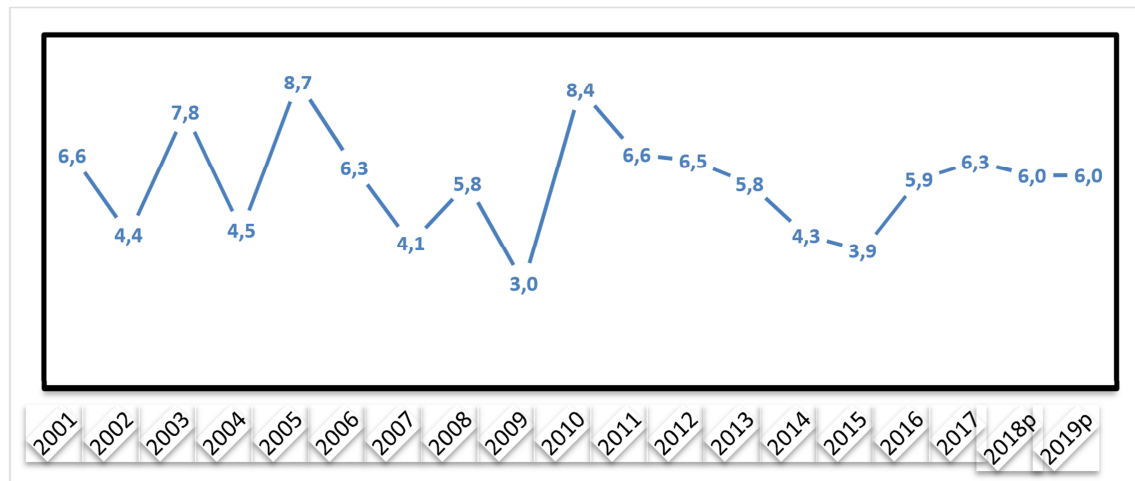
⁹ <https://www.evenement-bf.net/spip.php?article1558> du 05 avril 2017. Et voir aussi sur le sujet le dossier du site en ligne <http://ecodufaso.com/entreprises-les-oubliees-de-linsurrection/>.

dommages subis, d'autres n'ont pas encore ouvert (cas des entreprises hôtelières) et d'autres encore n'ouvriront peut-être plus jamais.

1.2 Environnement économique

L'analyse économique effectuée ici est fondée sur le dernier rapport élaboré par la CCI-BF concernant l'état du secteur privé au Burkina Faso (Rapport définitif, décembre 2018). En effet, en dépit du contexte sécuritaire et social difficile (attaques terroristes et mouvements sociaux) et des difficultés dans le secteur agricole (début tardif et arrêt précoce des pluies, attaques des chenilles légionnaires et d'oiseaux granivores), l'activité économique au plan national s'est traduite ces dernières années par l'accélération du rythme de la croissance économique amorcé depuis 2016. Le taux de croissance du PIB réel s'est établi à 6,3% contre 5,9% en 2016 après une baisse prolongée entre 2011 et 2015, période au cours de laquelle le pays a connu des remous sociopolitiques.

Graphique 1 : Evolution du taux de croissance du PIB réel du Burkina Faso



Source: International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2018. p: Projections.

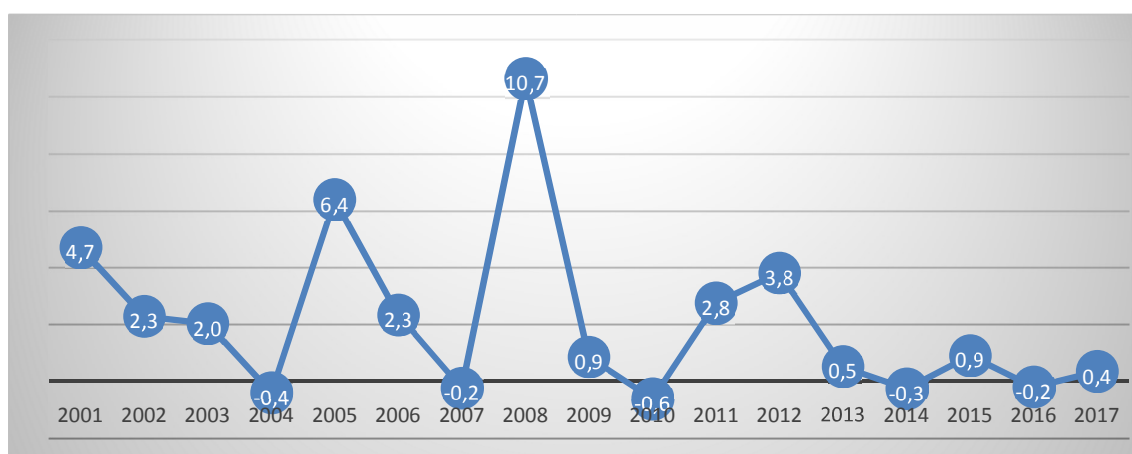
En sus de l'environnement international favorable, ce regain de dynamisme tient, selon les analyses établies par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), essentiellement à la bonne tenue de l'activité économique dans les secteurs secondaire et tertiaire. Les performances réalisées dans le secteur secondaire proviennent, entre autres, des activités extractives, du BTP et de l'énergie qui ont enregistré une forte croissance de leur valeur ajoutée de 18,2%, 17,6%, 13,1% respectivement ainsi qu'une légère augmentation de la valeur ajoutée dans l'agroalimentaire (0,5%) et les autres produits manufacturés (3%).

Par ailleurs, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière connaît un recul de 0,5%, en raison de la baisse dans l'industrie du bois et des métaux précieux (-5,5%) et dans l'industrie de l'égrenage et de fabrication de textiles (-0,7). Malgré le recul de la valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, la contribution totale du secteur secondaire à la croissance est ressortie à 2,1 points en 2017 en hausse par rapport au 0,6 point de 2016.

Quant au secteur tertiaire, la bonne tenue de l'activité résulte de la hausse de la production dans les services non marchands (+11,9%) d'une part et dans les services marchands, à raison (+3,8%) d'autre part. Ainsi, le secteur tertiaire demeure le premier moteur de la croissance en 2017 avec une contribution estimée à 3,3 points, tout comme en 2016 (3,3 points).

Après un pic à 3,8% en 2012, le taux d'inflation approché par l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) est demeuré en deçà de la norme communautaire de 3% au cours des 5 dernières années (graphique 2).

Graphique 2 : Evolution de l'inflation de 2001 à 2017 au Burkina Faso



Source: International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2018.

La remontée du niveau général des prix découle principalement du renchérissement des prix des fonctions ci-après : les prix des hôtels, cafés et restaurants ont connu un accroissement de 3,7%, ceux des boissons alcoolisées, tabacs ainsi que de l'enseignement de 0,5% pendant que les prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées ont accru de 0,4%, les autres produits de consommation ont connu une faible variation de leurs prix.

Par ailleurs, en sus des services de transports qui ont enregistré une baisse de 1,4% de leurs prix, les mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère (vente de céréales à prix social dans les zones déficitaires, contrôle des prix des produits de grande consommation, réouverture des points de vente de céréales aux populations vulnérables et baisse du prix du carburant à la pompe) ont permis de contenir la hausse de l'inflation dans la limite communautaire.

1.3 Cartographie du secteur privé

1.3.1 Généralités

A fin 2017, le stock des entreprises formelles créées et répertoriées sur le « Fichier National des Entreprises et Regroupements d'Entreprises » ou « Fichier NERE » était estimé à 93 000

unités dominées par le secteur du Commerce (51%), suivi respectivement des secteurs des Services (30%), de l'Industrie (12%) et de l'Artisanat (7%). En outre, l'année 2017 a enregistré un effectif de création record de 12 609 entreprises formelles enregistrées dans les CEFORE en liaison notamment avec la réforme consacrant la réduction du capital social des sociétés à responsabilité limitée (SARL).

Les statistiques sur le nombre d'entreprises¹⁰ actives actuellement au Burkina Faso sont variables selon les sources. En effet, selon le rapport 2018 de la CCI-BF sur l'état du secteur privé au Burkina Faso, le taux d'entreprises formelles actives estimé, à partir des recoupements d'information avec la Direction Générale des Impôts (DGI), la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et les Centres de formalités des entreprises (CEFORE) au 31 décembre 2017, est de 62,7% soit environ **59 000 unités**. En revanche, le septième Recensement industriel et commercial (RIC VII) mené par l'INSD, a permis de dénombrer **99.261 entreprises** en 2016.

A la réalité, il faut savoir que le nombre d'entreprises actives devrait se situer bien au-delà des données fournies par ces deux (02) sources pour les trois (03) raisons suivantes :

- les données du fichier NERE de la CCI-BF ne prennent en compte que les entreprises formelles, c'est-à-dire celles qui possèdent un numéro d'immatriculation auprès des structures administratives compétentes (Numéros CNSS, IFU, numéro RCCM), et utilisant un système comptable légalement reconnu, en l'occurrence le système comptable de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (SYSCOHADA), comme type de comptabilité. En ne prenant que les entreprises formelles, on a laissé de côté les entreprises informelles qui contribuent quand même selon des chiffres variables entre 30 à 40% du PIB et emploient près de 80% des personnes actives en milieu urbain¹¹.
- le septième Recensement industriel et commercial n'a concerné que les communes urbaines du Burkina Faso, c'est-à-dire, les 45 chefs-lieux de provinces et les communes de Bittou, Pouytenga, Garango et Niangoloko. Un pan entier de communes urbaines et rurales a été écarté alors qu'elles abritent des entreprises (même si on peut penser que celles-ci ne sont pas très représentatives du nombre total des entreprises).
- pour des raisons méthodologiques, les entreprises implantées dans les marchés n'ont pas été prises par le septième Recensement industriel et commercial.

On peut donc estimer à plus de cent mille (100.000) le nombre d'entreprises formelles actives au Burkina Faso évoluant prioritairement et respectivement dans les secteurs du commerce, des services, de l'industrie et de l'artisanat. La très grande majorité des entreprises est constituée sous la forme juridique d'entreprise individuelle. Une très faible portion est constituée sous la forme sociétale. Enfin, l'essentiel des entreprises est

¹⁰ L'entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché. Elle peut être formelle ou informelle.

¹¹ Selon les statistiques, la contribution du secteur informel dans le PIB avoisine 40%, et en milieu urbain, c'est environ 80% des actifs qui sont dans le secteur informel et sont, pour la majorité, jeunes, vendeurs ambulants ou non. <https://lefaso.net/spip.php?article87462> du 11 janvier 2019.

concentré dans la capitale politique à Ouagadougou et dans la capitale économique Bobo-Dioulasso.

1.3.2 Classification des entreprises

La classification que reçoivent habituellement les entreprises du secteur privé n'est pas univoque. On note ici l'existence de plusieurs critères de classification. Mais nous retiendrons dans le cadre de cette étude les critères suivants qui combinent les choix économique, juridique, spatial et financier :

- Répartition par la situation géographique ;
- Répartition par le secteur ou la branche d'activité ;
- Répartition par la taille ;
- Répartition suivant la forme juridique ;
- Répartition par les emplois.

Les données fournies dans la présente classification l'ont été sur la base des informations disponibles dans le rapport 2018 sur l'état du secteur privé au Burkina Faso élaboré par la Chambre de commerce et d'industrie et dans le rapport du septième Recensement industriel et commercial (RIC VII), établi par l'INSD.

1.3.2.1 Répartition par la situation géographique

Le RIC VII a permis de dénombrer 99 261 entreprises en 2016. Elles sont fortement concentrées dans les régions abritant les grandes villes du pays. Ainsi, la région du Centre regroupe plus de la moitié (55,4%) des entreprises et celle des Hauts Bassins compte 17 926 entreprises, soit 18,1% du total. En revanche, certaines régions ne comptent pas plus de 1 500 entreprises. Il s'agit des régions du Centre Sud (1 197), du Sahel (1 245) et du Plateau Central (1 438).

Tableau 1 : Répartition des entreprises selon la région

Régions	Effectifs	Pourcentage
Boucle du Mouhoun	3 057	3,1
Cascades	2 709	2,7
Centre	54 964	55,4
Centre-Est	3 317	3,3
Centre-Nord	2 125	2,1
Centre-Ouest	4 693	4,7
Centre-Sud	1 197	1,2

Est	1 952	2,0
Hauts-Bassins	17 920	18,1
Nord	2 417	2,4
Plateau-Central	1 438	1,4
Sahel	1 245	1,3
Sud-Ouest	2 227	2,2
Total	99 261	100

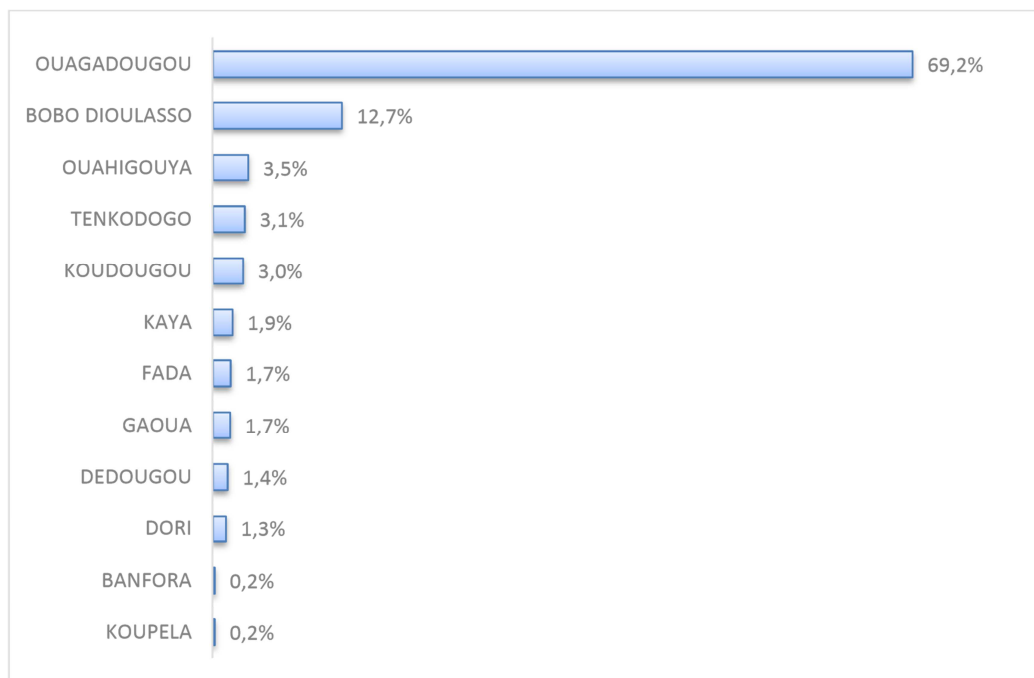
Source: RIC VII, 2016, INSD

La répartition spatiale des entreprises permet de distinguer quatre groupes de régions en fonction du nombre d'entreprises en activité :

- le Centre dont le nombre d'entreprises est supérieur à 50 000 ;
- les Hauts Bassins où le nombre d'entreprises des trois villes de la région est compris entre 5 000 et 20 000 ;
- les régions du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est, du Centre-Nord, du Nord et du Sud-Ouest où le nombre d'entreprises est compris entre 2 000 et 5 000 ;
- les régions de l'Est, du Centre-Sud, du Plateau-Central et du Sahel qui enregistrent moins de 2 000 entreprises.

Cette répartition des entreprises par région est confortée par les données de la répartition par ville de création. En effet, suivant les villes dans lesquelles sont implantés les Centres de formalités des entreprises (CEFORE), plus de 80% des créations se sont effectuées dans les CEFORE de Ouagadougou (Région du Centre) et de Bobo-Dioulasso (Région des Hauts Bassins) entre 2010 et 2017. Pour l'année 2017, 64,5% des créations d'entreprises ont été enregistrées à Ouagadougou et 13% à Bobo-Dioulasso. Par ailleurs, il est à noter une hausse des effectifs de création dans les CEFORE de Dori (Région du Sahel) (+75%), Gaoua (Région du Sud-ouest) (+51%), Fada (Région de l'Est) (+40%).

Graphique 3 : Répartition des créations d'entreprises par ville entre 2010 et 2017



Source : Rapport 2018 sur l'état du secteur privé, CCI-BF

Cette forte concentration des créations d'entreprises autour des grands centres urbains pourrait avoir une configuration plus dispersée à partir de 2018, d'autant plus que la CCI-BF a déployé ses délégations consulaires dans chacune des treize (13) régions du pays avec des services CEFORE pour permettre aux promoteurs d'entreprises d'effectuer les formalités de création sur place.

1.3.2.2 Répartition par le secteur ou la branche d'activité

Les entreprises burkinabè sont essentiellement commerciales. En effet, suivant les statistiques du RIC VII de l'INSD, la branche d'activités « commerce » regroupe plus de la moitié (52,6%) des entreprises recensées. Les entreprises des branches « services » et « fabrication, transformation et énergie » sont assez bien représentées avec respectivement 28,2% et 16,9%. Cependant, certaines branches d'activités comptent peu d'entreprises, soit du fait de l'importance des investissements à réaliser, soit de la définition du champ du RIC VII. Il s'agit des branches « Bâtiment et travaux publics » (1,9%), « Extraction et activités de

soutien à l'extraction » (0,2%) et « Agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse » (moins de 0,1%).

Tableau 2 : Répartition des entreprises selon la branche d'activités

Branches d'activité	Effectifs	Pourcentage
Agriculture, élevage, Sylviculture, pêche et chasse	23	0,0
Extraction et activités de soutien à l'extraction	173	0,2
Fabrication, transformation et énergie	16 732	16,9
BTP	1 865	1,9
Commerce	52 236	52,6
Services	27 981	28,2
ND	251	0,3
Total	99 261	100

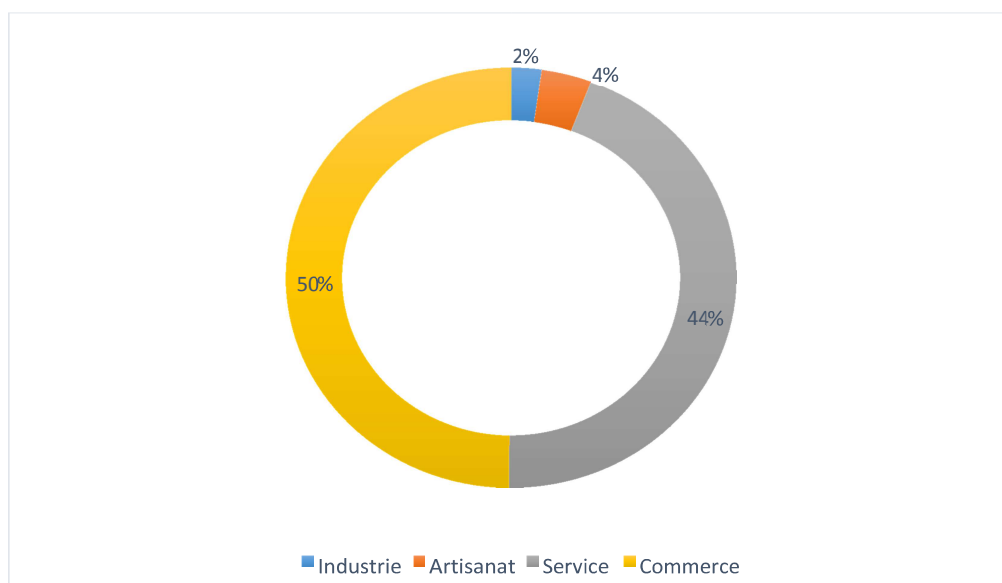
Source : RIC VII, INSD, 2016

Le rapport 2018 sur l'état du secteur privé réalisé par la CCI-BF corrobore ces statistiques du RIC VII. En effet, selon ce rapport, l'analyse suivant la branche d'activité permet de constater que depuis 2010, les nouvelles créations d'entreprises s'observent dans le secteur du commerce, suivi des services, de l'industrie et de l'artisanat.

Si en 2016 les forts taux de création étaient observés au niveau du secteur des services et du commerce, en 2017 les meilleurs taux de croissance de création sont observés dans le secteur de l'artisanat (42%). Les secteurs de l'industrie et des services ont connu sensiblement les mêmes taux de croissance de création (12%). Quant au secteur du commerce, il a enregistré le plus faible taux de création (3%) en 2017.

Les secteurs des services et du commerce représentent 94% du volume des nouvelles créations de l'année 2017 dont 50% dans le commerce et 44% dans les services. Quant aux secteurs de l'industrie et de l'artisanat, ils représentent respectivement 2% et 4% des créations en 2017.

Graphique 4 : Répartition des créations d'entreprises selon la catégorie professionnelle en 2017 (%)



Source : Rapport 2018 sur l'état du secteur privé, CCI-BF

Ces statistiques témoignent dans une certaine mesure d'une économie marchande essentiellement tournée vers le commerce et les services au détriment d'un secteur industriel qui peine à se démarquer. Les créations dans ce dernier secteur ont été les plus faibles de l'année 2017 avec un effectif de 275 nouvelles unités industrielles.

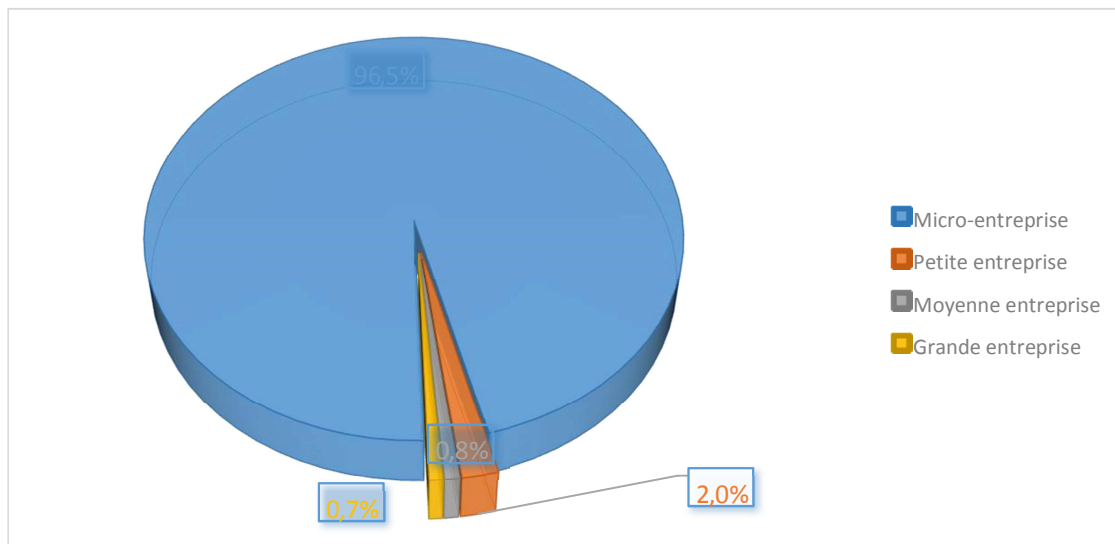
1.3.2.3 Répartition par taille

Avec l'avènement du décret n°2017-1165/PRES/PME/MCIA/MATD/MINEFID du 30 novembre 2017 portant adoption de la Charte des petites et moyennes entreprises, il est désormais possible de classer les entreprises burkinabè suivant leur taille. Ainsi, il existe trois (03) types de PME selon la taille soumise à la formalisation¹² mais se distinguant par le nombre d'employés permanents et le niveau du chiffre d'affaires :

¹² Outre ces conditions minimales, le décret ajoute que les entreprises soient immatriculées ou ont fait leur déclaration d'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier ou à tout autre registre et à l'identifiant financier unique (IFU), soient également affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et tiennent une comptabilité conforme au système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA).

- **La micro-entreprise** est l'entreprise dont l'effectif des salariés permanents est inférieur à dix (10) employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel hors taxe inférieur ou égal à quinze millions (15.000.000) Francs CFA (22 900 EUR) ;
- **La petite entreprise** est celle qui dispose d'un effectif permanent égal ou supérieur à dix (10) employés et inférieur à trente (30) employés et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur à quinze millions (15.000.000) Francs CFA et inférieur ou égal à cinquante (50.000.000) Francs CFA (76 300 EUR) ;
- **La moyenne entreprise** est celle qui dispose d'un effectif permanent égal ou supérieur à trente (30) employés et inférieur à cent (100) employés et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur à cinquante (50.000.000) Francs CFA et inférieur à un milliard (1.000.000.000) Francs CFA (1,5 M EUR);
- **La grande entreprise** est celle qui dispose d'un effectif permanent égal ou supérieur à cent (100) employés et qui réalise un chiffre d'affaires annuel hors taxe supérieur ou égal à un milliard (1.000.000.000) Francs CFA.

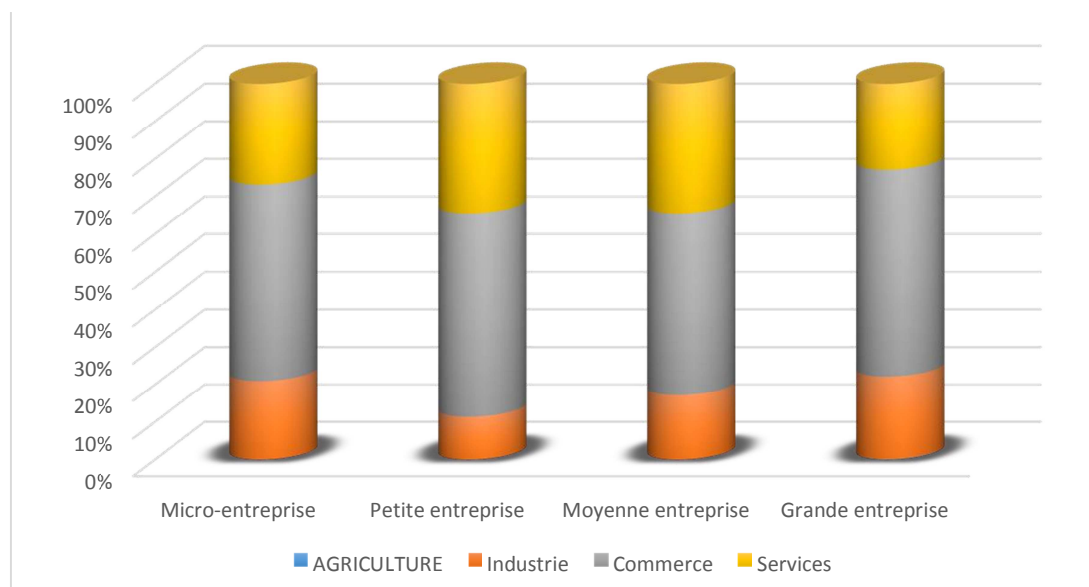
Graphique 5 : Répartition selon la taille



Source : RIC VII, INSD, 2016

De cette décomposition, il ressort que la quasi-totalité des entreprises qui composent le tissu économique sont des micro-entreprises (96,5%). Les grandes entreprises représentent moins de 1% de l'effectif.

Graphique 6 : Répartition par catégorie d'entreprise selon la branche d'activité



Source : RIC VII, INSD, 2016

Suivant cette figure, l'activité commerciale est la plus prépondérante dans les différentes classes d'entreprises. La proportion des activités de service est plus élevée dans les petites entreprises et dans les moyennes entreprises. On remarquera ici que la branche « Agriculture » n'est pratiquée par aucune des catégories d'entreprise. Ce qui paraît pour le moins curieux ! L'explication de l'absence de cette branche d'activité dans les entreprises formelles semble résider d'une part, dans le fait que l'activité agricole reste encore une activité de subsistance pratiquée majoritairement par des « entreprises » familiales et de petits exploitants informels et d'autre part dans le choix méthodologique opéré par les rédacteurs du RIC. Le RIC VII a concerné les communes urbaines du Burkina Faso, c'est-à-dire, les 45 chefs-lieux de provinces et les communes de Bittou, Pouytenga, Garango et Niangoloko comme il a été rappelé plus haut. Un pan entier de communes urbaines et rurales a donc été écarté alors qu'elles abritent des entreprises agricoles.

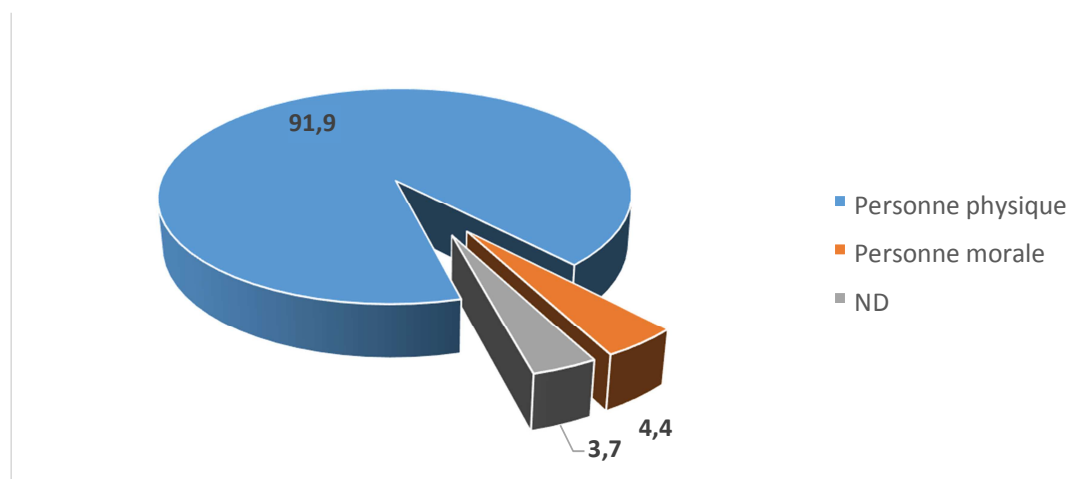
1.3.2.4 Répartition des entreprises formelles suivant la forme juridique

Lorsque l'on parle de la répartition des entreprises selon la forme juridique, il faut comprendre qu'il est question uniquement des entreprises formelles, c'est-à-dire celles qui épousent une des formes juridiques prévues par les Actes Uniformes du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (Traité Ohada) auquel le Burkina Faso est partie. Ces entreprises doivent être régulièrement immatriculées au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM). Mais on ne peut ignorer les entreprises

informelles même si du fait de leur caractère informel les statistiques les concernant ne sont guère précises.

Au plan juridique, les entreprises formelles sont celles qui sont immatriculées au RCCM. On distingue les entreprises individuelles des sociétés commerciales. Suivant les statistiques de l'INSD, les entreprises sont pour la plupart des entreprises individuelles, c'est-à-dire qu'elles sont la propriété exclusive d'une personne physique.

Graphique 7 : Répartition des entreprises selon la forme juridique (%)

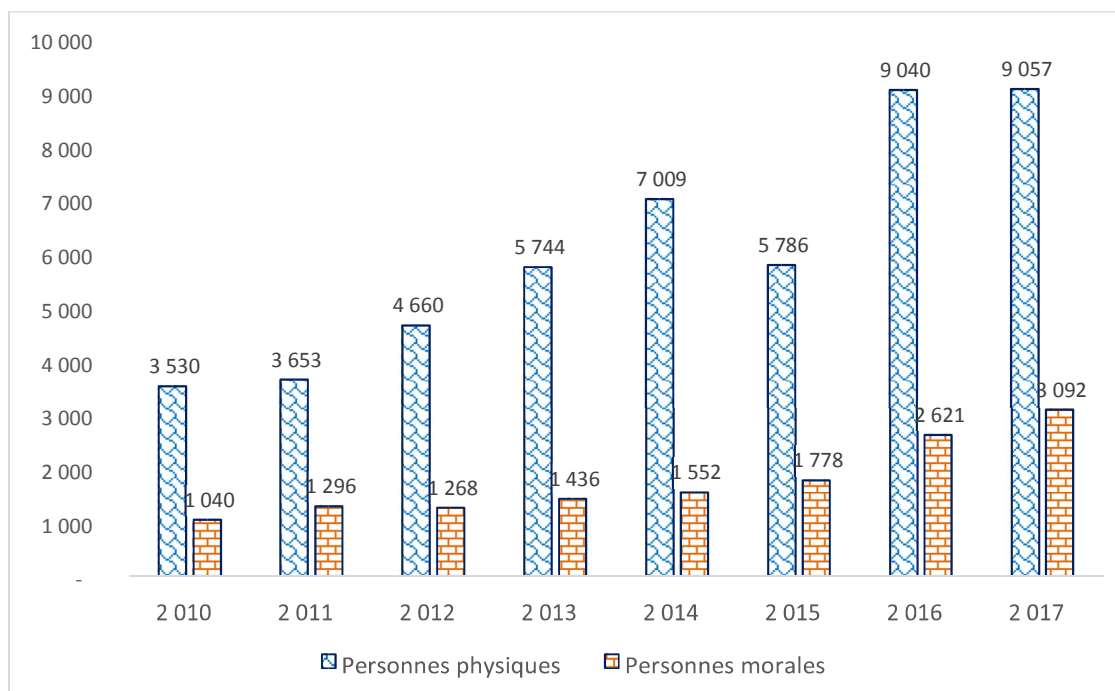


Source : RIC VII, 2016, INSD

Selon le RIC VII, les entreprises individuelles représentent plus de 91,9% des entreprises recensées. Plus de 9 entreprises sur 10 sont en effet des personnes physiques tandis que seulement 4,4% des sociétés commerciales (Société anonyme -SA- et Société A Responsabilité Limitée - SARL- notamment).

Cette tendance des données du RIC VII s'est confirmée dans le rapport 2018 relatif à l'état du secteur privé réalisé par la CCI-BF. En effet, suivant le statut (la forme) juridique, 48 479 entreprises personnes physiques ou entreprises individuelles (soit 76,9%) ont été créées entre 2010 et 2017. Pour les créations de l'année 2017, l'on observe une prédominance des entreprises individuelles (75,5%) contre 24,5% pour les entreprises personne morale. Cette tendance est quasi similaire à celle observée les deux années antérieures soit 76,5% d'entreprises individuelles en 2015 et 77,5% entreprises individuelles en 2016.

Graphique 8 : Répartition des créations d'entreprises suivant le statut juridique entre 2010 et 2017



Source : Rapport 2018 sur l'état du secteur privé, CCI-BF

L'augmentation des créations d'entreprises de type société commerciale s'explique en partie par l'introduction de nouvelles réformes ces dernières années à savoir l'autorisation donnée aux promoteurs d'entreprises de constituer la SARL sous seing privée et la libre fixation du capital social pour la création de la SARL dans le respect de la part sociale de 5 000 francs CFA.

A côté des entreprises formelles, il existe de très nombreuses entreprises informelles.

Les entreprises informelles sont celles qui évoluent dans l'informel, sans aucune forme particulière et en principe ne sont pas connues des services du fisc. Selon le Bureau International du Travail (BIT), le secteur informel est un ensemble d'unités produisant des biens et des services, en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation, opèrent à petite échelle et de manière aspécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteur de production.

Le secteur informel, compte tenu de son importance dans le tissu économique des pays africains dont le Burkina Faso, fait l'objet de tentatives de formalisation. C'est dans ce sens

qu'il faut saisir tout le sens des réformes engagées ces dernières années au plan sous-régional¹³ et au plan national pour formaliser ce secteur. En effet, quoique disposant de statistiques peu fiables et disparates en la matière, on estime que le secteur informel est constitué de plus de deux (02) millions d'entreprises et que sa contribution dans le PIB burkinabè avoisine les 40%. En milieu urbain, c'est environ 80% des actifs qui sont dans le secteur informel et sont, pour la majorité, des jeunes hommes et femmes, vendeurs ambulants ou non¹⁴.

Tableau 3 : Effectif des emplois, individus de 15 ans et plus (Activités principales), Burkina Faso, 2018

Secteur et branche d'activité	Milieu de résidence					Ensemble
	Ouagadougou	Bobo-Dioulasso	Autres urbains	Ens. urbain	Rural	
Primaire						
Agriculture, Elevage, Chasse et activités de soutien	16 056	14 965	54 207	85 228	1 140 015	1 225 243
Sylviculture, Exploitation forestière et activités de soutien	1 803	686	1 084	3 573	16 927	20 500
Pêche, Pisciculture, Aquaculture	0	0	204	204	13 319	13 523
Ensemble	17 859	15 651	55 496	89 005	1 170 261	1 259 266
Industrie						
Activités extractives/mines	9 645	6 081	10 301	26 027	260 499	286 526
Activités de fabrication	122 256	42 656	79 463	244 374	448 605	692 979
Activités de production et distribution	1 931	1 482	478	3 892	0	3 892
Activités de production et distribution d'eau, assainissement et traitement de déchets	2 445	0	446	2 892	706	3 597
Activités de construction	50 728	9 405	20 477	80 610	77 773	158 382
Ensemble	187 005	59 624	111 165	357 795	787 582	1 145 377
Commerce						
Commerce et réparation des pièces automobiles	32 359	6 068	9 291	47 718	37 109	84 826
Commerce de gros	62 903	14 766	27 932	105 601	135 181	240 781
Commerce de détail	180 698	61 132	106 214	348 043	577 068	925 111
Ensemble	275 960	81 965	143 437	501 362	749 357	1 250 719
Service						
Activités de transport	28 802	7 116	12 758	48 676	21 928	70 604
Activités d'entreposage	5 373	545	2 064	7 983	2 894	10 877
Activités d'hébergement et de restauration	37 972	10 078	20 943	68 993	96 261	165 254
Activités de l'information et de communication	9 135	2 368	1 484	12 987	2 992	15 979
Activités financières et d'assurance	7 815	2 730	2 566	13 111	1 416	14 527
Activités immobilières	1 489	131	358	1 978	1 665	3 643
Activités spécialisés, scientifiques et techniques	22 678	2 713	5 482	30 873	10 067	40 939
Activités de services de soutien et de bureau	48 558	15 781	17 091	81 430	21 909	103 339
Activités de l'administration publique	17 482	4 538	8 130	30 149	11 468	41 617
Enseignement	45 161	20 269	35 204	100 634	69 257	169 890
Activités pour la santé humaine et l'action sociale	22 224	6 206	10 959	39 390	21 493	60 883
Activités artistiques, sportives et récréatives	3 897	2 127	1 607	7 631	2 263	9 894
Autres activités des services nca (tailleurs, pressing, coiffure, réparations de biens de consommation)	57 949	14 432	22 888	95 269	61 709	156 978
Activités spéciales des ménages	33 578	9 774	6 932	50 284	9 659	59 943
Activités des organisations internationales	532	27	229	788	5 506	6 294
Ensemble	342 645	98 835	148 696	590 176	340 485	930 660
Burkina Faso	823 470	256 075	458 794	1 538 338	3 047 685	4 586 023

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD¹⁵

¹³ Au plan communautaire UEMOA, la création des Centres de Gestion Agréés a été un incitatif afin d'amener les entreprises évoluant dans l'informel à se formaliser. Toujours, au plan communautaire, les actes uniformes du Traité OAHADA ont créé le statut de « l'entrepreneur » afin de soumettre les personnes évoluant dans l'informel à un minimum de formalisme en leur prescrivant une *simple déclaration d'existence* au registre du commerce.

¹⁴ <https://lefaso.net/spip.php?article87462> du 11 janvier 2019

¹⁵ Les données extraites de cette enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel sont encore provisoires. Elles pourraient évoluer dans le document définitif prévu pour être officialisé au mois d'octobre/novembre 2019.

Suivant ce tableau, le secteur informel, toute branche d'activité confondue, emploie plus de 4,600 millions d'emplois dominés par les secteurs primaire et celui du commerce.

Des initiatives locales de la formalisation des entreprises informelles mises en place, on retiendra surtout qu'on peut considérer aujourd'hui au Burkina Faso, que les entreprises relevant du régime fiscal de la Contribution des Micros Entreprises (CME)¹⁶ sont des entreprises « informelles » sur un plan strictement fiscal. Toujours au plan fiscal, il n'est plus sollicité le terme « informel » pour imposer les entreprises qui ne sont pas déclarées. Ainsi l'ancien impôt « Contribution du Secteur Informel » a été remplacé par la CME¹⁷. Aussi, les Centres de Gestion Agréés (CGA) ont été créés en 2007 pour amener les entreprises informelles à se formaliser à travers des services comptables et des conseils adaptés. Des réflexions sont toujours en cours pour inciter les entreprises à se formaliser. C'est dans ce sens que le Forum national sur l'économie informelle (FNEI), interrompu depuis huit (08) ans, a repris cette année avec la troisième édition qui a eu lieu du 18 au 20 juillet 2019.

Par ailleurs, la Maison de l'entreprise du Burkina Faso, en partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), a procédé, en juillet 2018 à Ouagadougou, au lancement officiel de la phase pilote du « statut de l'entrepreneur ». Mise en œuvre pour encourager et promouvoir la formalisation des activités du secteur informel, ce nouveau statut offre plusieurs avantages aux acteurs concernés. Trois cent cinquante (350) micros et petites entreprises ont bénéficié de la mise en œuvre de la phase pilote du statut de l'entrepreneur au Burkina Faso. En rappel, ce statut vise entre autres la formalisation des acteurs de l'économie informelle, la facilitation de leur accès aux services d'appui, l'accroissement de leur productivité et l'amélioration de la performance des entreprises.

En dépit de toutes ces initiatives, l'économie informelle demeure très importante et la situation de l'inscription dans les registres administratifs l'illustre parfaitement.

¹⁶ La CME est venue en remplacement de la Contribution du Secteur Informel (CSI).

¹⁷ Le régime fiscal des entreprises est constitué de deux grands régimes : le régime du réel et celui du forfait. Le régime de la CME est en réalité un régime de forfait applicable également aux entreprises dites « informelles ». Par conséquent, on peut considérer les entreprises soumises à la CME et celles qui ne sont pas identifiées comme étant des entreprises « informelles ».

Tableau 4 : Situation de l'inscription des Unités de Production Informelles (UPI) dans les registres administratifs, Burkina Faso, 2018

Milieu de résidence et secteur d'activité	% UPI avec NIF	% UPI avec RC	% UPI avec N° Cnss	Situation de l'inscription dans les registres administratifs			Total	Effectif
				Enregistré dans aucun registre	Enregistré dans un registre	Enregistré dans au moins deux registres		
Ouagadougou								
Industrie	3,6	4,3	12,2	84,5	12,3	3,2	100	101 199
Commerce	3,9	5,1	5,5	90,1	6,8	3,2	100	176 201
Service	1,3	4,1	4,2	93,8	3,6	2,6	100	67 257
Ensemble	3,3	4,7	7,2	89,1	7,8	3,1	100	344 657
Bobo-Dioulasso								
Industrie	1	1,9	2,5	95,5	3,5	1	100	43 590
Commerce	1,3	4,5	2,7	92,9	6	1,1	100	73 458
Service	0,3	0,3	5,1	94,6	5,1	0,3	100	27 070
Ensemble	1	2,9	3,1	94	5,1	0,9	100	144 118
Autres urbains								
Industrie	1,5	2,3	3,4	94,9	3,3	1,8	100	83 241
Commerce	0,7	2,7	3	94,8	4,3	0,9	100	120 042
Service	2,2	2,9	3	94,1	3,9	2,1	100	40 776
Ensemble	1,2	2,6	3,2	94,7	3,9	1,4	100	244 060
Rural								
Industrie	0,1	0,1	0,3	99,6	0,3	0,1	100	633 996
Commerce	0,5	1,4	0,6	98,4	1,2	0,5	100	730 093
Service	0,5	0,7	0,7	98,6	0,9	0,5	100	193 495
Ensemble	0,3	0,7	0,5	98,9	0,8	0,3	100	1 557 584
Burkina Faso								
Industrie	0,7	0,9	2,1	97,2	2,2	0,6	100	862 026
Commerce	1,1	2,3	1,8	96,3	2,7	1	100	1 099 794
Service	0,9	1,7	2	96,7	2,2	1,1	100	328 599
Ensemble	0,9	1,7	1,9	96,7	2,4	0,9	100	2 290 418

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD

Ce sont près de 2,300 millions d'UPI qui exercent dans l'informel selon ce tableau avec une forte concentration en milieu rural soit 68%.

Le tableau suivant indique les raisons suivant lesquelles les entreprises informelles refusent de se faire enregistrer aux impôts :

Tableau 5 : Raisons du non enregistrement à l'IFU des UPI selon la zone et le secteur d'activité, Burkina Faso, 2018

Milieu de résidence et secteur d'activité	Si non pourquoi IFU							Total	Effectif
	Démarche trop compliquée	Trop cher	Inscription en cours	Non obligatoire	Pas collaborer avec Etat	Ne sait pas s'il faut s'inscrire	Autre		
Ouagadougou									
Industrie	11,3	8,4	2,9	22	0,8	47,5	7,1	100	101 199
Commerce	9,9	11,7	3,2	24	0,9	46,3	3,9	100	176 201
Service	5,4	9,3	3,6	25,5	0,4	50,9	5	100	67 257
Ensemble	9,5	10,3	3,2	23,7	0,8	47,6	5,1	100	344 657
Bobo-Dioulasso									
Industrie	3,7	2,1	1,5	35,6	4,5	47,9	4,7	100	43 590
Commerce	4,8	4,4	3,5	31,9	0,4	51,1	3,9	100	73 458
Service	2,9	4,8	1,9	19,3	1	68,2	1,9	100	27 070
Ensemble	4,1	3,8	2,6	30,6	1,7	53,3	3,8	100	144 118
Autres urbains									
Industrie	6,5	4,6	2,7	22,1	1,3	59,8	3	100	83 241
Commerce	7,2	6	2,6	25,5	1,3	54,2	3,1	100	120 042
Service	5,8	2,8	3,2	28,1	1,1	56,1	2,9	100	40 776
Ensemble	6,8	5	2,8	24,8	1,3	56,4	3	100	244 060
Rural									
Industrie	2,7	3,1	0,6	24,3	2,1	63,9	3,4	100	633 996
Commerce	3,5	4,3	1,4	21,3	0,8	65	3,7	100	730 093
Service	3,7	2,2	0,3	23,4	0,8	66,8	2,8	100	193 495
Ensemble	3,2	3,6	0,9	22,8	1,3	64,8	3,5	100	1 557 584
Burkina Faso									
Industrie	4,1	3,8	1,1	24,4	2	60,8	3,8	100	862 026
Commerce	5	5,7	1,9	22,9	0,8	59,9	3,7	100	1 099 794
Service	4,3	3,9	1,5	24	0,8	62,3	3,2	100	328 599
Ensemble	4,6	4,7	1,6	23,6	1,3	60,6	3,7	100	2 290 418

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD

Sur l'ensemble des UPI enquêtées, 60,6% estiment qu'elles ne savent pas s'il faut se faire immatriculer au fisc (donc elles n'ont même pas connaissance de l'obligation de s'enregistrer) et 23,6% pensent qu'il n'est pas obligatoire de se faire enregistrer au fisc (ici les UPI savent qu'il faut s'enregistrer mais elles pensent que la formalisation n'est pas une obligation). Les mêmes proportions de raison sont observées pour ce qui concerne le non enregistrement à la Caisse de sécurité sociale.

Toujours selon les données de cette enquête, certaines UPI ont essayé sans succès de s'enregistrer, mais elles n'ont pas pu pour les raisons suivantes :

- les démarches trop complexes pour 35,7% des enquêtées ;
- les coûts administratifs d'enregistrement trop élevés pour 32,3% des enquêtées ;
- le découragement par suite des lenteurs administratives évoqué par 19,1% des enquêtées.

Tableau 6 : Principal intérêt selon les UPI de se faire enregistrer, Burkina Faso, 2018

Milieu de résidence et secteur d'activité	principal intérêt de se faire enregistrer							Total	Effectif
	Accès au crédit	Accès au meilleur emplacement sur le marché	Vente de produits aux grandes sociétés	Publicité	Aucun intérêt	Autre	Ne sait pas		
Ouagadougou									
Industrie	25	8	3	2	8	3	51	100	101 199
Commerce	22	5	7	2	8	2	55	100	176 201
Service	25	4	2	3	3	3	60	100	67 257
Ensemble	23	6	5	2	7	3	55	100	344 657
Bobo-Dioulasso									
Industrie	26	8	7	0	7	3	49	100	43 590
Commerce	28	8	6	2	6	1	49	100	73 458
Service	28	4	1	2	14	0	50	100	27 070
Ensemble	27	7	5	2	8	1	49	100	144 118
Autres urbains									
Industrie	30	8	5	3	6	1	47	100	83 241
Commerce	31	9	4	3	5	1	47	100	120 042
Service	31	13	2	2	5	1	46	100	40 776
Ensemble	31	9	4	3	5	1	47	100	244 060
Rural									
Industrie	21	5	2	1	5	0	65	100	633 996
Commerce	28	5	3	1	5	0	57	100	730 093
Service	27	8	2	1	5	1	56	100	193 495
Ensemble	25	5	3	1	5	0	60	100	1 557 584
Burkina Faso									
Industrie	23	6	3	1	6	1	61	100	862 026
Commerce	28	6	4	1	5	1	55	100	1 099 794
Service	27	7	2	2	6	1	55	100	328 599
Ensemble	26	6	3	1	6	1	57	100	2 290 418

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD

Sur le principal intérêt qu'il peut y avoir à se faire enregistrer, l'enquête révèle que :

- 57% des personnes enquêtées n'en ont aucune idée ;
- 26% des enquêtées pensent que les possibilités d'accès au crédit justifient l'intérêt de la formalisation.

On terminera sur ce chapitre relatif à l'entreprise informelle en rappelant que la formalisation passe par l'enregistrement au RCCM et au service des impôts. En pratique, il existe un guichet unique, dénommé Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE) créé en 2005 et géré par la Maison de l'Entreprise, chargé de recevoir les entrepreneurs désirant se formaliser. Ce guichet unique permet à l'entrepreneur de recevoir un numéro d'immatriculation au RCCM et de l'identifiant financier unique (IFU) moyennant le paiement de frais s'élevant en moyenne à 45.000 FCFA sous un délai moyen de 72 heures. Les CEFORE sont présents dans les chefs-lieux des 13 régions du Burkina Faso. Au regard des résultats de l'enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel réalisée par l'INSD en 2018, il y a un besoin d'informer davantage sur la nécessité de la formalisation et de réduire encore les coûts d'immatriculation avec également une simplification de la procédure par le rapprochement des services du CEFORE des entrepreneurs du secteur informel concentrés dans les zones rurales.

1.3.2.5 Répartition par emploi

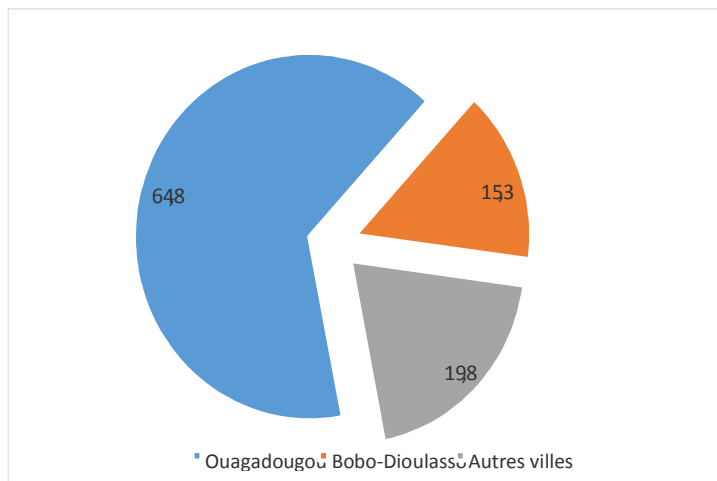
Suivant les statistiques du Recensement Industriel et Commercial réalisé par l'INSD en 2016, 255 908 emplois ont été déclarés par les entreprises recensées. La région du Centre est la région la plus pourvoyeuse d'emplois au Burkina Faso. Elle représente en effet 64,8% du total des employés des entreprises, soit 165 917 emplois dénombrés. Elle est suivie de la région des Hauts Bassins avec 16,0% du total des employés, soit environ 41 000 emplois. Le nombre total d'emplois dénombrés dans les autres régions est inférieur 20% de l'ensemble.

S'agissant de la stabilité, d'une manière générale, elle est relativement satisfaisante dans les entreprises enquêtées. En effet, plus de huit (08) emplois sur dix (10) sont des emplois permanents, c'est-à-dire des emplois pour lesquels les titulaires sont bénéficiaires de contrats à durée indéterminée (CDI). Moins de 15,0% des employés sont des temporaires. Ils bénéficient de contrats à durée déterminée (CDD).

Quatre (04) régions se distinguent positivement par leur niveau de stabilité assez élevé dans l'emploi. Il s'agit des régions du Plateau Central (95,3%), du Centre-Est (90,5%), du Nord (89,9%) et de celle du Centre-Nord (89,3%). En revanche, la région de l'Est est la région qui enregistre le taux d'emploi temporaire le plus élevé (20,8%).

Il existe une disparité entre le nombre d'emplois pourvus à Ouagadougou et les autres villes. La ville de Ouagadougou regroupe la plupart des emplois. Plus de six (06) employés sur dix (10) (64,8%) travaillent dans les entreprises implantées à Ouagadougou. La ville de Bobo-Dioulasso, quant à elle, enregistre 15,3% des employés recensés. Le reste des emplois pourvus (19,8%) sont le fait des entreprises des autres villes.

Graphique 9 : Répartition des emplois selon les localités (%)



Source : RIC VII, INSD, 2016

En termes d'emploi dans les branches d'activités et rapporté au genre, moins de trois (03) employés sur dix (10) sont des femmes. Cependant, dans les services et le BTP, la représentativité des femmes est supérieure à la moyenne nationale (25,4%). Dans les services, l'emploi des femmes représente 38,2% des emplois et dans le BTP, cette proportion vaut 27,0%. L'extraction et les activités de soutien à l'extraction constituent la

branche d'activités où la proportion des femmes employées dans les entreprises est la plus faible (6,6%).

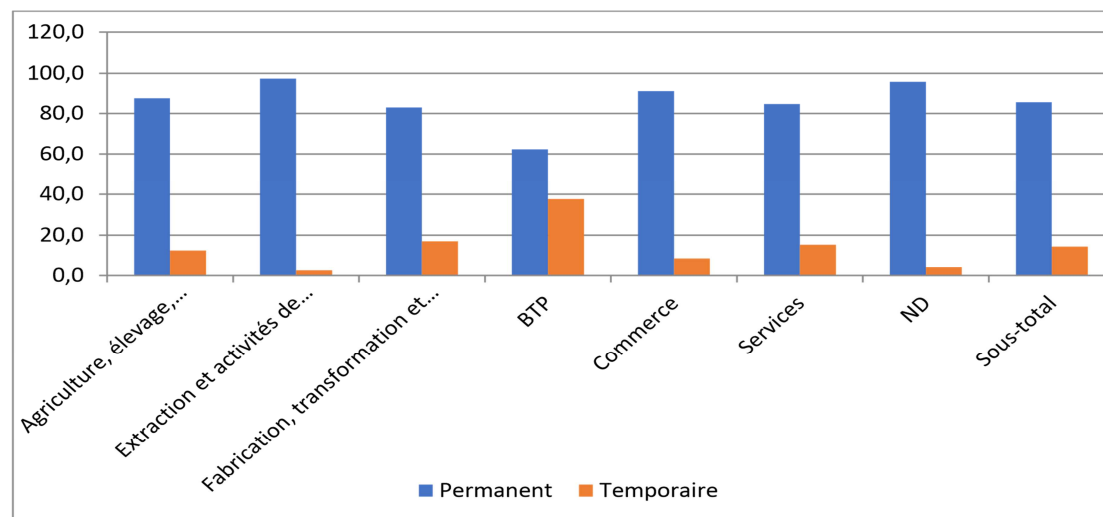
Tableau 7 : Répartition des emplois selon la branche d'activité et le genre

Branche	Hommes		Femmes		Total
	Effectif	%	Effectif	%	
Agriculture, élevage, Sylviculture, pêche et chasse	105	88,2	14	11,8	119
Extraction et activités de soutien à l'extraction	5468	93,4	385	6,6	5 853
Fabrication, transformation et énergie	43 467	77,3	12 763	22,7	56 230
BTP	13 654	73,0	5 049	27,0	18 703
Commerce	79 871	82,3	17 160	17,7	97 031
Services	47 508	61,8	29 412	38,2	76 920
ND	797	75,8	255	24,2	1 052
Sous-total	190 870	74,6	65 038	25,4	255 908

Source : RIC VII, INSD, 2016

Par ailleurs, de toutes les branches d'activités, les emplois créés sont majoritairement permanents. En effet, dans la branche des BTP où le nombre d'emplois temporaires est généralement important du fait de la spécificité des activités de construction, le pourcentage d'emplois permanents est de 62,4%. Cette proportion est plus élevée dans les autres branches d'activités.

Graphique 10 : Répartition des emplois selon la permanence par branche



Source : RIC VII, INSD, 2016

La branche d'activités « Extraction et les activités de soutien à l'extraction » est celle qui assure la plus grande stabilité aux employés avec 97,5% d'emplois permanents pourvus.

Ensuite, viennent le commerce avec 91,4% d’emplois permanents ; l’agriculture, élevage, sylviculture, pêche et chasse avec 87,4% d’emplois permanents ; les services avec 84,6% ; et enfin la branche de fabrication, transformation et énergie avec 82,9% d’emplois permanents.

1.4 Aperçu sommaire des principales filières agro-sylvo-pastorales d’investissement

Les filières sommairement analysées ici font partie des priorités dégagées par le gouvernement s’agissant de l’accélération de la transformation agro-sylvo-pastorale, et la problématique de l’investissement et du développement des filières dans ce domaine. Aussi, d’autres filières en cours d’appui sont rapidement évoquées.

Tableau 8 : Productions moyennes des filières de l’agro-sylvo-pastorales sur les trois années (2016-2018)

Spécifications	Production des trois dernières années (2016-2018) en Tonnes
Céréales (maïs, sorgho, petit mil, le riz)	4 433 468
Niébé	564 618
Oléagineux (soja, arachide, sésame, anacarde)	666 259
Fruits (mangues, agrumes, papayes)	146 192
Produits maraichers (tomates, oignons, haricots verts et choux)	393 688
Tubercules (pomme de terre, patate douce)	104 935

Source : conçu par nous à partir des données de l’étude d’évaluation et de formulation d’un programme « Une région, une usine de transformation agroalimentaire », Rapport provisoire, MCIA, Mai 2019

Le tableau montre qu’en dehors des céréales, les autres produits dépassent à peine 650.000 tonnes. Ce qui signifie qu’un potentiel de production existe encore pour peu que les capacités de productions soient renforcées notamment pour ce qui concerne les oléagineux et les produits maraichers.

1.4.1 Quelques précisions terminologiques

- ❖ **Filière:** elle est généralement définie comme l’ensemble des professions (production, transformation, commercialisation, exportation etc.) intervenant dans l’accroissement de la valeur ajoutée d’une denrée ou produit de base (oignon, sésame, karité, néré, ovins, caprins, etc.), de sa création à sa mise en consommation.
- ❖ **Approche filière:** c’est la démarche globale à orientation économique que s’intéresse à tous les maillons et tous les acteurs fondamentaux des filières. Elle a pour objectif

d'améliorer la productivité et la compétitivité d'un produit donné afin de mieux organiser son intégration dans un marché donné.

Selon les contextes, on distingue¹⁸ :

- ❖ **Filière stratégique** : elle répond à des objectifs stratégiques d'une politique socio-économique impulsée par l'Etat. Par exemple : les filières céréalières répondent à des besoins de sécurité alimentaire ; les filières biocarburants répondent à des soucis de réduction de la dépendance énergétique et de la réduction des gaz à effet de serre.
- ❖ **Filière prioritaire** : elle relève d'une décision politique fondée sur des objectifs et des orientations stratégiques définissant une vision de développement.
- ❖ **Filière porteuse** : c'est une filière qui a un intérêt économique certain par rapport à un marché, et par rapport à la génération de revenus. Elle n'est donc pas nécessairement stratégique ou prioritaire.
- ❖ **Filière émergente** : c'est une filière qui regorge un fort potentiel de développement.

Ces définitions montrent que les notions de filières stratégiques, prioritaires, porteuses et émergentes sont inscrites dans le temps sous l'influence des éléments du contexte d'ensemble.

Au Burkina Faso, les principales filières agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques sont :

- ❖ **Filières agricoles** : mil, sorgho, maïs, riz, niébé, manioc, patate, coton, mangue, banane, oignon, tomate, sésame, arachide, anacarde, igname, etc.
- ❖ **Filière animale** : bétail-viande, petits ruminants, aviculture traditionnelle, aviculture moderne, lait, porc, miel, cuirs et peaux, etc.
- ❖ **Filières forestières, halieutiques et fauniques** : bois énergie, bois d'œuvre, gomme arabique, écotourisme, poissons, spiruline, pomme du Sahel, karité, néré, chenilles, liane, tamarin, etc.
- ❖ **Chaîne de valeurs ajoutées** : les intervenants de la filière peuvent être regroupés en niveaux cohérents à l'intérieur de la filière appelé maillons de la filière (production, transformation, commercialisation et distribution). Chaque maillon peut contenir plusieurs catégories d'intervenants. Le maillon, voire la catégorie d'intervenants réalise un certain nombre d'activités économiques qui ajoutent à chaque fois, de la valeur au produit ; d'où la notion de « chaîne de valeurs ajoutées ». La filière est faite d'un enchaînement de valeurs ajoutées¹⁹ résultant des valeurs nouvelles créées par chaque maillon de la chaîne ; c'est l'enchaînement des contributions de chaque maillon jusqu'à la valeur totale du produit final.
- ❖ **Maillon ou segment d'une filière** : ensemble d'acteurs pratiquant des activités économiques à différents niveaux (production, transformation, distribution, commercialisation).

¹⁸ Diagnostic de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE), version provisoire, MCIA, Mai 2017

¹⁹La valeur ajoutée est la différence entre la valeur finale des biens produits et celles des consommations intermédiaires (biens ou services consommés pour les produire).

- ❖ **Acteurs directs** : ceux qui interviennent directement dans la chaîne de valeur mise en marché (producteur, transformateur, distributeur).
- ❖ **Acteurs indirects** : ceux qui fournissent des biens et services aux acteurs directs et contribuent à réguler l'environnement de la filière (prestataires de services, services d'appui, Etat, projets et programmes, etc.).
- ❖ **Interprofession** : c'est l'organisation que se donnent les organisations professionnelles d'une filière pour assurer la coordination des échanges entre elles et avec les autres agents économiques.

1.4.2 Justification des filières agro-sylvo-pastorales suggérées

Au Burkina Faso, le potentiel des filières agro-sylvo-pastorales est très important et celles-ci constituent une source de croissance encore largement inexploitée, du fait du faible niveau de transformation et de création de valeur ajoutée. En effet, le secteur primaire occupe près de 80% de la population active et son poids est évalué à 32% du Produit Intérieur Brut (PIB), tandis que le secteur secondaire qui n'emploie que 4% de la population active, contribue au PIB à hauteur de 20,3%²⁰.

Plusieurs études ont révélé l'importance d'un certain nombre de filières dans la redynamisation du secteur primaire avec des effets d'entraînement sur les secteurs secondaires et tertiaires.

Les critères de choix des filières peuvent prendre en compte des critères économiques, des critères sociaux, des critères environnementaux et des critères institutionnels. Le poids du critère économique étant plus élevé que celui des autres critères - en raison de ce qu'il s'appuie sur la capacité à créer la richesse et à améliorer les conditions de vie matérielle - seul ce critère sera retenu ici pour le choix des filières.

D'un point de vue économique, les sous-critères suivants sont proposés pour les analyses des fiches qui vont suivre :

- le dynamisme de la demande locale, sous-régionale et mondiale (marchés potentiels) ;
- le niveau de production et le potentiel des matières premières ;
- l'importance socioéconomique par rapport à la capacité de création d'emplois et à la contribution au PIB (Impact sur l'emploi et sur la croissance).

Sur la base de ces critères ainsi énumérés, les filières qualifiées de « porteuses » dans le diagnostic provisoire de la stratégie nationale d'exportation (dernière version en date, mai 2017) sont considérées. Ces filières ont été retracées dans un tableau synoptique (annexe 1), suivant des informations sur les critères, plus ou moins complètes et plus ou moins récentes.

²⁰ Etude d'évaluation et de formulation d'un programme « Une région, une usine de transformation agroalimentaire », Rapport provisoire, MCIA, Mai 2019.

1.4.3 Fiche 1 : Tableau synoptique des treize (13) filières porteuses (Confère Annexe 1)

Suivant les critères dégagés dans le tableau synoptique de l'annexe 1, on proposera d'établir des fiches individuelles pour les filières qui ont un potentiel d'exportation élevé avec des recettes d'exportation dépassant le milliard de FCFA et employant plus de 10.000 personnes. Ces filières sont :

- le sésame ;
- le karité ;
- la mangue ;
- le bétail-viande ;
- les cuirs et peaux ;
- le miel ;
- l'anacarde ;
- la tomate ;
- le niébé.

Cependant, il y a lieu de faire remarquer que, ces filières porteuses ont globalement connu une chute des recettes d'exportation selon les données du rapport sur la balance commerciale et le commerce extérieur 2018 produit par la Direction générale du Commerce (DGC) pour le compte de l'année 2017. Sont concernés en particulier les produits suivants : la graine de sésame, l'amande de karité, de la mangue, le beurre de karité, les animaux vivants, et les cuirs et peaux. Selon le rapport de la DGC, ils représentent 5,6% des recettes d'exportation, soit 91 milliards FCFA en 2017 contre 107 milliards FCFA en 2016 : « Entre 2016 et 2017, les exportations des filières porteuses ont connu une baisse de 1.6006, 9 millions FCFA. Cette situation est induite principalement par la baisse des exportations des graines de sésame de l'ordre de 10 584,5 millions FCFA et des cuirs et peaux de l'ordre de 1.328, 1 millions FCFA». La filière cuirs et peaux s'est littéralement effondrée, une baisse considérable de la valeur des exportations des cuirs et peaux de l'ordre de 99,9% passant de 1.329,6 millions FCFA en 2016 à 1,5 millions FCFA en 2017».

Néanmoins, le beurre de karité et la mangue tirent leur épingle du jeu. Les recettes pour la mangue sont passées de 8,3 milliards FCFA en 2016 à 8,8 milliards FCFA en 2017, alors que celles du beurre de karité passaient de 6,3 à 8,8 milliards sur la même période.

1.4.4 Fiche 2: Filière sésame

Critères	Explication
Marchés potentiels	<p>Analyse des marchés potentiels pour la filière</p> <p>La production de sésame graine a connu une croissance annuelle moyenne de plus de 40% entre 2011 et 2015 passant de 84 759 tonnes à 235 079 tonnes. Cependant, la production a connu une variation importante ces dernières campagnes passant de 235 080 tonnes pour la période 2015-2016 à 163 787 tonnes pour la période 2017-2018.</p> <p>On note malheureusement :</p> <ul style="list-style-type: none">- une chute de la productivité : les rendements depuis 2014 ont subi une baisse de -38% en 2015 et de -0,6% en 2016 ;

Critères	Explication
	<ul style="list-style-type: none"> - une chute de la superficie emblavée : depuis 2014, la superficie emblavée a connu une régression de -21% en 2015 et -24% en 2016. <p>La production de sésame au Burkina Faso est considérée comme une culture de rente pour les producteurs. Cette culture prend de plus en plus d'importance notamment dans l'exportation des produits agricoles du Burkina.</p> <p>Le sésame est principalement destiné au marché d'export, avec un taux d'exportation d'environ 80-90% en moyenne. On note, par ailleurs, une tendance haussière des exportations de 2008 à 2014 (évolution quasiment dans le même sens que le niveau de la production) pour chuter à partir de 2014. Les quantités exportées sont donc en partie expliquées par le niveau de la production obtenue. Cette chute pourrait s'expliquer par la forte fluctuation du prix de vente entre 2012 et 2013. Par ailleurs, une conjoncture internationale avait fait monter les prix aux producteurs à près 1200 FCFA/kg pour revenir en 2015 à la « normale autour de 800 FCFA/Kg ». Cela avait eu pour conséquence des refus de vente, les producteurs s'attendant à un redécollage des prix de 2014 pour atteindre les prix de 2013.</p> <p>La consommation locale est d'environ 20% de la production. L'analyse de la catégorie socio professionnelle indique que 70% des consommateurs de sésame sont des non-salariés contre 30% de salariés. Le sésame est principalement consommé dans les milieux à plus faibles revenus. La forme de consommation est à l'état brut (26%), sous forme de biscuit (35%), comme ingrédient dans la cuisine (25%), comme huile (6%) et comme ingrédient de pâtisserie (6%)</p> <p>Potentiel d'exportations</p> <p>Près de 80% du volume de la production sont exportés sur le marché asiatique (Chine, Japon, Corée, Singapour, Inde, Taïwan) et dans la sous-région (Ghana, Togo pour réexportation). Le sésame est commercialisé par une dizaine d'exportateurs dont certains disposent d'unités de nettoyage (souffleries) : Ets VELEGDA, BURKINATURE, Ets Denis ZOUNGRANA, Golden Seed, SAFCOD, OLAM²¹. Les recettes d'exportations sont passées de 26,7 milliards de FCFA en 2011 à plus de 100 milliards de FCFA en 2015.</p> <p>Principales organisations intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association Nationale des Commerçants et Exportateurs de Sésame du Burkina (ANACESB) - Interprofession de la filière Sésame (INTERSEB)
Impact sur l'emploi, notamment des femmes	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>La majorité des producteurs (97%) de sésame sont de sexe masculin. Il emploie majoritairement la main d'œuvre familiale. En termes d'emplois, les transformateurs artisanaux emploient en moyenne 03 personnes tandis que les transformateurs semi industriels emploient en moyenne 12 personnes. Les acteurs directs de la filière sésame ont mis en place des regroupements qui sont des cadres d'échange et de défense de leurs intérêts professionnels. On distingue ainsi :</p> <p>Les organisations des producteurs parmi lesquelles on distingue les groupements de producteurs créés au niveau village ou secteur ; les unions départementales constituées par les groupements de producteurs ; les unions provinciales regroupant les unions départementales ; les unions régionales</p>

²¹ Diagnostic de la stratégie nationale de promotion des exportations (SNE), Rapport provisoire, APEX, BAD Mai 2017

Critères	Explication
	<p>couvrant l'espace territorial de la région et regroupant les unions départementales ; l'Union nationale regroupant les unions régionales. Hormis la Région des Hauts Bassins qui a encore une structuration de premier niveau, Les régions de la Boucle du Mouhoun, de l'Est et des Cascades connaissent une structuration des 4 niveaux, même si certains départements ou provinces doivent rejoindre les organisations faitières. L'Union nationale des producteurs de sésame (UNAPROSEB) a été créé en 2012 cependant jusqu'à présent elle regroupe seulement six (6) unions régionales des régions de : Boucle du Mouhoun, Est, Centre – Ouest, Nord, Centre – Est, Sud-Ouest ; les sept (7) autres régions ne sont pas encore représentées.</p> <p>La production occupe plus de 200 000 producteurs organisés en unions provinciales, régionales et nationale. L'Union Nationale des Producteurs de Sésame du Burkina Faso a été mise en place en 2012. Le compte d'exploitation de la production indique une marge brute de 205 FCFA/kg de sésame récolté.</p> <p>Les organisations des transformatrices : Au niveau des régions on note l'existence de plusieurs groupements et associations de transformatrices de produits agricoles dont le sésame. On observe très rarement des organisations dédiées exclusivement à la transformation de sésame. Au niveau national, les unités de transformation se sont regroupées en une organisation faitière dénommée Association des Transformateurs et Transformatrices de Sésame du Burkina (ATS/B) créée en 2014.</p> <p>Les organisations des commerçants : Avec l'appui du Programme de Développement de l'Agriculture (PDA), les commerçants ont mis en place une faitière nationale dénommée Association Nationale des Commerçants et Exportateurs de sésame du Burkina (ANACESB) en 2014.</p> <p>L'ensemble de ces organisations ont mis en place l'Interprofession du Sésame du Burkina (INTERSEB) en 2016 avec l'appui du PDA/GIZ et du Cadre Intégré Renforcé. Cependant d'énormes efforts sont à faire en vue de développer la coordination horizontale et verticale au sens de la loi 50-2012/AN en vue d'assurer un réel développement des principales chaînes de valeur de la filière.</p>
<p>Impact sur la croissance</p>	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la chaîne de valeur ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>De 2010 à 2016, les recettes d'exportation du sésame ont été évaluées à plus de 350 milliards de FCFA, (soit 533 M EUR) positionnant ainsi le Burkina Faso au quatrième rang mondial des pays exportateurs de sésame, après l'Ethiopie, l'Inde et le Soudan.</p> <p>Le développement de la chaîne de valeur du sésame se présente aujourd'hui comme une opportunité de croissance et de sources de revenu pour les acteurs de cette chaîne.</p> <p>L'impact économique du sésame sur les producteurs, les transformateurs et les commerçants est positif. En effet, la majorité (au moins 97%) d'entre eux estime que la vente des produits du sésame a contribué positivement à l'amélioration de leurs conditions de vie et celle de leurs familles. Aux titres des réalisations économiques attribuables aux revenus du sésame, les acteurs de la chaîne de valeur de la filière sésame citent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la scolarisation des enfants, - l'achat des équipements de confort pour la famille, - l'acquisition d'animaux de traite, - la construction de maisons, - l'acquisition d'équipements de production de sésame et d'autres produits, - l'acquisition de vivres pour la famille.

Critères	Explication
	<p>- l'acquisition de vivres pour la famille surtout dans la période de soudure</p> <p>En outre, les transporteurs de sésame estiment que leur activité a eu un impact social et économique positif sur leur condition de vie. Tous les transporteurs sont unanimes du fait que le transport du sésame a contribué l'amélioration de leur condition de vie ainsi que de leur famille. Aux titres des réalisations économiques attribuables aux revenus du sésame, les transporteurs citent l'achat des équipements de confort pour la famille, l'acquisition d'équipements de transport de sésame et d'autres produits.</p>

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

Les différents maillons de la filière (production, transformation, commercialisation) font face à des difficultés de divers ordres parmi lesquelles :

- la non-maîtrise des techniques culturales et des techniques post récoltes ;
- l'insuffisance d'organisation et de structuration des acteurs de la filière ;
- les coûts élevés des équipements de transformation, de l'énergie et du crédit ;
- la variabilité saisonnière qui accroît souvent les prix des matières premières pour la transformation locale ;
- la faible disponibilité d'infrastructures et équipement de commercialisation ;
- le faible niveau de traçabilité des produits du sésame (excepté le biologique) ;
- la faible connaissance, par les acteurs, des principes du commerce international et de ses exigences.

La filière regorge des opportunités parmi lesquelles :

- le sésame fait partie des cultures traditionnelles du Burkina Faso (2/3 des ménages agricoles pratiquent sa culture) ;
- les conditions climatiques de sa production sont favorables ;
- une possibilité de doubler les rendements (de 300 kg/ha à 600 kg/ha en moyenne) existe ;
- le sésame est une source de revenu rapide pour les producteurs ;
- un investissement faible est demandé du semi à la récolte ;
- une demande de plus en plus forte sur le marché international ;
- l'existence de marché exclusif pour le sésame bio et de haute qualité blanche ;
- une demande internationale forte et un prix élevé pour l'huile de sésame ;
- l'existence d'opportunités de diversification des sous-produits du sésame.

L'une des fenêtres du PIE consacrée à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait être ouverte pour le sésame dont la production est disponible pour la consommation locale et pour la transformation agro-industrielle en vue de l'exportation.

1.4.5 Fiche 3: Filière karité

Critères	Explication
Marchés potentiels	Analyse des marchés potentiels pour la filière

Critères	Explication
	<p>L'arbre à karité est aussi appelé « arbre miracle ». En effet, toutes les parties de cet arbre peuvent être exploitées au triple plan alimentaire, pharmaceutique et cosmétique. Il s'agit des feuilles, des fleurs, des écorces, du bois, des racines, des fruits, de la pulpe, des amandes, du beurre, des tourteaux, etc.</p> <p>Le karité couvre 28% du territoire soit 65 000km² avec une densité moyenne de 30 pieds à l'hectare.</p> <p>Les principaux peuplements se situent dans le sud-ouest où la production annuelle atteint 142.500 tonnes d'amandes et sur le plateau central : 135.000 tonnes. La production nationale varie entre 450.000 et 600.000 tonnes l'an.</p> <p>Le Burkina Faso est l'un de principaux exportateurs africains juste derrière le Nigeria et le Mali. Les principales destinations sont le Danemark, le Ghana et le Singapour pour les amandes de Karités et la France, la Malaisie et les Pays-Bas pour le beurre de karité.</p> <p>Plusieurs organisations intermédiaires existent dans constituées dans les maillons de la production, de la transformation, de la commercialisation et de l'extérieure mais la plus connue et la plus représentative demeure la Table filière Karité (TFK).</p>
<p>Impact sur l'emploi, notamment des femmes</p>	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>En termes d'emplois, globalement cette filière mobilise directement plus de 500 685 acteurs dont 21% d'emplois salariés à temps partiel, 33% d'emplois salariés permanents et 46% d'emplois non-salariés. Plus de 1. 800. 000 femmes exploitent, de façon saisonnière, les produits du karité en tant qu'activités génératrices de revenus. Le revenu moyen annuel tous produits confondus, pour les travailleurs de cette filière, en majorité à temps partiel a été de 137 985 FCFA ; revenu se situant au-dessus du seuil de pauvreté établi en 2003 à 82 872 FCFA par an. La filière contribue donc à réduire la pauvreté dans le pays.</p> <p>La catégorie sociale la plus concernée est notamment le groupe des femmes et des enfants ; les hommes venant en troisième position. Ils assurent la cueillette ou la récolte des fruits de karité. Les produits sont destinés à l'autoconsommation et à la commercialisation. La cueillette ou la récolte des fruits de karité, demeure jusqu'à nos jours, une activité secondaire. Les femmes représentent 98 % des producteurs dans sa zone d'étude, et beaucoup de petits producteurs ne sont pas alphabétisés ou n'ont pas reçu une éducation formelle</p> <p>Le beurre de karité est considéré comme l'équivalent du beurre de cacao. Depuis les années 2000, son commerce connaît une croissance importante avec plus de 500 000 emplois permanents et temporaires.</p>
<p>Impact sur la croissance</p>	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la filière ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>La filière karité est devenue une filière importante pour le développement socio-économique du Burkina en ce sens qu'elle occupe la 4^{ème} place des recettes d'exportation des produits agricoles après le coton, le sésame et l'anacarde.</p> <p>En 2017, les recettes sont passées de 6,3 (9,6 millions d'Euros) à 8,8 milliards (13,4 millions</p>

Critères	Explication
	<p>d'Euros).</p> <p>La contribution de cette filière au Produit intérieur est de l'ordre de 30 milliards de F.CFA (45 M EUR), ce qui représente entre 0,5% et 1% de l'ensemble des activités.</p> <p>Selon les statistiques officielles, la filière apporte des revenus substantiels à plus de 400 000 femmes des zones rurales et urbaines et contribue pour environ 0,6% au produit intérieur brut (PIB) du pays.</p>

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

La filière rencontre quelques difficultés dont :

- les difficultés de conservation, d'entreposage et de gestion des stocks qui limitent la capacité de répondre en qualité, volume et temps ;
- l'absence d'un laboratoire accrédité de contrôle physico-chimique du beurre ;
- la difficulté d'accéder à de l'emballage de haute qualité et visuellement attractif ;
- la faible organisation de la promotion des produits de la filière ;
- l'absence d'un référentiel qualité de fabrication (BPH/HACCCP) pour le beurre de qualité ;
- le faible accès au financement pour investir dans la modernisation des unités de transformation ;
- le difficile accès aux technologies de transformation et aux compétences en ressources humaines qualifiées pour la maintenance desdites technologies employées ;
- la forte demande énergétique du secteur et le coût élevé de l'énergie etc.

Ses principaux atouts sont les suivants :

- l'existence d'un potentiel important du karité : dans l'espace sous-régional, le Burkina Faso est l'un des pays qui dispose d'un important peuplement d'arbres de karité notamment après le Nigeria, mais l'atout majeur du Burkina Faso est que sa variété d'arbre à karité est exclusivement la variété *vitellaria paradoxa*.
- la qualité des produits du karité : la variété *paradoxa* est en forte demande, car la stéarine du karité est l'ingrédient le plus nécessaire et recherché par l'industrie mondiale de la confiserie.

La fenêtre du PIE consacrée à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait être également ouverte pour la filière karité en raison de l'énorme potentiel dont elle regorge et de la qualité des produits issus de celle-ci.

1.4.6 Fiche 4: Filière mangue

Critères	
Marchés potentiels	<p>Analyse des marchés potentiels de la filière</p> <p>Selon le Conseil Ouest et Centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF/WECARD), après une année 2017 en demi-teinte, la production burkinabè de mangue est repartie à la hausse en 2018.</p> <p>L'organisation indique que la récolte du fruit a plus que doublé en 2018, en se chiffrant à 200 000 tonnes contre 90 000 tonnes, un an plus tôt.</p> <p>Dans la même dynamique, les exportations sont passées de 7 000 tonnes à 8 500 tonnes alors que les interceptions de cargaisons ont chuté de 23 en 2016, à seulement 8 en 2018. La production occupe environ 33 000 hectares.</p> <p>Cette production se répartit en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Export UE : 4000 tonnes de mangue fraîche par bateau, 400 tonnes de mangue fraîche par avion, 500 tonnes de purée de mangue, 1900 tonnes de mangue séchée majoritairement via des sociétés internationales, soit un total de 50.000 tonne d'équivalente mangue fraîche. • Export Afrique continentale (Ghana, Niger, Algérie, Maroc) : estimé à 8000 tonnes de mangue fraîche par camion mais la réalité est probablement au-dessus. • Marché local : estimé entre 50.000 et 150.000 tonnes. <p>La plus grande unité de transformation de mangues au Burkina Faso demeure la société DAFANI SA.</p> <p>Les principales organisations intermédiaires sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'Union Nationale des Producteurs de Mangue du Burkina (UNPMB) créée en novembre 2011 ; - l'Association Professionnelle des Exportateurs de Mangue du Burkina (APEMAB). ; - la Professionnelle de la transformation de la mangue du Burkina Faso (PTRAMAB) créée en 2007 ; - l'Association Interprofessionnelle Mangue du Burkina (APROMAB) créée en 2006.
Impact sur l'emploi, notamment des femmes	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>La filière mangue est pourvoyeuse d'emplois. Ses activités occupent 28.000 personnes réparties en 21.000 emplois d'entrepreneurs ou assimilés (agriculteurs, pisteurs, détaillantes, etc.), environ 350 emplois permanents dans les entreprises de transformation et conditionnement pour l'exportation en frais et 6/7000 emplois saisonniers dans toute la chaîne. Les activités saisonnières de commercialisation de la mangue fraîche sur le marché local font vivre aussi près de 10.000 détaillantes. Le total des salaires distribués s'élève à 1,2 milliards FCFA.</p>
Impact sur la croissance	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la filière ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>Les recettes pour la filière sont passées de 8,3 milliards FCFA (12,6 millions d'Euros) en 2016 à 8,8 milliards FCFA (13,4 millions d'Euros) en 2017.</p> <p>La valeur ajoutée totale dans les frontières du pays est de 30 milliards FCFA (45 M EUR) dont 26 milliards FCFA de valeur ajoutée directe et 4 milliards FCFA d'effets d'entraînement dans l'économie nationale. Sa contribution au PIB du Burkina Faso est de 0,5% et celle au PIB du secteur agricole de 2,9%. La chaîne de valeur contribue pour 1,6 milliard de FCFA au budget de l'Etat par les taxes directes et indirectes et représente 0,6% des exportations de biens FOB.</p> <p style="text-align: right;">54</p> <p>Bien que de taille limitée, la chaîne des valeurs apporte une réelle contribution à la croissance</p>

économique et crée des emplois, particulièrement pour la main d'œuvre féminine. Les effets d'entraînement dans l'économie nationale concernent les services de transport et une partie des emballages.

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

Les différents maillons de la filière (production, transformation, commercialisation) font face à des difficultés de divers ordres parmi lesquelles :

- le non-respect des itinéraires techniques de production par de nombreux producteurs (densités de plantation, alignement des arbres, fumure, irrigation, labour/nettoyage, traitement sanitaire, récolte, taille) ;
- les pressions parasitaires et vieillissement des vergers : les vergers sont attaqués par des ravageurs (mouches des fruits, cochenille farineuse) et des maladies dont les dégâts sont plus perceptibles en post-récolte (anthracnose, bactériose).
- la faiblesse des quantités exportées de mangue par rapport à la production exportable (Kent, Keitt en particulier) qui est estimée entre 49000 et 490000 tonnes par an ;
- les difficultés liées aux aléas dans les transports ;
- la connaissance très limitée, voire inexistante des mécanismes d'exportation et des exigences des marchés extérieurs par les acteurs et leurs organisations professionnelles, etc.

Malgré les contraintes énumérées, la filière mangue possède de nombreuses opportunités susceptibles de booster son développement. Les principales opportunités sont les suivantes :

- l'existence d'un marché potentiel aux niveaux national, sous-régional et international: à tous les niveaux les marchés sont insuffisamment exploités, en raison des contraintes essentiellement organisationnelles ;
- le développement d'un marché de produits certifiés (Bio, FLO, GLOBAL-GAP) : la certification malgré son coût relativement élevé constitue une réelle opportunité pour les acteurs de mieux pénétrer le marché européen ;
- l'existence de nombreuses zones potentielles pour l'extension des vergers ;
- il existe potentiellement une grande demande pour le produit à base de mangue séchée moins cher et plus doux, comme les barres de mangue ;
- les mangues séchées se vendent déjà et avec une amélioration de l'emballage, du marketing et des ventes, le chiffre d'affaires peut être augmenté etc.

L'une des fenêtres du PIE consacrée à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agroindustrie » pourrait être ouverte pour la mangue au regard des nombreuses opportunités de développement de la filière.

1.4.7 Fiche 5: Filière bétail-viande

La production par tête de bétail, suivant les données de la Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles du Ministère des Ressources Animales et Halieutiques (2018)²², est reprise dans le tableau 9 qui montre que la production avicole est très importante au Burkina avec les poules qui sont à près de 38 millions de têtes produites en 2015.

Tableau 9 : Productions en têtes de bétail en 2015

Spécifications	Production en Tonnes en 2015
Bovins	9 839 995
Caprins	15 634 856
Ovins	10 442 084
Pintades	9 530 953
Porcins	2 539 084
Poules	37 988 312

Source : conçu par nous à partir des données de l'étude d'évaluation et de formulation d'un programme « Une région, une usine de transformation agroalimentaire », Rapport provisoire, MCIA, Mai 2019

Critères	Explication
Marchés potentiels	<p>Analyse des marchés potentiels pour la filière.</p> <p>Globalement on estime sur la base du taux d'exploitation du bétail, des statistiques d'exportations de viande et de bétail, des statistiques d'abattages contrôlés, les volumes de flux suivants en 2012 : production totale de viande (130 500 tonnes) ; consommation intérieure (129 980 tonnes); exportation de viande (520 tonnes); exportation d'animaux sur pieds (en équivalent viande) (52 000 tonnes); importation d'animaux sur pied (en équivalent viande) (20 tonnes).</p> <p>Cependant, il faut dire que les exportations d'animaux sur « pieds » sont relativement importantes. En revanche, très peu de viande est exportée en raison principalement du manque d'abattoirs conformes aux normes internationales alors que le marché existe, notamment au niveau sous régional. En 2017, au titre des exportations, on a enregistré 539 012 têtes d'animaux (173 292 bovins, 261 972 ovins et 103 748 caprins) pour une valeur monétaire d'environ 95 milliards de FCFA et 148 tonnes de viande (99 tonnes de bovins, 01 tonne de caprins et 48 tonnes d'ovins). Ces exportations sont destinées à satisfaire la forte demande de produits.</p>

²² Les informations fournies ici sont tirées de l'étude d'évaluation et de formulation d'un programme « Une région, une usine de transformation agroalimentaire », Rapport provisoire, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, Mai 2019

Critères	Explication
	<p>Il existe de nombreux regroupements professionnels dans les différents maillons de la filière (producteurs, transformateurs, commerçants et exportateurs) parmi lesquels on citera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre National de Concertation pour la promotion des ressources animales (CNC/RA) ; - Confédération sous régionale de la filière bétail viande.
<p>Impact sur l'emploi, notamment des femmes</p>	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>En comptant également les vétérinaires, les commerçants, les marchands de matériels et les fonctions de conseils et service, on estime à environ 750 000, les emplois liés à l'élevage et à ses filières qui animent nos territoires. En 2016, le nombre d'emploi est de 15% de la population burkinabè.</p> <p>Les plus grands exploitants de cette filière sont fondamentalement des hommes, néanmoins on y retrouve quelques femmes qui arrivent à tirer leur épingle du jeu.</p>
<p>Impact sur la croissance</p>	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la chaîne de valeur ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>L'importance du bétail se mesure à la fois à ses performances économiques et à l'importance que revêt la possession de bétail pour les ruraux, qu'ils soient pauvres ou moins pauvres, éleveurs bien sûr, mais aussi agriculteurs. Il s'agit d'une activité rentable, qui rapporte des revenus et des sous-produits utiles pour la famille (lait, en premier lieu) il s'agit également d'une assurance épargne sur pied facilement mobilisable en cas d'imprévu ou de crise, il s'agit enfin d'un bien prestigieux sur le plan social. Le bétail est une forme de placement paysan des plus universels : il fournit de multiples services (traction animale, fumure), il fournit des revenus complémentaires et constitue, dans les cas extrêmes, une banque alimentaire. La production de bétail est dominée par des modes d'exploitation extensifs.</p> <p>La population « éleveur », c'est-à-dire l'ensemble des producteurs qui pratiquent l'élevage à titre d'activité primaire ou secondaire, a été estimée à 3 624 366 personnes, soit 30 % de la population totale du pays, selon les résultats de la deuxième Enquête Nationale des Effectifs du Cheptel (ENEC-II) de 2003. Elle se compose de 61 % d'hommes et de 39 % de femmes. La grande majorité des éleveurs, soit 92 %, vit en milieu rural et est très faiblement alphabétisée (18 % contre une moyenne nationale de 21,8 %).</p> <p>En 2018, une analyse fine par maillon de la filière bétail-viande montre que le maillon production contribue pour 66,1% dans la contribution globale du sous-secteur élevage au PIB primaire contre seulement 6,7% pour le maillon transformation.</p>

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

Les contraintes auxquelles doit faire face la filière sont :

- le faible niveau de technicité des acteurs : la conduite de l'élevage reste dominée par le système extensif avec des problèmes récurrents de santé, d'alimentation, d'abreuvement entraînant ainsi plusieurs éleveurs à la transhumance chaque année ;
- le faible financement du secteur : le secteur de l'élevage ne bénéficie que de 5,2% des investissements du secteur agricole au plan national ;
- les déficits d'investissement en matière de protection, d'aménagement et de réhabilitation des parcours ;
- la faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des effets néfastes des sécheresses ;
- la faiblesse des capacités d'investissement des producteurs et des transformateurs ;
- la rareté et la difficulté d'accès aux services et produits financiers adaptés aux activités d'élevage.

S'agissant des atouts et opportunités, on note notamment :

- l'existence d'un marché domestique potentiel réel et en croissance continue (49 233 tonnes de viande en 2014 contre 35 643 tonnes en 2005) ;
- la demande croissante en produits animaux dans la sous-région ;
- la structuration d'espaces d'échanges sous régionaux (UEMOA et CEDEAO) de plus en plus dynamiques ;
- le déficit en produits animaux (800.000 tonnes de viande) sur les bassins nigérian et ivoirien ;
- un paysage institutionnel en évolution : existence de la confédération sous régionale de la filière bétail viande (COFEBVI).

Au regard de ces immenses atouts, la fenêtre du PIE relative à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait lui être ouverte.

1.4.8 Fiche 6: Filière peaux et cuirs

Critères	Explication
Marchés potentiels	<p>Analyse des marchés potentiels pour la filière.</p> <p>Le Burkina Faso est classé premier producteur de cuirs et peaux dans la zone UEMOA et troisième dans la zone CEDEAO après le Ghana et le Nigéria.</p> <p>La production des peaux est passée de 1 579 723 tonnes en 2014 à 1 076 744 tonne en 2018. Celle du cuir sur la même période est passée de 220 642 tonnes à 186 038.</p> <p>On rencontre trois groupes d'acteurs principaux dans cette filière : les collecteurs de peaux, les artisans tanneurs et travailleurs du cuir, la tannerie industrielle. Pendant de nombreuses années, la société Tan Aliz détenait le monopole de fait des cuirs et peaux au Burkina Faso. Cette tannerie commercialisait 83% des cuirs exportés, 63% des peaux d'ovins et 64% des peaux de caprins. La société qui prévoyait un ambitieux programme d'investissement a, malheureusement subi un revers important lors des manifestations politiques d'octobre 2014 au Burkina Faso et pourrait avoir du mal à se repositionner sur le marché des cuirs et</p>

Critères	Explication
	<p>peaux.</p> <p>Les produits des cuirs et peaux sont écoulés principalement en Italie, au Nigéria et au Niger. Loin derrière Tan Aliz, deux autres acteurs, à savoir la SBMC (Société Burkinabè de Manufacture des Cuirs et Peaux) et la SBCP (Société Burkinabè de Cuirs et Peaux), se partagent le reste du marché. Le tannage burkinabè est un savoir-faire qui s'exporte avec par exemple la mise en place d'une tannerie dans le camp des réfugiés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), avec l'appui des artisans de Kaya.</p> <p>Les acteurs de la filière cuirs et peaux du Burkina Faso sont regroupés dans l'Association des Collecteurs de Cuirs et Peaux du Burkina (ACCPB).</p> <p>En plus de cette association des collecteurs, le Burkina Faso compte un certain nombre d'associations et de groupements des acteurs de la transformation et plus précisément, la maroquinerie.</p> <p>Cette association regroupant environ 100 membres représente autour de 80% du marché de cuirs et peaux.</p>
<p>Impact sur l'emploi, notamment des femmes</p>	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>Les cuirs et peaux occupent une place importante dans la vie socio-économique et culturelle des populations : fabrication de chaussures, d'instruments de musique (tam-tam, tambours djembé etc.), objets d'art (boîtes à bijoux, objets décoratifs) et de divers autres objets (ceintures, mallettes, valises, étuis, etc.).</p> <p>Malheureusement, nous n'avons pas pu disposer de statistiques sur le nombre d'emploi créé par la filière.</p>
<p>Impact sur la croissance</p>	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la chaîne de valeur ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>Les revenus des exportations de cette filière ont connu une baisse drastique passant de 4,5 milliards de FCFA en 2008 à 1,224 milliard en 2014.</p> <p>Plus récemment, la valeur des exportations est passée de 1.329,6 millions FCFA en 2016 à 1,5 millions FCFA en 2017.</p> <p>En cause, la qualité des peaux, la concurrence des circuits informels, l'absence d'une industrie de maroquinerie.</p>

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

L'une des forces de la filière est incontestablement l'abondance de la matière première et la réputation de qualité des cuirs et peaux du Burkina, bien connue en Europe.

Au titre des faiblesses, il convient de relever l'hétérogénéité de la qualité des peaux collectées, qui est fonction des conditions d'abattage, de la santé initiale de l'animal et des conditions de conservation et de stockage de la peau. A cela s'ajoute la concurrence des circuits informels d'exportation des peaux brutes, notamment sur le marché nigérian.

Un autre facteur défavorable à l'émergence de la filière au Burkina Faso est l'absence totale d'une intégration verticale. Excepté l'artisanat, le pays ne dispose pas d'une industrie de

maroquinerie et/ou de chaussure bien que jouissant d'un avantage comparatif certain et disposant de la matière première en abondance.

Au regard des atouts de cette filière, la fenêtre du PIE relative à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait lui être ouverte.

1.4.9 Fiche 7: Filière miel

Critères	Explication
Marchés potentiels	<p>Analyse des marchés potentiels pour la filière.</p> <p>Si les productions annuelles moyennes étaient estimées à cinq cent (500) tonnes de miel pendant la période 2011-2015, celle-ci sont aujourd'hui estimées à 1 054, 87 tonnes de miel par an dont 734.35 tonnes pour la grande miellée et 320.52 tonnes pour la petite miellée</p> <p>Une infime partie de la production de miel (4 267 tonnes) est exporté vers les pays voisins notamment le Ghana, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc et hors d'Afrique (France, Belgique, Suisse, Canada, USA).</p> <p>En 2004, les acteurs intervenant dans le domaine de l'apiculture, avec le soutien de l'Etat, se sont concertés afin de s'organiser pour soutenir et dynamiser la filière par la mise en place d'une faîtière dénommée Union Nationale des Apiculteurs du Burkina Faso (UNABF). De nos jours, l'UNABF a évolué vers l'interprofession miel qui a été mise en place en 2017.</p> <p>Dans le souci de mieux accompagner la filière, le gouvernement a créé en 2016 un Secrétariat Technique de l'Apiculture (STA) qui a pour mission de promouvoir la filière apicole pour son développement véritable.</p> <p>Au total, 217 associations ont été recensées dont le plus grand effectif se trouve dans la région de la Boucle du Mouhoun et le plus faible effectif se trouve au Sahel.</p>
Impact sur l'emploi, notamment des femmes	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>La filière est forte de 16 261 apiculteurs répartis entre apiculteurs individuels (5 802) et ceux évoluant au sein de structures associatives (10 459). Les femmes représentent 27,79 des apiculteurs.</p> <p>L'apiculture est essentiellement pratiquée sous forme d'activité secondaire. Parmi les 5802 apiculteurs individuels, seulement 239, soit 4,1% ont déclaré pratiquer l'apiculture comme activité principale.</p> <p>L'activité apicole est pourvoyeuse d'emplois avec la mobilisation d'hommes et de femmes dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la ruche.</p>
Impact sur la croissance	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la chaîne de valeur ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>L'apiculture permet de reverser un revenu brut d'environ 1,5 milliards de francs à l'économie nationale (2011 à 2015). Elle tend à se positionner comme une activité à même de contribuer à la dynamique nationale de lutte contre la pauvreté.</p> <p>Le miel et la cire vendue au niveau national s'élèvent à une valeur de deux milliards sept cent soixante dix sept millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent (2 777 682 600) FCFA. A cela, on peut ajouter les autres produits de la ruche (propolis, pollen) et les produits dérivés de la ruche (savons, hydromel, vin, bougie, liqueur, pommade, crème) qui rapportent également aux acteurs de la filière.</p>

Marchés	Analyse des marchés potentiels pour la filière
----------------	--

Critères	Explication
	Au regard de ce que rapportent le miel et la cire, la filière apicole permettrait aux apiculteurs de subvenir à leurs besoins et apporte ainsi une contribution à l'économie nationale.

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

La grande opportunité de cette filière demeure l'inscription du Burkina Faso parmi les pays exportateurs de miel vers l'Union européenne depuis février 2018. Malheureusement, des contraintes de divers ordres minent le développement de la filière parmi lesquelles, on citera ici :

- la faible connaissance des techniques améliorées/modernes d'apiculture due à l'insuffisance de l'offre de formation;
- l'insuffisance de matériel moderne de production et surtout de transformation des produits de la ruche ;
- l'insuffisance du financement dans le domaine de l'apiculture ;
- la mortalité des colonies ;
- les effets néfastes de l'utilisation anarchique des pesticides ;
- l'existence de prédateurs des abeilles et des produits de la ruche (éléphants, reptiles, fourmis, coléoptères, etc.).

Même si la filière bénéficie aujourd'hui du Programme d'appui à la compétitivité Afrique de l'Ouest - Volet Burkina Faso, financé par l'UE, la fenêtre du PIE relative à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait être ouverte pour le miel en raison notamment de ses potentiels de production, de transformation et de commercialisation non encore suffisamment exploités.

1.4.10 Fiche 8: Filière anacarde

<p>potentiels</p>	<p>L'anacarde fait partie des nouvelles filières porteuses. En 2012, la performance des quatre (04) grandes zones de production a été de 11 124 tonnes, 8 756 tonnes, 5 698 tonnes et 514 tonnes respectivement pour les Cascades, pour le Sud-ouest, pour les Hauts Bassins et pour le Centre-Ouest. Cela a entraîné une production annuelle moyenne nationale de 26 329 tonnes. Les quatre zones hébergent plus de 99% de la production en noix de cajou.</p> <p>En matière de production, on peut retenir que celle-ci est en nette croissance au Burkina avec 85 000 tonnes/an sur des superficies estimées en 2015 à 255 000 hectares principalement dans les zones des Cascades, du Sud-Ouest, des Hauts-Bassins et du Centre-Ouest.</p> <p>La production nationale est passée de 50 000 tonnes en 2012 à plus de 100 000 tonnes en 2017.</p> <p>De 1.000 hectares de vergers du projet "anacarde" initié par le gouvernement burkinabè en 1980, aujourd'hui le pays est à plus de 255 000 hectares. Prenant exemple sur le voisin ivoirien, le Burkina Faso a pu obtenir une production rapide et significative, après une interruption en 1990. A ce jour, Ouagadougou transforme 5% de sa production et exporte le reste vers l'Inde, le Vietnam, le Brésil à partir d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Tema (Ghana) ; et permet à plus de 45.000 ménages d'en tirer des revenus. Un argument de poids qui a toujours milité en faveur de l'intérêt de certains bailleurs comme la BAD pour la filière.</p> <p>Les acteurs du commerce des noix brutes sont en général les mêmes qui interviennent dans le commerce des noix de karité, du sésame et/ou des céréales. Ils peuvent être classés en trois catégories : les sociétés commerciales, les opérateurs locaux et les acteurs étrangers occasionnels. L'on peut citer entre autres, les entreprises suivantes : SOTRIA/B, UTAB, COOPAKE, UNION YANTAGEBANA, WOLAPIÉ, etc.</p> <p>Quelques unités de transformation membres de l'ANTA-BF (l'Association Nationale des Transformateurs d'Anacarde du Burkina Faso) créée en 2013 : SOTRIAB ; GEBANA ; ANATRANS ; SOPRIAL ; WOUOL ; COOPAKE ; Yanta ; UTAK ; Lanfiéra ; Diéri ; ECLA</p> <p>Principales organisations intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ANTA-BF (l'Association Nationale des Transformateurs d'Anacarde du Burkina Faso) créée en 2013 ; - l'UNPA/BF (l'Union Nationale des Producteurs du Cajou du Burkina Faso) ; - l'UNCEA (Union Nationale des Commerçants et Exportateurs d'Anacarde du Burkina) ; - le CIA/B (Comité Interprofessionnel de l'Anacarde du Burkina).
<p>Impact sur l'emploi, notamment des femmes</p>	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>La filière anacarde est un important pourvoyeur d'emplois au Burkina Faso. Environ 45.076 ménages ruraux, se consacrent à l'activité de production d'anacarde. Au niveau de la commercialisation : 400 commerçants détaillants et moins d'une quinzaine de grossistes.</p> <p>Pour ce qui est de la transformation, il existe seulement quatre unités semi-industrielles, neuf unités semi-artisanales, et quinze groupements de transformatrices artisanales. Avec une capacité de transformation qui s'élève à plus de 39 317 tonnes/an soit moins de 40% de</p>

	la production nationale ; ce qui a créé 11 000 emplois directs dont près de 90% sont occupés par des femmes. Pour 2030, les acteurs comptent transformer au moins 50% de la production nationale soit 100 000 tonnes/an ; créer 20 000 emplois directs pour les jeunes et les femmes et générer ainsi plus de 30 milliards de F CFA en valeur ajoutée par an. Pour atteindre ces objectifs, les acteurs sont conscients qu'il faut acquérir des équipements modernes et investir dans la construction de nouvelles unités de transformation. Pour les acteurs, il y a de la place pour tout potentiel investisseur.
Impact sur la croissance	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la filière ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>Au cours de la même période, les exportations en valeur de la noix de cajou sont passées de 16 milliards de F CFA (24 M EUR) en 2012 à environ 67 milliards de F CFA (102 M EUR) en 2016, soit une croissance de plus de 32% par an.</p> <p>Troisième produit agricole d'exportation après le coton et le sésame, l'anacarde est une filière qui contribue à la réduction de la pauvreté et se présente comme un produit à fort potentiel économique pour les zones productrices et pour le Burkina Faso.</p>

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

La filière anacarde est également confrontée à des difficultés. On peut citer :

- l'insuffisance d'application des bonnes pratiques d'entretien des vergers ;
- l'insuffisance d'encadrements techniques des acteurs ;
- la faiblesse des rendements et de la valeur ajoutée chez les acteurs ;
- la faible productivité des variétés utilisées ;
- l'instabilité des prix au niveau national et international ;
- les mauvais traitements post-récoltes des noix chez les producteurs et les commerçants grossistes ;
- le matériel de transformation non adapté dans les unités semi industrielles ;
- l'accès difficile aux emballages adaptés ;
- la faible qualité des principaux produits finaux ;
- la mauvaise pratique de fragilisation de la noix au niveau de la transformation artisanale ;
- la faible maîtrise des techniques de transformation.

Les opportunités et atouts de la filière anacarde peuvent être résumés ainsi :

- la disponibilité de main d'œuvre sur le marché;
- l'engouement des acteurs à améliorer leurs pratiques;
- la présence de structures d'appui technique et de financement (recherche, organisation des producteurs, technologie, contrôle de qualité, information sur le marché, gestion des affaires et des banques);
- l'intérêt du gouvernement pour la filière;
- l'existence de mesures fiscales incitatives (pas de taxes sur l'exportation de l'anacarde);
- l'existence de lien avec le marché européen;
- la demande internationale croissante.

La fenêtre du PIE consacrée à « l’agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait être également ouverte pour l’anacarde afin de saisir les nombreuses opportunités (et notamment la demande internationale croissance et l’ouverture vers le marché européen).

1.4.11 Fiche 9: Filière tomate

Critères	Explication
Marchés potentiels	<p>Analyse des marchés potentiels pour la filière.</p> <p>La tomate demeure l’une des productions maraîchères les plus importantes du pays. Au Burkina Faso, la production de la tomate s’élevait à 289.572 tonnes sur une superficie de 11.766,39 ha durant la campagne 2013-2014 (MARHASA, 2014) contre 200.518,93 tonnes sur une superficie de 23.054,45 ha durant la campagne 2016-2017 (MAAH, 2017b). Aujourd’hui, on estime une production à environ 300 000 tonnes par an. Elle est généralement produite pour satisfaire la demande intérieure. Cependant, l’existence des marchés de la sous-région (Ghana, Côte d’Ivoire, Togo), la réhabilitation des chambres froides et la mise en marche du terminal fruitier de Bobo-Dioulasso, ont favorisé le développement de la filière tomate au Burkina Faso (World Bank, 2015).</p> <p>Le Burkina Faso exporte annuellement plus de 150 000 tonnes de tomate dont 98% exportés frais, essentiellement vers les pays côtiers. Le Ghana qui accueille près de 80 000 tonnes, reste le principal pays de destination.</p> <p>Aujourd’hui, la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA, ex- SAVANA) fait partie des principales structures de transformation de la tomate et de la mangue. Mais elle peine à fonctionner à plein régime et à atteindre les 22 000 tonnes de production par an qu’elle s’était fixée. Les importations de concentré de tomate ont pratiquement quadruplé entre 1994 et 2002, passant de 400 à 1 400 tonnes, alors que la production de tomates baissait presque de moitié, de 22 000 à 10 000 tonnes.</p>
Impact sur l’emploi, notamment des femmes	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d’emplois ?</p> <p>Pas de données spécifiques sur la tomate.</p> <p>Mais, d’une manière générale, la production maraîchère occupe une place stratégique dans le développement socio-économique du Burkina Faso. En effet, ce secteur emploie plus de 600.000 personnes, dont 35% de femmes (MAH, 2011) et génère un revenu annuel moyen de 500.000 FCFA (environ 760 €/an) pour un maraîcher exploitant 1 ha de tomate, oignon, pomme de terre et haricot vert en zone non aménagée et de plus de 1.000.000 de FCFA (environ 1.500€/an) en zone aménagée (MAH, 2011).</p>
Impact sur la croissance	<p>Quel est l’impact potentiel sur la croissance économique du développement de la chaîne de valeur ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>Les exportations de tomates rapportent près de 50 milliards de F.CFA par an au pays.</p> <p>En 2010, c’est plus de 12 tonnes de tomate burkinabè qui ont été exportées vers le Ghana (principal pays acheteur) avec une valeur monétaire de 0,6 milliard de FCFA (plus de 915 milles €) (INSD, 2011). En Mai 2017, c’est plus de 500 tonnes de tomates fraîches qui ont été exportées vers ce même pays (Ghana) avec une valeur monétaire de plus de 410 millions de FCFA (630 milles Euros) (CILSS, 2017).</p>

Critères	Explication
	La valeur monétaire de la tomate est estimée à 17 millions de FCFA (plus de 25 mille Euros), soit 21 % du chiffre d'affaires du maraîchage au Burkina Faso (MAHRH, 2007). Le revenu net qu'un producteur tire lorsqu'il exploite 1ha de tomate est de 376.141, 70 FCFA (573,78 Euros) en zone non aménagée et de 594.356,40 FCFA (906,65 Euros) en zone aménagée (MAHRH, 2007).

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

En dépit de son potentiel de développement, la filière fait face à certaines difficultés dont :

- la non disponibilité et/ou le coût élevé des semences de qualité, des produits phytosanitaires adéquats et des fertilisants adaptés à la production maraîchère ;
- les problèmes d'accès aux équipements d'irrigation (motopompes, tuyaux PVC) ;
- la pression parasitaire très importante qui touche plus de 50% des maraîchers ;
- la faible maîtrise des techniques culturales, particulièrement celles concernant la préparation des sols, la fertilisation et la lutte contre les principaux bioagresseurs ;
- l'insuffisance des unités de transformation, le bas prix des produits maraîchers qui touche plus de 86 % des producteurs maraîchers, l'éloignement des centres de vente, le mauvais état des routes et la mauvaise qualité des produits due surtout à la pression parasitaire etc.

La fenêtre du PIE relative à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait être ouverte pour la tomate en raison notamment de ses potentiels de transformation insuffisamment exploités.

1.4.12 Fiche 10: Filière niébé

Critères	Explication
Marchés potentiels	<p>Analyse des marchés potentiels pour la filière</p> <p>La production de niébé fluctue d'une année à l'autre, elle est passée de 626 113 tonnes en 2010 à 558 925 tonnes en 2016 avec une variation moyenne de 0,77% de 2011 à 2015. La production moyenne est de 554 675 tonnes sur les cinq (05) dernières années sur des superficies de plus en plus grandes (une augmentation de 99368 ha en 2011 à 165 647 ha en 2015).</p> <p>L'existence d'une demande nationale et internationale : La croissance démographique et surtout de l'urbanisation vont maintenir et même accélérer la demande de mets à base de niébé.</p> <p>Il existe au niveau de l'offre des possibilités d'extension de la production.</p> <p>Il existe des possibilités d'extension de la production.</p> <p>Il existe de nouvelles politiques en faveur de l'émergence de la filière.</p> <p>Seulement 10% de la production est transformée.</p> <p>Comme structures de commercialisation du niébé, l'on peut citer entre autres,</p>

Critères	Explication
	<p>les coopératives féminines et villageoises des groupements (Namaneguebzanga de Nanoro, Nabonswende de Godo, Wendsongdode Gouroumbila, ...),</p> <p>A côté, l'on peut citer les entreprises de transformation suivantes : FASO RIIBO, la SPBN, Entreprise « TOUT SUPER », Entreprise REHOBOTH. Les trois (03) dernières entreprises sont membres du Réseau de Transformatrices de Céréales du Faso (RTCF).</p> <p>Principales organisations intermédiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupements féminins de producteurs de niébé dans la commune de Nanoro - Groupement Nabonswende de Godo - Groupement Songr-la-panga de Godo <p>Au Burkina Faso, le niébé est une source de devises pour le pays. Les graines du niébé alimentent les échanges économiques au niveau régional et sous-régional. Les débouchés principaux sont la demande urbaine intérieure (90%) et l'exportation sur le marché sous régional (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria) pour une quantité ne dépassant pas 6 000 tonnes malgré l'existence d'un marché potentiel de plus de 500 000 tonnes/an. Les flux intérieurs sont concentrés sur les marchés de Ouahigouya, Kaya, Pouytenga, Gomboussougou, Manga, Fada et Tenkodogo. Les flux extérieurs partent essentiellement des marchés de Ouagadougou, Bobo, Ouahigouya, Kaya, Tenkodogo, Guelwongo, Léo, Niangoloko, Bittou et Niangoloko.</p>
<p>Impact sur l'emploi, notamment des femmes</p>	<p>Quel est le potentiel de la filière en termes d'emplois ?</p> <p>La filière niébé concerne 1,2 millions de producteurs dont 720.000 femmes qui sont en même temps transformatrices, des centaines de fournisseurs d'intrants, des milliers de collecteurs et commerçants. Elle contribue de manière significative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des burkinabè</p> <p>Quatre (04) catégories de commerçants de niébé ont été identifiées : les grossistes, les demi-grossistes, les détaillants et les collecteurs autonomes. Ils sont basés sur différents types de marchés à travers le pays avec une tendance à la concentration des grossistes et demi-grossistes dans les grandes villes du pays. La grande majorité (70%) exerce le commerce de céréales en activité principale. Les autres ont généralement le commerce général ou le commerce de détail de marchandises diverses comme activité principale. Compte tenu de la production fluctuante du niébé, la durée de la campagne de commercialisation varie des détaillants aux grossistes selon que ceux-ci font de la vente du niébé une activité permanente ou saisonnière.</p>
<p>Impact sur la croissance</p>	<p>Quel est l'impact potentiel sur la croissance économique du développement de la chaîne de valeur ? Analyse de la valeur ajoutée potentielle</p> <p>La production de 2016-2017, représente plus de 89 milliards de FCFA de valeur (135 M EUR) et plus de 3 milliards de FCFA (4,5 M EUR) de recettes d'exportation.</p>

Source : Conçu par nous à partir des informations recueillies dans les documents consultés

Quelques difficultés émaillent le développement de la filière parmi lesquelles on retiendra :

- les difficultés d'accès aux matériels et infrastructures de conservation/stockage du produit;
- la faible maîtrise des itinéraires techniques de production de niébé ;
- les difficultés d'accès aux crédits agricoles.
- la faible maîtrise des techniques de transformation du niébé ;
- l'insuffisance d'infrastructures de stockage ;
- la faible appropriation des techniques de conservation ;
- la faible connaissance des caractéristiques des marchés extérieurs et des réseaux commerciaux ;
- la faible promotion des produits dérivés du niébé.

Cependant, la filière regorge plusieurs opportunités à saisir dont :

- l'existence de projets et programmes soutenant la filière ;
- l'existence d'une forte demande nationale et sous-régionale et en pleine croissance;
- l'existence d'un système d'information sur l'évolution des prix des produits ;
- l'existence de variétés améliorées pour la production issues de la Recherche ;
- l'existence de sacs à triple fonds pour la conservation ;
- l'existence de bio-pesticides pour la conservation et le stockage.

La fenêtre du PIE relative à « l'agriculture, entrepreneurs ruraux et agro-industrie » pourrait être ouverte pour le niébé en raison notamment de ses potentiels de production, de transformation et de commercialisation non encore suffisamment exploités.

Ces neuf (09) fiches relatives aux filières porteuses, qui viennent d'être présentées succinctement, nécessiteront un approfondissement afin d'une part de se doter d'informations plus fines et des analyses plus holistiques et d'autre part, de dégager plus sereinement et de manière participative (en impliquant nécessairement le Gouvernement et ses services techniques) les filières à même d'être prises en charge dans le cadre du PIE.

1.4.13 Autres filières

Ces autres filières concernent notamment :

- l'huile de coton et dérivées ;
- l'énergie solaire

Ces deux (02) filières sont en cours d'accompagnement par l'UE dans le cadre du Programme « Compétitivité Afrique de l'Ouest ». Ce programme d'un montant de 7,5M€ permettra sur quatre (04) années de soutenir ces filières (en plus du miel) pour le Burkina Faso.

En particulier, s'agissant de l'énergie solaire, bien que ne faisant pas partie des filières porteuses relevant de l'agro-sylvo-pastoral, elle demeure une filière émergente. Elle est

relativement jeune au Burkina Faso. Et très peu de soutiens et d'études lui ont été consacrés.

La principale contrainte au développement du marché du solaire reste son coût élevé. En effet, aussi bien les ménages, les industries et les entreprises estiment qu'investir dans le solaire aujourd'hui au Burkina Faso est très coûteux mais surtout que le temps de retour de l'investissement est très long.

1.5 Modes actuels de gestion de la cartographie du secteur privé

1.5.1 Etat des lieux

La réalisation de la présente étude de la cartographie du secteur privé a permis d'identifier et de catégoriser trois (03) principales familles de détenteurs de base de données au Burkina Faso :

- Famille n°1 : détenteurs de données globales et multisectorielles

Dans cette famille, il y a six (06) entités majeures que sont la MEBF (par le biais du CEFORÉ), la CCI-BF, l'INSD, les Tribunaux de Commerce (de Ouagadougou, de Bobo-Dioulasso), la CNSS, la Direction Générale des Impôts et la Direction Générale des Douanes. En plus de détenir des bases de données internes, ces entités collaborent et échangent des données entre-elles. **L'annexe n°4** du présent rapport apporte plus d'éclaircissement sur les données hébergées par les entités de la famille n°1 (à l'exception de la Douane) et les formats de conservation desdites données.

- Famille n°2 : détenteurs de données partielles et sectorielles

Le second groupe de détenteurs de données gère des données sur des secteurs spécifiques (banques, assurances, artisanat, etc.) du Burkina Faso. Ces données sont des sous-ensembles des données gérées par la famille n°1. Dans la seconde famille (voir **annexe n°5** pour plus d'informations), on peut lister la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF), le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB), l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance du Burkina (APSAB), l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina (APBEF-B) et l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso (AP/SFD-BF).

- Famille n°3 : détenteurs d'annuaires en ligne sur les entreprises

En plus des bases de données gérées par des structures (du secteur privé, de l'administration publique), des annuaires ont été mis en ligne et publient des données sur les entreprises et le secteur privé du Burkina Faso. **L'annexe n°6** donne plus de précisions sur les annuaires les plus fournis et les plus consultés.

1.5.2 Atouts et difficultés portant sur les différentes bases de données

La majorité des bases de données consultées présentent des atouts et des points d'amélioration. Dans ce paragraphe, nous ferons une synthèse des principaux atouts et des principales difficultés rencontrées par les détenteurs de données.

- **Principaux atouts**

- Prise de conscience de l'importance de disposer d'une base de données ;
- Volonté affichée d'apporter des améliorations aux bases de données existantes ;
- Bonne compréhension des besoins de sécurité et de confidentialité sur les données stockées et partagées avec plusieurs partenaires et utilisateurs ;
- Disponibilité d'organes internes de gestion des bases de données ;
- Effort de partage des données avec des partenaires et de diffusion auprès des demandeurs ;
- Effort de collecte, de tri, de saisie de données nouvelles et de mise à jour des bases de données ;
- Projets en cours pour la diffusion des données à l'aide de plateformes web (accessibles aux utilisateurs externes).

- **Principales difficultés**

- Limitation des moyens financiers pour planifier des actions de collecte, de tri et de mise à jour des données ;
- Présence de données au format papier, non saisies et souvent mal classées ;
- Délais assez longs entre deux (02) mises à jour des différentes bases de données ;
- Faible qualité des données dans les différentes bases de données (par exemple les données sur le chiffre d'affaires ne sont pas systématiquement actualisées au niveau des bases étudiées, il en est de même des données sur l'évolution du personnel des entreprises) ;
- Absence d'informations majeures dans certaines bases de données (par exemple, on note l'absence d'information sur le niveau du chiffre d'affaires dans la base de la CNSS, l'absence d'information sur les relations extérieures des entreprises (partenariats établis), les garanties supportées par les entreprises (sauf pour le RCCM mais cette base souffre des lenteurs dans son actualisation) ;
- Faible collaboration entre les différents détenteurs de données ;
- Absence d'une définition de formats de données afin de faciliter le partage de données avec les partenaires.

1.5.3 Base de données la plus aboutie sur le secteur privé

Des bases de données consultées, le fichier NERE de la CCI-BF (i) est le plus abouti, (ii) recense une grande diversité d'entreprises du secteur privé, (iii) est facilement accessible par d'éventuels demandeurs de données et (iv) **fournit des données à plusieurs autres détenteurs de données.**

La collecte des données de la base de NERE se fait à travers les informations qui sont communiquées par les partenaires de la CCI-BF que sont : la CNSS, la DGI, la Poste du Burkina, la Douane, la Direction générale des Libertés publiques, l'INSD, le TCO, le TGI, la

plateforme SYLVIE et le CEFORE (MEBF). Ces partenaires mettent gratuitement à la demande de la CCI-BF les informations sur l'entreprise (création, évolution, modification etc.).

Outre cette source de collecte des informations, il y a également l'équipe de veille presse de la CCI-BF qui s'occupe de la lecture de la presse au quotidien afin de recueillir toute information utile sur les entreprises pour la mise à jour de la base. A côté de cette équipe, il y a celle des réseaux sociaux et aussi la liste des présences des participants (entreprises) aux différentes sessions ou réunions ou formations organisées par la CCI-BF. En ce qui concerne l'organisation interne du suivi et de la gestion de la base, il existe deux comités qui ont été institués. Ils s'occupent de la gestion de la base NERE. Le Comité Directeur composé du directeur de chaque partenaire sus cité et celui de la CCI-BF et le comité interne de monitoring du fichier NERE constitué du Directeur Général, du Directeur des études et statistiques, du Directeur informatique, du Directeur Administratif et des Finances, du Directeur de la communication, du chef de service fichier, du chef de service de la solution informatique. Le premier comité tient annuellement ses réunions et le second mensuellement. Quant à la conservation, on trouve deux types de conservation. Celle numérique, gérée par la base NERE et celle physique, assurée par les agents du CEFORE.

En un mot, le fichier NERE est mis à jour quotidiennement par le traitement des informations légales ou économiques issues d'une veille permanente, par voie d'enquêtes diverses et d'échanges d'informations d'une douzaine de structures partenaires. Il reflète tous les mouvements relatifs aux opérations de créations, de modifications et de cessations d'activités des entreprises. Les mises à jour n'excluent pas les entreprises inactives. Celles-ci sont conservées dans la base mais ne font plus l'objet de traitement.

Le fichier NERE permet d'obtenir un fichier d'entreprises pour mener une action de marketing direct efficace, réaliser une étude de marché, connaître la concurrence dans un secteur d'activité (les concurrents), promouvoir une entreprise, faire une recherche d'antériorité, cibler des prospects, constituer un fichier client, connaître les entreprises nouvellement créées, faire une simple recherche d'entreprise, communiquer via un publipostage, rechercher de nouveaux fournisseurs, des sous-traitants, des distributeurs, obtenir des listes d'entreprises suivant des critères spécifiques par exemple :

- l'activité de l'entreprise,
- les zones géographiques (région, province, ville, etc.)
- la forme juridique,
- la Tranche d'effectif salarié,
- l'adresse (numéro de téléphone, email, boîte postale),
- la tranche de Chiffre d'Affaires,
- la date création, etc.

PRODUITS	UNITE	PRIX UNITAIRE (en F CFA)
-----------------	--------------	---

Liste d'entreprises	Adresse/entreprise	250
Liste d'associations professionnelles	Adresse/association	250
Statistiques d'entreprises	Feuille	5000
Statistiques d'AGOPE	Feuille	5000
Statistiques d'importations-exportations	Feuille	5000
Fiche d'entreprise	Entreprise	1000
Fiche d'associations professionnelles	Fiche	1000

Tableau : Tarification ordinaire des services du fichier NERE

Source : Fichier NERE, CCI-BF, Avril 2019

Il faut noter qu'il existe des possibilités d'abonnement.

La position, **de centralisateur et de dispatcheur** de données, fait du fichier NERE une base de données pouvant être améliorée (pour couvrir les besoins de la communauté des demandeurs de données) et mise à la disposition d'un public plus large.

Cependant, une telle approche ou stratégie doit être définie et négociée de façon inclusive et participative. L'alimentation régulière du fichier NERE nécessitera une forte adhésion des parties prenantes et des autres détenteurs de données. Les conflits d'intérêt et la résistance à la fourniture de données doivent être analysés et assez bien maîtrisés.

Enfin, l'infrastructure technique de gestion du fichier NERE doit être revue pour l'adapter aux besoins de centralisation, de volumétrie, d'accessibilité et de partage efficient de données.

1.5.4 Mécanismes institutionnels d'alimentation et gestion de la base de données retenue

Deux (02) principaux aspects doivent être pris en compte pour parfaire le fichier NERE et le présenter comme la meilleure base de données sur le secteur privé au Burkina Faso.

- Alimentation de la base de données retenue

L'alimentation continue et permanente de la base de données passe par plusieurs actions :

- Définir et valider des formats d'échange de données (fichiers texte, fichiers XML, fichiers SQL, etc.) avec les différents détenteurs de données ;
- Mettre en place des mécanismes d'échanges de données (soit support informatique, soit par interface d'échange automatique) ;

- Assurer la fiabilité, la disponibilité et la durabilité de l'infrastructure technique à mettre en place pour héberger les données ;
- Définir la meilleure périodicité pour la collecte, le tri et la mise à jour du fichier NERE.

- **Gestion institutionnelle de la base de données retenue**

- Mettre en place une structure spécialisée et multidisciplinaire pour assurer une parfaite gestion du fichier NERE ;
- Trouver la forme juridique et/ou l'organisation adéquate pour encadrer la structure en charge de la gestion du fichier NERE « amélioré et généralisé » ;
- Fédérer toutes les parties prenantes autour de la structure mise en place.

Plusieurs recommandations sont faites pour gérer la base de données « Entreprises » *via* le fichier NERE de la CCI-BF :

Recommandation n°1 : faire une étude technique et détaillée sur les contenus des différentes bases

Cette étude a permis d'identifier le fichier NERE du CCI-BF comme la base de données la mieux indiquée pour centraliser et diffuser les données sur le secteur privé au Burkina Faso.

Mais, au moins un préalable est nécessaire avant de procéder au choix définitif et passer à cette étape cruciale. En effet, notre étude n'ayant pas abordé les aspects techniques sur les bases de données et n'ayant pas analysé les contenus des différentes bases, nous recommandons une autre étude avec comme thème « Analyse approfondie des principales bases de données sur le secteur privé et proposition de solutions techniques ».

Recommandation n°2 : améliorer les mécanismes de collecte et d'intégration des données

Les mécanismes actuels de collecte et d'intégration des données sont assez rudimentaires : collecte de données au format papier, saisie des données par des opérateurs. Aussi, les délais entre deux (02) mises à jour sont souvent assez longs.

Il faut donc envisager l'utilisation de fichiers d'échanges de données ou la mise en place d'interfaces d'échange automatique de données.

Recommandation n°3 : mettre en place des conventions entre le CCI-BF et ses partenaires techniques (comme cela a été le cas avec la Douane et les Impôts ; il faudrait l'étendre aux autres partenaires)

Recommandation n°4 : améliorer le fichier NERE par une assistance technique et financière de la DUE

La limitation des moyens financiers et techniques est une principale cause des insuffisances constatées au sein des bases de données étudiées. En effet, les moyens techniques sont insuffisants et les budgets alloués sont généralement assez faibles.

La DUE, en tant que partenaire technique et financier du secteur privé du Burkina Faso, pourrait (i) contribuer à améliorer le fichier NERE en commanditant des études techniques, (ii) former et sensibiliser les parties prenantes autour du fichier NERE, (iii) allouer des fonds spéciaux pour la gestion du fichier NERE. Ces fonds doivent également permettre d'améliorer le travail des fournisseurs des données au fichier NERE.

1.6 Environnement général des affaires au Burkina Faso

Avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), référence nationale de développement sur la période 2016-2020, le Burkina Faso a confirmé son option prise en 1991 pour une économie de marché, fondée sur les principes de la libre entreprise. Dans cette perspective, le pays a entrepris d'importantes réformes économiques et structurelles afin de créer les conditions de promotion de l'initiative privée et de la réalisation d'une croissance économique durable et inclusive au profit du bien-être des populations. La constance dans la mise en œuvre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'investissement privé ont permis au Burkina Faso d'être classé 1^{er} par le rapport Doing Business dans l'espace de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires en 2010. Il a aussi été reconnu en 2011 comme l'un des cinq (05) meilleurs réformateurs les plus constants durant la période 2006-2010.

Dans le cadre du PNDES, le pays ambitionne de figurer parmi les dix (10) meilleurs réformateurs au plan africain et en particulier de passer de la 143^{ème} place sur 189 en 2015 à la 130^{ème} place en 2020.

Pour atteindre cet objectif, l'Etat et les structures d'appui au secteur privé entreprennent chaque année des actions majeures visant à créer un cadre propice au développement des entreprises. Ces actions s'inscrivent d'une part dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires d'une manière générale et d'autre part dans celui de l'amélioration du classement du Burkina Faso dans le rapport Doing Business (DB) de la Banque Mondiale (BM). Malheureusement, en dépit des efforts entrepris, le rapport Doing Business 2019 (DB/2019), publié le 1er novembre 2018 par la Banque Mondiale, annonce de nouvelles contreperformances pour le Burkina Faso dans son classement. Ainsi, le pays peine à sa « facilité de faire des affaires pour les petites et moyennes entreprises du monde ».

Le rapport DB/2019, qui considère les données, notamment les réformes sur la période comprise entre juin 2017 et juin 2018, positionne la Burkina au 151e rang mondial sur 190 pays concernés par l'étude. Dans les éditions précédentes (DB/2018), le Burkina occupait la 148e et la 146e en 2017. En deux années consécutives, c'est au total 5 places qui ont été perdues : 2 places entre juin 2016 et juin 2017 et 3 places entre 2017 et juin 2018.

1.6.1 Le cadre légal et réglementaire des affaires

Le Burkina Faso dispose aujourd'hui de l'essentiel des instruments juridiques nécessaires à l'exercice de l'activité économique. Son dispositif légal en matière des affaires est essentiellement encadré par les lois uniformes du Traité de l'OHADA. Ces lois uniformes, qui régissent l'essentiel de l'exercice de l'activité économique, s'appliquent à l'ensemble des dix-sept (17) Etats membres de l'OHADA. Outre les actes uniformes de l'OHADA, il dispose de lois modernes régissant l'investissement.

1.6.1.1 *Le système fiscal et douanier*

Le Burkina Faso a mis en place un système fiscal de type cédulaire, qui prévoit des impôts différents en fonction des catégories de revenus plutôt qu'en fonction du type de contribuable. Ce système a pour défaut de rendre complexes la gestion et le recouvrement des impôts du fait de la grande variété des assiettes fiscales et taux employés et nuit à la lisibilité du taux effectif d'imposition. Des modifications sont néanmoins progressivement apportées, afin de clarifier et simplifier les régimes fiscaux. Les réformes fiscales de janvier 2010 et 2017 (création de l'impôt sur les sociétés, modification du code des investissements, etc.) s'inscrivent dans cette dynamique.

Les contribuables sont soumis à deux (02) régimes d'imposition différents : le régime du réel et le régime du forfait. Le premier régime prévoit deux sous catégories (réel normal et réel simplifié) qui ont les mêmes impôts, mais diffèrent quant aux modalités de déclaration (mensuelle ou trimestrielle) et à la comptabilité. Le régime du forfait s'applique aux micro-entreprises (dont le chiffre d'affaires est inférieur à 15.000.000 FCFA comme étudié précédemment). Outre la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), dont le taux est de 18% applicable sur la valeur hors taxe des biens ou services sur les affaires réalisées au Burkina Faso par des personnes qui réalisent, habituellement ou occasionnellement, une activité économique autre que salariée moyennant une contrepartie en espèces ou en nature, on retiendra les principaux impôts suivants :

Tableau 10 : Imposition du revenu des entreprises

Type d'entreprise	Impôt	Tranches	Taux d'imposition des bénéficiaires
Personnes physiques	Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC) /	0 - 500 000 FCFA	10 %
		500 000 - 1 000 000 FCFA	20 %
		> 1 000 000 FCFA	27,5%
Personnes morales	Impôts sur les sociétés (IS)	> 1 000 000 FCFA	27,5%

Source : Direction Générale des Impôts, 2019

Tableau 11 : Imposition du revenu des salariés

Revenu mensuel imposable (F CFA)	Taux appliqué
0 - 10 000	1,8 %
10 100 - 20 000	4,5 %
20 100 - 30 000	9,0 %
30 100 - 50 000	15,3 %
50 100 - 80 000	17,1 %
80 100 - 120 000	18,9 %
120 100 - 170 000	21,6 %
170 100 - 250 000	24,3 %
> 250 000	27,0 %

Source : Direction générale des impôts, 2019

L'ensemble des textes fiscaux applicables au Burkina Faso étaient contenus dans des textes épars et désuets ne facilitant par une bonne connaissance des règles fiscales en vigueur. Pour mettre fin à cette situation, les dispositions désuètes et éparses ont été modernisées par la loi n°058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant code général des impôts.

Au plan douanier, le Burkina Faso applique depuis le 1^{er} janvier 2018 le tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO pour ce qui concerne les importations en provenance des pays hors CEDEAO. La structure du TEC CEDEAO se présente suivant le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Structure du TEC CEDEAO

Catégorie	Description	Taux	Lignes tarifaires
0	Biens sociaux	0%	85
1	Matières premières, biens d'équipement, biens de nécessité et les intrants spécifiques	5%	2 146
2	Intrants et produits intermédiaires	10%	1 373
3	Biens de consommation finale	20%	2 165
4	Biens spécifiques pour le développement économique	35%	130

Source : CEDEAO, 2019

1.6.1.2 Le code général des investissements

Le Burkina Faso a adopté un nouveau code des investissements le 30 octobre 2018, par suite des insuffisances relevées sur le code de 2010. En effet, nonobstant les réformes opérées par le code de 2010, le niveau de l'investissement privé est resté relativement faible. Selon le rapport de l'analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance réalisée dans le cadre de la formulation du second Compact du Millenium Challenge Corporation, l'investissement privé au Burkina Faso s'est situé en moyenne à environ 13,3% du PIB sur la décennie 2006-2015 pendant que de nombreux pays ouest africains tels que le Bénin (15%), le Ghana (17%), le Sénégal (19%) et le Niger (25%) affichaient de bien meilleures performances²³.

Pour améliorer les performances en matière d'attrait des investissements, l'objectif assigné au nouveau code des investissements est de « *parvenir à créer un environnement des investissements suffisamment incitatifs et attractifs pour inspirer plus de confiance et d'intérêts auprès des investisseurs tant nationaux qu'internationaux à travers un dispositif unique de référence, qui non seulement consolide les acquis des réformes déjà opérées et celles en cours mais aussi corrige les insuffisances de celles-ci* ». Ce nouveau code tranche avec l'ancien sur les principaux points suivants :

- l'extension du champ d'application du code à quatre (04) secteurs d'activités : l'artisanat, la production des énergies renouvelables, la recherche scientifique, technologique et l'innovation et la protection de l'environnement ;

²³ Analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance, Formulation second Compact du MCC Août 2017

- l'exclusion des personnes physiques du champ d'application du code ;
- la fixation de délai de traitement des dossiers à toutes les étapes de la procédure : le délai de traitement de la demande d'implantation ou de la demande d'agrément est de trois (03) mois. Sans réponse de l'Administration dans ce délai, l'autorisation d'implantation est acquise de droit au promoteur ;
- la création d'un nouveau régime (E) destiné à promouvoir l'investissement supérieur ou égal à 25 milliards FCFA ;
- l'institution de deux (02) types de contrôles pour les entreprises bénéficiaires d'un régime privilégié : un contrôle en aval intervenant après la réalisation du projet d'investissement et un contrôle annuel couvrant la phase d'investissement et d'exploitation ;
- la fixation d'avantages liés à certains secteurs d'activités : les entreprises intervenant dans les secteurs de protection de l'environnement, de la production des énergies renouvelables et de l'artisanat bénéficient du régime d'exonération et de régime fiscal spécifiques ;
- la codification du régime fiscal et douanier applicable aux investissements réalisés dans les pôles de croissance et les zones économiques spéciales.

1.6.1.3 *Le code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique*

Adopté par la loi N°017-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, ce code a pour objectif principal la promotion des investissements spécifiquement dans les domaines agro-sylvo-pastoral halieutique et faunique concourant au développement économique et social du Burkina Faso. En outre, ce code a visé la création d'un environnement incitatif pour le développement des activités agricole, sylvicole, pastorale, halieutique et faunique notamment celles relatives :

- à la promotion des emplois décents ;
- au renforcement de la compétitivité de la production nationale sur les marchés intérieur et extérieur ;
- à la modernisation des techniques de la production, de conservation ou de transformation des produits agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique ;
- au développement des infrastructures et des équipements ;
- à l'amélioration de la valeur ajoutée dans les chaînes de valeur ;
- à la promotion de l'entrepreneuriat dans les domaines de création et/ou d'exploitation de concession de chasse, de parc, de sanctuaires, de réserves, de ranchs, d'aires de protection faunique, de zones villageoises d'intérêt cynégétiques, de fermes, d'aménagements pastoraux, de forêts classées, de vergers, de produits forestiers ligneux et de produits forestiers non ligneux.

Tout comme le code des investissements général, ce code spécifique prévoit cinq (05) régimes privilégiés pour les entreprises évoluant dans le domaine agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique. Cependant, **les critères de seuil d'investissement et de création d'emplois prévus dans le code d'investissement général sont réduits au quart pour le domaine agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique.** En outre, à la différence du code d'investissement général, **l'exonération des impôts sur les bénéfices ne se fait pas de façon dégressive.**

Ainsi, au titre de ce code spécifique, il est prévu un « Régime A » qui concerne les entreprises dont l'investissement est inférieur ou égal à quinze millions (15 000 000) de francs CFA hors taxes et entraînant la création d'au moins un (01) emploi permanent. Dans le code général des investissements, le « Régime A » concerne les entreprises dont l'investissement est compris entre cent millions (100 000 000) de francs CFA et cinq cent millions (500 000 000) de francs CFA, hors taxes et hors fonds de roulement entraînant la création d'au moins vingt (20) emplois permanents. Au titre de ce régime, pendant la phase d'exploitation dans le code général, s'agissant de l'impôt sur les sociétés, on note les avantages suivants :

- exonération totale pour les deux premières années ;
- réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés (IS) de la 3e année à la 5e année ;
- à partir de la 6e année, paiement intégral de l'impôt sur les sociétés (IS).

Au même moment dans le code spécifique, pour le même régime et la même phase, on note une exonération totale pendant sept (07) de l'impôt sur les sociétés (IS).

1.6.1.4 Le code minier

Depuis les dix (10) dernières années, le secteur minier, en particulier celui de l'or, est en plein essor au Burkina Faso. En fin 2017, le pays compte douze (12) mines industrielles actives (dont onze (11) d'or et une de zinc), et quatre (4) en construction, soit au total seize (16) mines sur vingt-quatre (24) permis octroyés. Plusieurs entreprises détenaient 430 titres miniers relatifs à la prospection et à la recherche minière en fin décembre 2016 ; ce qui dénote du nombre d'acteurs sur le secteur.

Les onze (11) mines industrielles d'or en exploitation ont produit 38,5 tonnes d'or en 2016 et 45,5 tonnes d'or en 2017 (pour onze (11) mines industrielles en exploitation), et ont contribué au budget de l'État à hauteur de 189,983 milliards de FCFA en 2016 et 226, 026 milliards de FCFA en 2017 selon le Ministère de l'Économie et des Finances²⁴.

Pour maximiser la contribution des mines au développement de la nation le Burkina Faso a adopté le 26 juin 2015 un nouveau code minier en remplacement de celui en vigueur depuis 2003.

Le code minier de 2015 contient des mesures comme :

- la prise en compte des questions de protection contre les rayonnements ionisants et la sûreté nucléaire ;
- la création de fonds pour le financement de la politique minière ;
- la suppression de la convention minière en phase de recherche ;
- l'interdiction et la pénalisation de l'utilisation du mercure et du cyanure et autres produits chimiques dangereux dans l'exploitation minière artisanale, dans le but de renforcer la protection de l'environnement et de garantir la santé publique et la sécurité des personnes ;

²⁴ Réalisation d'une analyse de l'écart entre les opportunités de fournitures locales aux sociétés minières et la capacité des fournisseurs locaux à y répondre et pour l'élaboration d'un cadre national de promotion de la fourniture locale, CAERD, Rapport Juillet 2018, Ministère des mines

- la pénalisation des infractions relatives au commerce, au transport, à la détention et au stockage illicites des diamants bruts.

1.6.1.5 *Autres textes et initiatives de promotion de l'investissement privé*

En plus des principaux instruments relevés précédemment, le Burkina Faso a adopté d'autres textes promouvant l'investissement privé. Il s'agit de :

- la loi n°015- 2017/AN du 27 avril 2017 portant loi d'orientation de promotion des PME/PMI au Burkina Faso qui vise à créer un cadre national de référence pour assurer la cohérence des interventions des acteurs à travers des réformes juridique, politique et institutionnelle et de garantir l'efficacité économique et l'équité sociale ;
- la Charte des PME du 30 novembre 2017 qui définit le cadre général des mesures incitatives pour la promotion et le développement des PME ainsi que les obligations et engagements des parties prenantes, témoigne de cet engagement ;
- la loi de décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique et ses textes d'application de 2017 portant notamment procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics qui allègent les procédures de passation des marchés, définit des délais précis de procédures et introduit des sanctions à l'encontre des acteurs reconnus de corruption dans la procédure de passation et d'exécution des marchés publics ;
- la mise en place du programme Burkina STARTUP : le programme Burkina Startup consiste à identifier des opportunités d'investissements, c'est-à-dire des « startups » présentant de belles perspectives de croissance et à la recherche de fonds, à y investir (typiquement lors d'une des premières levées de fonds), puis à les accompagner dans leur croissance.
- l'opérationnalisation de la facture normalisée dont l'objectif est de lutter contre le faux et la fraude fiscale.
- l'institution de la télédéclaration et du télépaiement visant à la simplification et à la modernisation des procédures fiscales et à la lutte contre la fraude fiscale.

1.7 Les structures d'appui au secteur privé burkinabè

On distingue les administrations publiques d'appui au secteur privé et les structures privées d'appui, de développement, de conseil et d'orientation du secteur privé. Les tableaux suivants présentent l'ensemble de ces structures.

1.7.1 Les principales administrations publiques d'appui au secteur privé

Tableau 13 : Administrations publiques d'appui au secteur privé

Structures	Adresses	Téléphone	Missions/Domaines d'intervention
Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de	Tél : 25 30 73 07 /042	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'environnement des affaires ; - Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies et politiques relatives au secteur privé ; - Coordonner, d'organiser et participer aux

	l'Artisanat		<p>activités de promotion économique du Burkina Faso à l'extérieur ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les rencontres annuelles Gouvernement-Secteur Privé et de suivre la mise en œuvre des conclusions de ces rencontres ; - Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des projets et programmes touchant au secteur privé ; - Mettre en place une base de données relative au secteur privé
Direction Générale du Développement Industriel	Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Tél : 25 30 73 07 /042	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les PME/PMI ; - Promouvoir et viabiliser les infrastructures industrielles ; - Promouvoir l'industrie de soutien aux productions agricoles, animales et halieutiques ; - Promouvoir la transformation des matières premières locales ; - Constituer, gérer et exploiter une base de données statistique du secteur de l'industrie.
Direction des Guichets Uniques du Commerce et de l'Investissement	32 Avenue de Lyon 01, Ouagadougou BP 379	<p>Tel : +226 25 39 80 58/+226 25 39 80 60</p> <p>Fax : +226 25 39 80 62</p> <p>Courriel : info@me.bf</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Centraliser et rationaliser l'ensemble des formalités, des procédures et opérations non douanières en matière de commerce et d'industrie ; - Faciliter les opérations de commerce et d'investissement ; - Informer les opérateurs sur les procédures et les textes ; - Assurer le secrétariat de la gestion des agréments au code des investissements ; - Assurer le secrétariat de la Commission Nationale des Investissements (CNI) ; - Assurer le secrétariat de la commission nationale des investissements chargée d'examiner les dossiers de demandes d'agrément en qualité de distributeur de produits pétroliers et dérivés.
Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina Faso (APEX Burkina)	01 BP 389 Ouaga 01	<p>Tél : 25 31 13 00 / 01</p> <p>25 30 62 24</p> <p>Fax : 25 31 14 69</p> <p>Site : www.tradepoint.bf</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte, traitement et diffusion à titre gratuit ou onéreux, de l'information économique et commerciale par tous les moyens appropriés au profit des Professionnels du Commerce Extérieur et des Autorités ; - Collecte, analyse des données et publication des tendances d'évolution nationale et sectorielle des exportations des produits et services du Burkina Faso.
Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC)	Rond-Point Bataille du Rail 01 BP 1771 - Ouagadougou	<p>Tél. (00226) 306211 / 306212 / 311823</p> <p>Fax. (00226)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Défense des intérêts des chargeurs sur l'ensemble de la chaîne de transport ; - Mission d'observatoire des transports en termes d'informations sur les pratiques, les coûts, les délais et la sécurité des

	BURKINA FASO	311815 / 311824 Site Web: www.cbcfaso.net	opérations.
Agence Burkinabè des Investissements (ABI)	03 BP 7030 Ouagadougou 03 s/c Présidence du Faso	Tél : 50 37 44 86	Promotion des investissements directs étrangers (IDR) et nationaux afin de maximiser leur impact positif sur le développement économique du Burkina Faso.
Conseil Présidentiel pour l'Investissement (CPI)	03 BP 7030 Ouagadougou 03 Avenue de l'Ambassade de l'Afrique du Sud s/c Présidence du Faso	Tél : 50 37 44 86 70212362	<ul style="list-style-type: none"> - Donner par ses réflexions et ses recommandations, une impulsion à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les plus appropriées pour stimuler l'investissement et la croissance économique. - Utiliser son autorité politique et sa capacité d'impulsion de la réflexion et de l'action, pour appuyer les initiatives de promotion des investissements, ainsi que l'accompagnement politique des investisseurs... - Faire un suivi personnalisé de l'évolution des idées et projets d'investissements, ainsi que des investissements en cours ou réalisés.

Source : conçu par nous

1.7.1.1 Les principales structures privées d'appui, de développement, de conseil et d'orientation du secteur privé

Tableau 14 : Structures privées d'appui au secteur privé

Structures	Adresses	Téléphone	Missions/Domaines d'intervention
Chambre de Commerce et d'Industrie Burkina Faso (CCI-BF)	01 BP 502 Ouagadougou 01	Tél : 25 30 61 14/15 Fax : 25 30 61 16 Site : www.cci.bf	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des informations sur les activités commerciales, industrielles et artisanales - Contribuer à faire entendre la voix du milieu d'affaires burkinabè dans toutes les instances où les intérêts économiques sont discutés ; - Gérer des services d'utilité publique ou d'intérêt collectif.
Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF)	11 BP 379 Ouagadougou 11 96, Avenue de Lyon	25 39 80 60/61 Fax : 25 39 80 62 Site : www.me.bf E-mail : info@me.bf	<ul style="list-style-type: none"> - Accueillir, écouter et orienter vers les programmes d'appui au secteur privé ; - Apporter un appui conseil à travers une formation, l'information et un accompagnement approprié ; - Servir d'interface avec les administrations, les institutions d'appui au secteur privé et les prestataires de services en matière d'information économique, de conseils, de formation et de formalités de création

			<p>d'entreprises ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des projets d'appui au secteur privé.
Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB)	<p>01 BP 1482 Ouagadougou 01</p> <p>1221 Avenue Kwamé N'Krumah</p>	<p>Tel (00226) 25 33 03 09</p> <p>Fax (00226) 25 33 03 08</p> <p>Email : cnpb@fasonet.bf ; infos@patronat.bf</p> <p>Site web : www.patronat.bf</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'instauration au Burkina et dans la sous-région d'un environnement propice à l'expansion du secteur privé, en vue de promouvoir le développement économique et social ; - Etablir avec les pouvoirs publics et les partenaires au développement des relations de partenariat, afin de promouvoir un consensus à l'appui des réformes et de modifier de manière qualitative les attitudes envers l'initiative privée ; - Renforcer les capacités d'analyse et de propositions de ses membres en vue d'influencer les réformes susceptibles de favoriser le progrès socio-économique et partant d'éliminer la pauvreté.
Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN) des entreprises	<p>S/C</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)</p> <p>01 BP 502 Ouagadougou 01</p>	<p>Tél : 25 30 52 60</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le tissu industriel du Burkina Faso ; - Relever les entreprises en difficulté, à travers le programme de restructuration des entreprises en difficultés et le programme de mise à niveau des entreprises.
Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAM-CO)	<p>11 BP 275 Ouagadougou 11</p> <p>96, Avenue de Lyon</p>	<p>Tél.: (+226) 25 39 84 67</p> <p>Fax: (+226) 25 39 82 32</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration, assainissement et sécurisation de l'environnement juridique et judiciaire ; - Règlement des litiges commerciaux.
Centres de Gestions Agréés (CGA)	<p>11 BP 275 Ouagadougou 11</p> <p>96, Avenue de Lyon</p>	<p>Tél.: (+226) 25 39 84 67</p>	<p>Regrouper les exploitants des petites et moyennes entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles et de prestations de services et de les offrir un ensemble de prestations, contribuant à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la tenue de la comptabilité, - l'établissement des états financiers, - l'élaboration des déclarations fiscales et sociales, - la formation et l'information, - l'assistance pour le montage de dossiers bancaires.
Association Burkinabè pour le Management de la Qualité	<p>01 BP 5387 Ouagadougou 01</p>	<p>Tél : 25 31 62 40</p> <p>Fax :2531 62 39</p>	<p>Promouvoir et vulgariser la démarche qualité en général au Burkina et de ses membres en particulier à travers les outils et techniques</p>

(ABMAQ)	496, Avenue du Président Maurice Yaméogo	www.abmaq.bf	utilisés dans le Mangement de la Qualité, en vue de l'instauration d'une culture qualité au Burkina.
Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMABF)	N/C	Tél : (+226) 25 48 32 53 E-mail : cmabf@yahoo.fr Site web : www.cma.bf	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'organisation et à la modernisation du secteur et des métiers de l'artisanat. - Procéder à toutes les études techniques et prospectives du secteur visant à améliorer la qualité des produits et des services et la promotion des entreprises notamment à l'exportation ; - Mettre en œuvre des prestations de conseils et d'assistance requises pour accompagner les créateurs, les artisans et les chefs d'entreprises artisanales dans les domaines juridique, économique, technique, financier, réglementaire et fiscal.
Chambre des Mines du Burkina (CMB)	01 BP 126 Ouagadougou 01 Burkina Faso	25 36 19 35	<ul style="list-style-type: none"> - Défendre les intérêts de ses membres et ceux de l'industrie minière en général ; - Promouvoir, développer et défendre la compétitivité de l'industrie minière au Burkina Faso en partenariat avec l'administration ; - Communiquer et échanger les informations relatives aux questions minières avec d'autres Chambres des Mines, les Institutions Nationales et organisations Internationales en rapport avec l'industrie minière en Afrique et dans le monde ; - Identifier et promouvoir des relations de coopération avec toute organisation, association ou institution ayant des objectifs similaires à ceux de la Chambre des Mines du Burkina Faso.
Chambre Nationale d'Agriculture	Rue 8.32 Ouagadougou, Côté Sud du Centre National de Presse Norbert ZONGO.	+226 25 34 04 06/10 Mail Info info@cna-burkina.bf	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner, suivre et évaluer l'activité des Chambres Régionales d'Agriculture ; - Représenter, au besoin, les Chambres Régionales d'Agriculture auprès des pouvoirs publics et de toute institution publique ou privée, nationale ou internationale - Centraliser les projets de budget des Chambres d'Agriculture, les transmettre aux autorités de tutelle, et participer, avec le ministère en charge de l'Agriculture, aux arbitrages budgétaires et à l'adoption de ces budgets par l'Assemblée Nationale ; - Appuyer les Chambres Régionales d'Agriculture dans la mobilisation des ressources financières pour leurs activités et mobiliser les financements pour la réalisation de projets nationaux dans le domaine agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (ASPHF) ; - Elaborer un rapport national annuel sur les

			Chambres d'Agriculture, sur la base des rapports annuels des Chambres Régionales d'Agriculture.
Fédération Nationale des Artisans du Burkina Faso (FENABF)	01 BP 1910 Ouaga 01 Email :ouaga@cenatrin.bf	Tél : 25 34 40 19 Fax : 25 34 22 68	- Formation/Perfectionnement ; appui à l'approvisionnement ; accès au financement ; production ; appui conseil à l'auto organisation et la commercialisation - Public cible: Personnes exerçant un métier de l'artisanat utilitaire

Source : conçu par nous

1.7.2 Les espaces de dialogue public-privé

Depuis la libéralisation de son économie à la suite de l'adoption de la Constitution de 1991, les différents Gouvernements burkinabè qui se sont succédé ont essayé de maintenir un dialogue avec le secteur privé afin de répondre aux préoccupations de celui-ci.

Les rencontres, d'abord informelles et irrégulières, ont été institutionnalisées à partir de 2001 qui a connu l'organisation de la 1^{ère} édition de ce qu'il était convenu d'appeler les Rencontres Gouvernement/Secteur Privé (RGSP). Les RGSP ont changé de cadre institutionnel à partir de 2018 laissant place au Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/secteur privé. A côté de ce cadre, il existe un dispositif institutionnel spécifiquement consacré au pilotage et au suivi de l'amélioration du climat des affaires.

1.7.2.1 *Des rencontres Gouvernement/Secteur privé au Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/secteur privé*

L'historique du dialogue gouvernement/secteur privé remonte aux programmes d'ajustement structurels (PAS). Les réformes engendrées par les PAS ont entraîné le retrait de l'État des secteurs productifs et l'accroissement du rôle et du poids du secteur privé dans l'économie.

C'est dans ce contexte que les bases d'un dialogue entre le gouvernement et le secteur privé ont été posées à partir de 1992, avec la création d'une commission de concertation État/secteur privé, laquelle commission est devenue une commission permanente de concertation État/secteur privé en 1998.

C'est de cette commission que naîtra la rencontre gouvernement/secteur privé (RGSP) et qui a permis d'amorcer un véritable dialogue autour des questions majeures de développement du secteur privé. Institué en 2001, ce cadre permanent de concertation constitue un instrument d'opérationnalisation des dispositions de la loi n°010/98/AN du 21 avril 1998 portant modalité de l'intervention de l'État et répartition de compétences entre l'État et les autres acteurs du développement.

La **rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé** a pour but essentiel d'instaurer un climat durable de partenariat et de dialogue autour des grandes questions de

développement du secteur privé. Cette rencontre regroupe l'administration publique, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers et la société civile.

En 2007, le constat a été fait que la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé a fait ses preuves non seulement en termes de fonctionnalité, mais aussi en termes d'efficacité au vu de la qualité de son organisation et des résultats chaque fois atteints.

Malgré cette performance de la rencontre, il reste qu'elle se tient en une journée, au cours de laquelle il est difficile d'aborder les sujets en profondeur : le secteur privé disant n'avoir pas eu suffisamment de temps pour exprimer ses préoccupations et le secteur public doutant d'avoir pu se faire comprendre en ce laps de temps.

Se basant sur ces insuffisances et au regard de plusieurs autres préoccupations sectorielles évoquées et non suffisamment développées par manque de temps, le Gouvernement a pris l'engagement d'organiser des rencontres sectorielles qui permettront de tenir compte des particularités liées à chaque secteur d'activités et d'arrêter des mesures avec un maximum d'impacts sur le cadre des affaires, tout en facilitant le suivi de la mise en œuvre de ces mesures.

L'institutionnalisation de ces rencontres sectorielles vise ainsi à renforcer le partenariat Etat/Secteur privé, afin de créer un environnement propice à l'émergence d'opérateurs privés performants, responsables et compétitifs.

La rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé a permis la prise de certaines mesures qui ont entraîné une amélioration du climat des affaires et des investissements au Burkina Faso. Il s'agit, entre autres, de la mise en place :

- des Centres de formalités des entreprises (CEFORE) ;
- des Centres de gestion agréés (CGA) de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- du Centre de facilitation des actes de construire (CEFAC) ;
- des fonds d'appui (initiative des jeunes, formation professionnelle, promotion de l'emploi...);
- du Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) ;
- du Guichet unique du foncier ;
- du Bureau de restructuration et de mise à niveau des entreprises ;
- de l'Agence de financement et de promotion des PME ;
- de l'Observatoire du climat des affaires ;
- des Tribunaux de commerce ;
- de la Chambre des métiers de l'artisanat du Burkina Faso.

Toutefois, certaines préoccupations sont demeurées récurrentes et constituaient un goulot d'étranglement pour l'émergence d'un secteur privé compétitif et dynamique. Il convient aussi de noter que la question du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de certaines recommandations issues de ces rencontres et de leurs effets sur l'économie nationale s'est posée avec acuité.

C'est en réponse à ces préoccupations qu'il a été réalisé en 2012 une étude pour faire le bilan des onze (11) éditions précédentes dans l'objectif de redynamiser ce cadre de concertation.

Les résultats de l'étude ont suscité la prise de mesures concrètes au cours des différentes éditions de la rencontre qui ont permis d'améliorer le cadre général des affaires, à travers la baisse de la charge fiscale, l'assouplissement de la réglementation commerciale, l'augmentation des investissements et des recettes fiscales, etc.

Malgré les résultats engrangés à l'issue des conclusions de cette étude, si la pertinence de la RGSP, ne fait aucun doute, il n'en demeure pas moins que les acteurs ont relevé au cours des dernières éditions, notamment avant la réforme de 2018, la nécessité d'améliorer le dispositif d'avant 2018, en vue de le rendre plus dynamique et d'en faire un véritable cadre de concertation permanent. En effet, le dispositif d'avant 2018 rencontrait un certain essoufflement ; toute chose qui ne permettait plus une mise en œuvre diligente des réformes. Ainsi, après quinze (15) éditions, il a été jugé nécessaire de reformer davantage la RGSP en vue de la rendre plus dynamique et d'en faire un cadre permanent de dialogue.

C'est à ce titre qu'il a été créé par décret n°2018-0925/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 15 octobre 2018, un nouveau dispositif de dialogue dénommé « **Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue Etat/Secteur privé (CODESP)** » en remplacement de la RGSP. Le CODESP comprend trois (03) instances et deux (02) organes. Au titre des instances, il a été institué les rencontres régionales Etat/Secteur privé, les rencontres sectorielles et la rencontre nationale. Quant aux organes, ils comprennent le Comité de pilotage et le Secrétariat du CODESP.

S'agissant des rencontres régionales qui sont présidées par les Gouverneurs, elles ont pour objectif d'échanger entre les autorités locales et les acteurs du secteur privé régional sur les préoccupations locales en lien avec le thème central et les sous-thèmes ainsi que les préoccupations d'ordre général.

Quant aux rencontres sectorielles qui sont présidées par les ministres, elles ont pour objectif d'examiner les préoccupations n'ayant pas eu de réponse lors des rencontres régionales, mais également les principales préoccupations et recommandations spécifiques aux différents secteurs d'activités.

Pour ce qui est de la rencontre nationale, elle est un cadre global d'échanges entre l'Etat et le Secteur privé. Présidée par son Excellence Monsieur le Premier Ministre, elle a pour objectif d'examiner les préoccupations qui n'auront pas eu de réponses lors des rencontres sectorielles et de formuler d'autres recommandations.

Concernant le Comité de pilotage, il est l'organe d'orientation et de décision chargé d'examiner les recommandations et préoccupations issues de la rencontre nationale et de veiller à une mise en œuvre diligente desdites recommandations. Présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, il se réunit une fois par semestre et chaque fois que de besoin.

Le Comité de Pilotage comprend outre le Premier ministre seize (16) ministres notamment des départements du commerce et de l'industrie, de l'économie et des finances, de la justice, du travail, de l'énergie, des mines, des transports, de l'urbanisme, de l'environnement etc.

Le secteur privé fait partie de ce Comité de pilotage avec des structures comme la MEBF, la CCI-BF, la Chambre des Mines, la Chambre des Métiers de l'Artisanat, le Conseil National du Patronat Burkinabè, le Groupement Professionnel des Industriels, l'Association professionnelle des Banques et Etablissements Financiers, etc.

La première édition du nouveau format du CODESP s'est tenue les 26 et 27 novembre 2018 à Bobo- Dioulasso sous le thème « Secteur privé et défis de la transformation industrielle et artisanale ».

L'innovation majeure de ce format a porté sur la tenue préalable de rencontres régionales en vue de prendre en compte les préoccupations des entreprises dans les régions. L'autre innovation consacrée par ce nouveau format est l'organisation des échanges autour de panels en lien avec le thème principal.

Pour l'année 2019, il a été organisé le 27 mai dernier à Ziniaré, la cérémonie de lancement des Rencontres Régionales Etat/Secteur privé. C'est la première étape vers la Rencontre Nationale dont le thème retenu est « Stratégies d'intégration des entreprises burkinabè dans les chaînes de valeurs nationales, régionales et internationales » qui se tiendra en octobre 2019.

1.7.2.2 Le dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires

Ce dispositif aurait pu être traité dans le chapitre concernant le climat des affaires au Burkina Faso. Cependant, il est convoqué ici pour montrer qu'il constitue à côté du CODESP un cadre de dialogue Etat/Secteur privé.

Il convient de rappeler que si l'engagement et la constance dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer le climat des affaires au Burkina Faso et à promouvoir l'investissement privé ont permis au pays d'être classé au 4^{ème} rang des cinq (05) pays réformateurs les plus constants au niveau mondial durant la période 2005-2010, il demeure que depuis 2010, le Burkina Faso, en dépit des efforts consentis, connaît une régression dans son classement. Cette faible performance du pays s'explique par la difficulté de mise en œuvre des réformes voire l'absence d'impact des réformes entreprises au cours de la période d'évaluation.

C'est au regard de cette situation que le Gouvernement a adopté par le décret n°2017-1315/PRES/PM/MCIA/MINEFID du 30 décembre 2017 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du dispositif institutionnel de Pilotage et de suivi de l'amélioration du climat des affaires²⁵.

²⁵ Ce décret a abrogé le décret n°2013-911/PRES/PM/MICA/MEF du 03 octobre 2013 portant création, attributions et fonctionnement du comité de pilotage du suivi des indicateurs Doing Business.

Son objet est d'orienter et de suivre les réformes en matière d'amélioration du climat des affaires. Il est composé des instances suivantes :

- un comité de pilotage du suivi de l'amélioration du climat des affaires. ;
- un Secrétariat technique ;
- des sous-comités techniques²⁶.

Sont membres du Comité de pilotage les personnalités suivantes :

- les ministres en charge des départements que sont le commerce et l'industrie, la justice, l'économie et les finances, l'énergie, les mines, les infrastructures, l'urbanisme ;
- le Président du Conseil Présidentiel pour l'Investissement ;
- le Directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements ;
- Le Secrétaire Permanent Chargé du Suivi des Licences d'affaires ;
- le Directeur général de la CCI-BF ;
- le Directeur général de la MEBF ;
- le Président de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers ;
- le Président du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB).

Des institutions comme le Groupe de la Banque mondiale, la Commission de l'UEMOA, la BCEAO en sont membres observateurs. L'Union européenne n'est pas encore membre du Comité de pilotage ; toutefois, elle pourrait, à sa demande, être invitée, car le décret instituant le Comité de pilotage prévoit la possibilité de faire recours à toute structure susceptible de contribuer à l'accomplissement de sa mission.

Comme on le constate, le secteur privé est représenté dans ce comité de pilotage, à travers ses faîtières et institutions d'appui (CCI-BF, MEBF, CNPB). C'est pour quoi ce dispositif institutionnel est considéré un second cadre de dialogue Etat/Secteur privé.

Outre ces deux principaux cadres de dialogue, on peut mentionner le dispositif de dialogue (Café thématique) que la MEBF anime avec ses membres sur des thématiques précises. C'est un cadre d'échanges et d'information du secteur privé sur des problématiques précises.

²⁶ Les Sous-comités Techniques (SCT) sont présidés par les Ministres dont ils relèvent. Ils se réunissent une fois par mois en session ordinaire et sont chargés de la mise en œuvre des réformes identifiées dans les départements ministériels concernés et relatives principalement aux dix (10) indicateurs Doing Business. Au titre de ces SCT, on distingue :

- le SCT « Droit des affaires » qui traite des indicateurs : exécution des contrats, protection des investisseurs minoritaires et règlement de l'insolvabilité ;
- le SCT « Fiscalité et accès au crédit » chargé des indicateurs : obtention de prêt et paiement d'impôts et taxes ;
- le SCT « Urbanisme et BTP » qui assure la mise en œuvre des réformes en matière de transfert de propriété et d'obtention de permis de construire ;
- le SCT « Energie et Mines » qui traite de l'indicateur : obtention de l'électricité ;
- le SCT « Commerce, Industrie et Licences d'affaires » qui assure la mise en œuvre des réformes de création d'entreprises et de commerce transfrontalier ;
- le SCT « Communication et information sur les réformes » qui a pour mission d'impulser des actions de communication et d'information sur les réformes mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires.

1.7.2.3 *Analyse critique sommaire des deux cadres institutionnels*

De prime abord, on peut se demander si l'on n'aurait pas pu faire l'économie du second cadre institutionnel évoqué concernant spécifiquement le climat des affaires. En effet, le dialogue permanent instauré entre l'Etat et le secteur privé dans le CODESP a pour finalité l'amélioration du climat des affaires, entendu comme l'environnement politique, économique, institutionnel et réglementaire dans lequel s'exercent les affaires. Quand le secteur privé dialogue avec l'Etat, c'est pour nécessairement faire part à ce dernier de ses préoccupations en lien avec la création, l'exercice et le développement de l'activité économique. Le CODESP, étant le cadre général de ce dialogue public/privé, prend déjà en compte toutes les questions en lien avec l'amélioration du climat des affaires. En outre, les acteurs qui composent le Comité de pilotage du dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration du climat des affaires sont à quelques exceptions près les mêmes acteurs qui se retrouvent au niveau du Comité de pilotage du CODESP, il est vrai ce dernier élargi à d'autres acteurs.

Cependant, à analyser en profondeur les attributions du Secrétariat technique du suivi de l'amélioration du climat des affaires, on se rend bien compte qu'il met au cœur de son action le suivi de la mise en œuvre des réformes concernant spécifiquement les indicateurs Doing Business²⁷. Or, les indicateurs de Doing Business ne constituent pas à eux seuls les indicateurs de l'amélioration du climat des affaires. Il y a par exemple des questions en lien avec les politiques publiques de sécurité, de gestion budgétaire, les questions de stabilité politique etc. qui influencent forcément le climat des affaires. Ces questions trouvent leur résolution dans le cadre du CODESP.

Cela dit, au regard des contraintes budgétaires qui entravent le fonctionnement régulier des deux (02) cadres institutionnels (voir point suivant consacré aux soutiens possibles aux espaces de dialogue public/privé dans le cadre du pilier 3 du PIE), n'était-il pas opportun à l'occasion des réformes opérées de fusionner les deux cadres, quitte à faire du second cadre - au regard de sa spécificité - un organe du CODESP ? Il pourrait s'agir d'une fusion-absorption.

Dans cette hypothèse, le CODESP absorberait le dispositif institutionnel de Pilotage et de suivi de l'amélioration du climat des affaires. En pratique, le schéma consisterait à relire le décret portant CODESP, à créer à l'occasion de cette relecture un organe spécifique dédié au pilotage et au suivi de l'amélioration du climat des affaires. Les questions concernant spécifiquement les indicateurs doing business seraient discutées aussi bien lors des rencontres sectorielles, des rencontres régionales que lors de la rencontre nationale prévues par le CODESP.

²⁷ Ce sont des indicateurs concernant dix (10) domaines (création d'entreprises, octroi de permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires etc.), qui mesurent la facilité à faire des affaires dans un pays donné. Ces indicateurs ont été établis par la Banque mondiale depuis 2002 et permettent de classer les pays selon leurs performances. Ce classement mesure la réglementation des affaires et son application effective dans 190 économies. En effet, ces pays sont classés en fonction de la facilité d'y faire des affaires, de 1 à 190, la première place indiquant le plus haut niveau de facilité.

Cette rationalisation sera sans doute nécessaire si précisément les besoins de financement du « dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires » ne sont pas résolus.

1.7.2.4 Les soutiens possibles aux espaces de dialogue public/privé dans le cadre du pilier 3 du PIE

Comme il été vu précédemment, le Burkina Faso dispose d'un cadre de dialogue public/privé ouvert depuis 1992 qui s'est structuré au fur et à mesure pour aboutir depuis 2018 à la naissance du Cadre de concertation et d'orientation pour le dialogue État/secteur privé.

Comparativement à l'ancien dispositif (RGSP) qui comprenait deux (02) instances (les rencontres sectorielles et la rencontre annuelle Gouvernement/Secteur privé) et un (01) organe (le comité technique paritaire), le nouveau dispositif comprend trois (03) instances et deux (02) organes, d'où un besoin en ressources financières supplémentaires. L'Etat allouait 60 millions de FCFA (91.000 Euros) à l'ancien dispositif pour son fonctionnement. Ces ressources se révèlent aujourd'hui insuffisantes pour le fonctionnement régulier du CODESP et ce malgré l'accompagnement de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso. En effet, le coût global de fonctionnement des instances et des organes s'élève à près de 170 millions de FCFA (259.000 Euros). Or, au titre de l'ensemble desdites instances et organes pour les années 2018 et 2019, l'Etat n'a reconduit que le budget jusqu'alors alloué, à savoir 60 millions de FCFA. L'accompagnement de la CCI-BF étant de l'ordre de 80 millions (122.000 Euros), il existe un besoin de financement du CODESP de l'ordre de 30 millions (46.000 Euros) par an²⁸. Aussi, à coté de cette insuffisance budgétaire, les risques de régulation budgétaire, eu égard au contexte économique difficile du Burkina, ne sont pas à exclure.

Quant au second dispositif de dialogue public/privé, en l'occurrence « le dispositif institutionnel de pilotage et du suivi de l'amélioration du climat des affaires », il souffre également de manque de soutien financier pour la tenue régulière de ces instances.

En effet, le bon fonctionnement du nouveau dispositif institutionnel de pilotage et de suivi de l'amélioration du climat des affaires au Burkina Faso devrait favoriser l'éclosion des réformes attendues par l'Etat, le secteur privé, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers.

Au stade actuel, des difficultés entravent l'opérationnalisation du nouveau dispositif au titre desquelles l'irrégularité de la tenue des sessions des sous-comités et du secrétariat technique liée à l'absence d'allocations budgétaires pour leur fonctionnement, l'insuffisance de capacités techniques des acteurs à identifier pour animer les organes et instances (notamment pour suivre la mise en œuvre des réformes) et l'insuffisance de communication sur les réformes déjà entreprises. Aussi, les acteurs de l'administration qui animent ce dispositif ne sont pas formés à la maîtrise des concepts utilisés. Il y a donc là un besoin de formation des acteurs. La satisfaction de ce besoin est importante pour identifier et entreprendre les réformes nécessaires. Dans la même veine, les contributeurs au « Doing Business » ne sont pas suffisamment informés du niveau des réformes en cours.

²⁸ Source : Direction générale de la promotion de l'entreprise, ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat, 2019

Les évaluations faites par la Direction générale de la promotion de l'entreprise du ministère chargé du commerce font ressortir la nécessité d'un appui financier de l'ordre de 50 millions de FCFA (76.000 Euros) par an pour assurer un bon fonctionnement du dispositif. Faute de budget disponible, ce dispositif peine à se mettre véritablement en place.

Le dispositif de dialogue public/privé en place au Burkina Faso répond exactement à l'objectif du pilier 3 du PIE qui est de « promouvoir les réformes nécessaires et l'amélioration des chaînes de valeur, en vue d'obtenir les conditions favorables au développement des affaires et à l'investissement ».

Les réformes nécessaires pour améliorer le fonctionnement du dispositif ont été accomplies, même si nous pouvons penser, comme nous l'avons relevé au point (1.6.3.3 Analyse critique sommaire des deux cadres institutionnels), qu'il eût été judicieux de rationaliser le dispositif en fusionnant le dispositif institutionnel Doing Business et le CODESP.

Par ailleurs, le dialogue public/privé, tel que pratiqué au Burkina Faso depuis 2001 jusque maintenant, n'a pas suffisamment couvert les questions relatives à la lutte contre la corruption, le crime organisé et les flux de financement illicites, la bonne gouvernance, l'inclusion des marchés locaux, l'ouverture vers les marchés régionaux et internationaux et le respect des droits humains et des politiques allant dans le sens de l'égalité des genres, afin de créer les conditions pour un développement économique et social durable. La plateforme 'Sustainable Business for Africa' (SB4A) lancée lors du Forum des affaires UE Afrique à Abidjan en novembre 2017, pourrait accompagner aussi bien le CODESP et le dispositif institutionnel Doing Business pour la prise en charge de ces considérations marginalement ou très peu abordées.

Aussi, bien que l'UE ait inscrit des éléments de dialogue liés au commerce, à l'investissement et à l'activité du secteur privé européen au Burkina Faso, dans le cadre du dialogue politique (Article 8 de l'Accord de Cotonou), la DUE au Burkina Faso est restée jusque-là absente des cadres de dialogue public-privé. La DUE est donc encouragée à faire sa demande d'intégration au titre des membres observateurs aussi bien dans le CODESP que dans le dispositif institutionnel Doing Business.

Par ailleurs, on aura observé, s'agissant du CODESP et au titre du secteur privé, seules les organisations d'appui au secteur privé et les organisations professionnelles citées dans le décret sont membres du Comité de Pilotage du CODESP, à l'exclusion des entreprises prises individuellement. Celles-ci sont néanmoins invitées individuellement à prendre part, à la rencontre annuelle présidée par le Ministre Premier. A ce stade, il appartient à chaque organisation professionnelle de désigner ses représentants. Aucun critère de désignation n'est apparemment connu d'avance et aucune concertation n'est établie entre les organisations intermédiaires afin de mieux structurer et harmoniser leurs positions lors du dialogue.

Le SB4A pourrait appuyer les organisations intermédiaires professionnelles à assurer une meilleure représentativité dans le dialogue public/privé aussi bien lors des Rencontres Sectorielles que lors des Rencontres Régionales. Cela passera d'abord par un appui à une meilleure structuration des organisations professionnelles, à les préparer à harmoniser leurs

positions, à définir des stratégies communes de « négociation », à suivre et à évaluer les mesures de réformes adoptées. A ce sujet, l'appui consistera notamment à renforcer leurs capacités à formuler des réformes et à les prioriser, à assurer leur suivi-évaluation et se structurer entre elles.

Aussi, le secteur public initiateur du dialogue souffre de faiblesses de ses capacités techniques pour préparer et mettre en œuvre les réformes envisagées ou consensuelles. Outre l'appui au fonctionnement régulier des Cadres de dialogue existants, un appui à travers la stratégie SB4A, permettra de renforcer les capacités techniques de préparation et de suivi des réformes par le secteur public. Dans la même veine, au plan politique, la stratégie pourrait appuyer le besoin de sensibilisation des décideurs. En effet, les premiers responsables des départements ministériels ne sont pas toujours bien informés des enjeux des indicateurs Doing Business par exemple. Des ateliers de sensibilisation et de plaidoyer pour une meilleure implication des acteurs politiques devront être organisés afin que ceux-ci accélèrent la prise de mesures pouvant améliorer le classement du Burkina Faso dans les différents indicateurs.

Enfin, afin de permettre aux entreprises privées européennes en activité au Burkina Faso de prendre une part active dans le dialogue lié à l'investissement, il peut être plaidé que les espaces institutionnels de dialogue existants au Burkina Faso soient également ouverts à l'EUROCHAM - Chambre de Commerce Européenne au Burkina Faso. EUROCHAM BF pourrait ainsi intégrer, le CODESP au titre du secteur privé et ce d'autant plus que le décret instituant ce cadre de dialogue a prévu que le Comité de pilotage peut faire appel à toute structure susceptible de contribuer à l'accomplissement de sa mission comme il a été précédemment rappelé.

1.8 Les principaux freins au développement du secteur privé

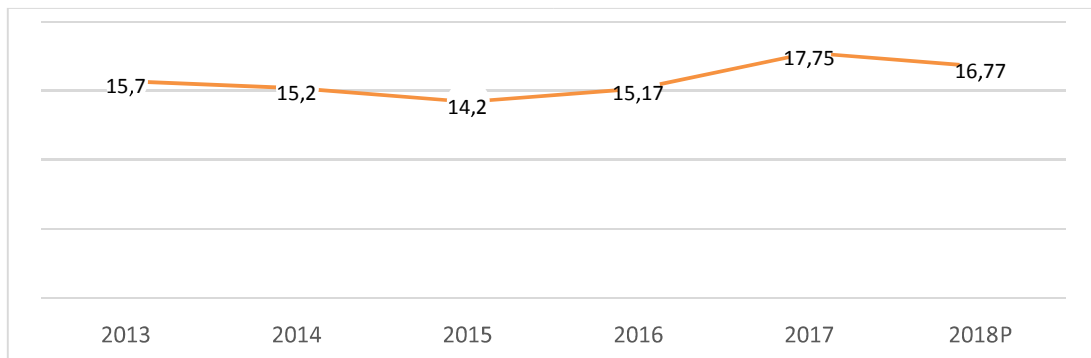
Les principales contraintes et difficultés qui freinent le développement du secteur privé burkinabè ont été relevées dans le dernier rapport 2018 sur l'état du secteur privé au Burkina Faso élaboré par la CCI-BF. Nous en faisons simplement l'économie dans les lignes qui suivent.

1.8.1 Contraintes liées à la fiscalité

En dépit des nombreuses réformes fiscales opérées par le Burkina Faso, l'élargissement de l'assiette fiscale demeure un défi à relever. En effet, la part des contribuables dont les revenus sont soumis à l'impôt est faible par rapport au potentiel fiscal existant. Cette situation se caractérise par une forte pression sur les entreprises formelles car, une part importante des contribuables évolue dans le secteur informel avec une contribution marginale aux impôts payés.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la pression fiscale au cours des cinq (05) dernières années.

Graphique 11 : Taux de pression fiscale de 2013-2018P au Burkina Faso



Source : Rapport 2018 sur l'état du secteur privé, CCI-BF

Suivant le rapport UEMOA d'exécution de la surveillance multilatérale, au premier semestre 2018, par pays, le taux de pression fiscale en 2018 se présentait comme suit : Bénin (14,8%), Burkina Faso (17,4%), Côte d'Ivoire (16,5%), Guinée-Bissau (9,6%), Mali (15,6%), Niger (14,9%), Sénégal (16,0%) et Togo (21,0%) pour un taux communautaire supérieur ou égal à 20%.

On constate que la prévision de 2018 du graphique 11 ci-dessus a été dépassée pour ce qui concerne le Burkina Faso. La pression fiscale au Burkina Faso, selon les données de l'UEMOA en 2018, s'est accrue et approche la norme communautaire de 20%.

1.8.2 Coût élevé et faiblesse des facteurs de production

En raison de leur importance pour la compétitivité des entreprises burkinabè, sont mis en lumière ici l'énergie, les hydrocarbures, les télécommunications, les transports et la question de la qualification de la main-d'œuvre.

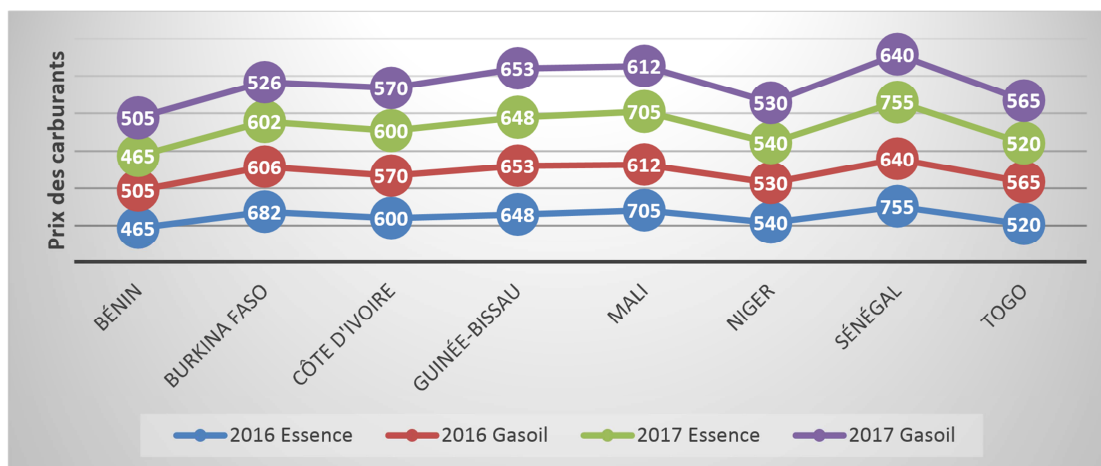
Concernant l'énergie, le Burkina Faso a un taux d'électrification de 19%. Le taux de croissance annuel de la demande en électricité est évalué à 13%. L'énergie est un des obstacles les plus sérieux au développement du Burkina Faso. En effet, le pays est confronté à un double problème : le déficit structurel de l'offre par rapport à la demande (estimée à 110 MW) et le coût très élevé de l'énergie par rapport à la moyenne de l'UEMOA. Pour ce faire, l'Etat est de plus en plus orienté vers les énergies renouvelables.

Malgré l'entrée en production de la Centrale solaire photovoltaïque de Zagtouli d'une puissance de 33 MW, et l'interconnexion électrique de 225 kilovolt (Kv) entre le Ghana et le Burkina Faso qui devrait satisfaire 25% de la demande d'énergie nationale, la production de l'électricité demeure insuffisante pour couvrir les besoins nationaux.

Pour ce qui est des hydrocarbures, ils constituent un élément très fondamental dans l'animation économique nationale des pays et en particulier celle du Burkina Faso. Il fait

partie intégrante des facteurs de production dans la création de richesse et de valeur ajoutée. Au Burkina Faso, les prix des hydrocarbures restent élevés malgré la subvention de l'Etat, toute chose qui affecte la structure des coûts de production, notamment dans la détermination des coûts des transports et de l'électricité.

Graphique 12 : Prix à la pompe des hydrocarbures dans la zone UEMOA en 2016 et 2017 (en FCFA/L)



Source : Rapport 2018 sur l'état du secteur privé, CCI-BF

En ce qui concerne les télécommunications, le Gouvernement burkinabè a entrepris depuis 2017, un vaste chantier visant à améliorer la qualité des infrastructures de télécommunication. Il s'agit notamment des infrastructures nécessaires au déploiement du backbone national pour une connexion haut débit, de la régulation de la communication avec les Opérateurs de téléphonie et de la fourniture d'accès internet à travers l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCEP).

En attendant l'opérationnalisation du backbone, la qualité de la communication téléphonique et de la connexion internet reste à améliorer et handicape les usagers de ces services. En effet, le débit moyen demeure très bas, avec une bande passante internationale de 2 860 bit/s disponible par utilisateur contre 8 349 bit/s au Sénégal et 221 660 bit/s en France, par utilisateur. L'accès à Internet reste coûteux pour la majorité des PME. Le coût moyen d'un accès mensuel à l'Internet fixe est d'environ 22 000 FCFA.

Relativement au transport, on peut dire que l'enclavement du pays est un obstacle majeur à la réalisation des gains de compétitivité. En 2017, la route Nationale n°6 qui mène à Léo (Centre sud), à l'image de beaucoup d'autres tronçons du Burkina, est particulièrement abîmée. Selon le Ministère en charges des infrastructures, en plus des tâches simples, d'autres types de tâches comme la construction d'ouvrage de franchissement, la construction des dalots (ponts) pour permettre le bon écoulement des eaux, les travaux de points à temps sur chaussée, le curage manuel des ouvrages doivent être réalisées. En outre, les routes de Kongoussi, de Fada, de Ouahigouya, à l'intérieur de la ville de Bobo, ou entre Bobo et Orodara sont dans un état dégradé et nécessitent des entretiens.

En plus, certaines localités dans les provinces sont pratiquement inaccessibles, pire pendant la période hivernale faute d'infrastructures routières adéquates avec toutes ses conséquences socio-économiques que l'on connaît.

Par ailleurs, la qualité des infrastructures routières réalisées ne répond pas aux normes. Et par conséquent, l'infrastructure a une durée de vie courte.

Aussi, le Burkina dispose d'un seul chemin de fer reliant Ouagadougou à Abidjan ; ce qui implique qu'en cas d'accident ou de perturbation sur le chemin, le pays est coupé des produits importés par voie ferroviaire. Il dispose également de deux aéroports internationaux à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso. Le trafic sur ce dernier reste très faible en raison de la programmation des vols à destination.

En somme, l'état dégradé des routes augmente les coûts des transports et des produits.

Enfin, s'agissant de la qualification de la main-d'œuvre liée à la formation professionnelle, selon les données de la CCI-BF, le Burkina Faso compte en 2017, onze (11) universités privées et cent (100) écoles et instituts privés d'enseignement supérieur. Parmi ces 111 Instituts d'enseignement supérieur, seulement vingt-sept (27) Universités et Instituts Supérieurs ont leurs diplômes reconnus par le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (C.A.M.E.S). Les formations dispensées sont essentiellement dans le domaine de l'économie, de la comptabilité, des sciences physiques, des sciences sociales, de l'agronomie, de la mécanique, de l'électronique, du génie civil, etc.

Malgré l'existence de ces universités et écoles supérieures publiques et privées, le problème de main-d'œuvre qualifiée se pose avec acuité dans certains domaines, en occurrence, le secteur minier où certains profils recherchés sont inexistantes au niveau national.

Ce problème s'explique par l'inadéquation entre formation/emploi qui persiste toujours et crée du chômage au niveau des jeunes diplômés. A cela s'ajoute l'insuffisance de l'offre éducative associée à la faible qualité de l'enseignement conduisant à des performances mitigées sur la qualité des apprenants. Cette situation de main d'œuvre non qualifiée défavorise également la compétitivité des entreprises burkinabè au plan national et international.

Il y a sans doute ici nécessité de repenser le système éducatif actuel, de revoir les curricula de formation pour adapter l'offre de formation aux besoins du marché et améliorer ainsi l'auto-emploi et l'employabilité des jeunes diplômés.

PARTIE 2 : CARTOGRAPHIE DU FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVE BURKINABE

2.1 Contexte et cadrage de l'analyse

Tableau 15 : Indicateurs macro-économiques du Burkina Faso

INDICATEURS	2015	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)
PIB (milliards USD)	11,15	12,12	13,19e	14,66	15,98
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	4,0	5,9	6,4	6,5	6,5
PIB par habitant (USD)	616	658	696	753	799
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	33,4	35,7	36,5	37,7	37,3
Taux d'inflation (%)	0,9	-0,2	1,5 (e)	2,0	2,0
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-0,89	-0,83	-0,95	-1,05	-1,18
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-8,0	-6,8	-7,2e	-7,1	-7,4

Source : FMI - World Economic Outlook Database - Dernières données disponibles

Objectifs en matière d'investissements

- ✓ Investissements Privés : 20 -25% du PIB en 2020 contre 9% en 2012
- ✓ Investissements Directs Etrangers : 9 - 10% du PIB en 2020 Contre 2% en 2012

2.2 Problématiques et enjeux liés au financement du secteur privé

Dans une double logique d'alignement aux objectifs de développement économique et social du PNDES et d'accès compétitif aux marchés régionaux et internationaux de produits à valeur ajoutée issus de productions agro-sylvo-pastorales, le développement du secteur privé burkinabé doit répondre à des exigences particulières qui peuvent paraître contradictoires, à savoir soutenir à la fois la lutte contre la pauvreté et la compétitivité.

En effet, du fait de la nature du contexte socio-économique du pays caractérisé par la faible capacité de transformation des produits primaires, la grande vulnérabilité aux risques climatiques, le coût élevé et l'indisponibilité des facteurs de production et le risque sécuritaire, l'investissement privé est porteur d'un risque relativement important. Par ailleurs, le secteur privé, hormis quelques grandes entreprises opérant dans le secteur minier (or) et la production agricole de rente (coton), est composé majoritairement de PME voire de TPE de type familial, largement informelles, avec des objectifs prioritaires de subsistance, et accessoirement pourvoyeuses de produits et de services commercialisés sur des marchés peu structurés.

L'Etat, à travers la commande publique et les revenus qu'il distribue par le canal de différents mécanismes de redistribution (salaires, subventions, investissements), ainsi que les quelques grandes entreprises minières et agricoles sont les principaux pourvoyeurs de ressources à l'économie.

La faiblesse de l'économie contractuelle impliquant les PME dans le cadre de chaînes de valeurs solides ne leur permet pas de tirer un bénéfice conséquent des investissements publics comme privés et de s'insérer véritablement et durablement dans les dispositifs de financement. L'inclusion financière est caractérisée par un faible niveau conjugué à une forte disparité dans l'accès au crédit, et constitue donc une priorité pour le Burkina Faso.

En effet, le pays occupe le 13^{ème} rang en matière d'accès global aux services financiers parmi les 21 pays africains dans lesquels les enquêtes FinScope ont été réalisées, et est classé 27^{ième} en Afrique par l'indice « Doing Business » 2019 en ce qui concerne la facilité d'obtention de prêts. Le pays compte 14 banques commerciales agréées, dont les crédits alloués au secteur privé représentent environ 8% du PIB, taux très faible et inférieur à de nombreux pays de la région. Les Institutions de Microfinance sont extrêmement importantes et comblent une partie de l'écart laissé par la concentration des banques sur les grandes entreprises et sur les clients salariés urbains à revenu « élevé ». A ce titre, le Burkina Faso a élaboré une Stratégie Nationale d'Inclusion Financière pour opérationnaliser la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière de la zone UEMOA, et servir de cadre à l'élargissement et à l'actualisation du dispositif de financement durable de l'économie.

Dans le même temps, l'économie burkinabè est ouverte aux libres échanges régionaux du fait de sa double appartenance à l'UEMOA et à la CEDEAO, et au commerce international à travers les accords commerciaux et transactions avec l'UE, la Chine, les USA et autres partenaires et fournisseurs de ses entreprises et consommateurs. La compétitivité des entreprises et notamment des PME burkinabè dans ces échanges commerciaux, constitue un autre enjeu majeur de développement, dans lequel l'accès à des financements appropriés et adaptés est primordial. A ce titre, les stratégies sectorielles du PNDES, notamment la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE), et la Stratégie Nationale d'Industrialisation (SNI, 2019-2023), ont identifié le financement du secteur privé à travers les filières prioritaires pour la transformation, comme un facteur important à développer grâce à des apports conjoints de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers.

Comme dans la plupart des pays de la zone UEMOA, l'accès aux financements représente donc un défi majeur pour les PME au Burkina Faso qui constituent plus de 90% du secteur privé. Le cadre réglementaire et l'offre de financement sont déterminés en grande partie par la réglementation UEMOA qui cadre les opérations de financement de l'économie dans les 8 pays d'Afrique de l'Ouest appartenant à cette zone économique et dont la banque centrale commune est la BCEAO qui décide de la politique monétaire commune. Néanmoins les contextes spécifiques de chaque pays influencent les stratégies d'utilisation d'outils financiers communs, en appui aux stratégies gouvernementales du pays.

Ce double enjeu de lutte contre la pauvreté et de promotion de la compétitivité auquel fait face le secteur privé burkinabé appelle la mise en place de modèles d'investissement appropriés, inclusifs et efficaces. Ceci confère une importance particulière aux dispositifs de financement mixtes (institutionnel et privé) et aux mécanismes d'accompagnement non financier dans l'offre de financement adaptée aux besoins spécifiques des PME.

2.3 Cadre réglementaire et stratégique du financement des PME

2.3.1 Le cadre réglementaire du financement des PME au Burkina Faso

La réglementation du secteur financier au Burkina Faso est essentiellement assurée par un ensemble d'institutions régionales et nationales. De nombreux règlements et directives sont formulés au niveau de l'UEMOA, mais doivent être mis en œuvre au niveau national ; ce qui nécessite parfois l'adoption de lois nationales (quand il s'agit de l'application d'une directive). Les organes régionaux de réglementation ont une représentation nationale au niveau de chaque pays.

Les principaux organismes de réglementation du secteur financier de l'UEMOA sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Commission Bancaire de l'UEMOA. Ces deux institutions sont responsables de la réglementation et de la supervision des établissements de crédit (banques et établissement financiers), des systèmes financiers décentralisés, des systèmes de paiement, du transfert d'argent, du change, du bureau d'information sur le crédit. Les sociétés d'assurance sont réglementées séparément et sont sous la supervision de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance (CIMA). D'autres organismes de régulation au niveau régional ayant des responsabilités dans des domaines précis comprennent le Conseil régional de l'épargne publique et des marchés financiers (CREPMF) qui régit le fonctionnement du marché boursier.

Au niveau national, les organismes de réglementation pour les banques, les SFD et les assurances relèvent du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement. La Direction de la Surveillance et du Contrôle (DSC-SFD) régule les SFD, et collabore avec la BCEAO pour les SFD de grande taille (Article 44 de la loi portant réglementation des SFD). La Direction des Affaires Monétaires et Financières (DAMOF) est l'organisme national de supervision du secteur bancaire, Toutefois, la plupart des autorités de réglementation des banques relèvent de la Commission Bancaire. La DSC-SFD et la DAMOF sont sous tutelle du Ministère de l'Économie, des Finances et du Développement.

En outre, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), est responsable de la réglementation des Opérateurs de Téléphonie Mobiles (OTM), bien que le mobile money soit réglementé par la BCEAO, le Ministère du Développement de l'Économie Numérique et des Postes, est responsable de l'octroi de licences aux OTM sur recommandation de l'ARCEP et la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière (CENTIF) supervise la lutte contre le blanchiment d'argent et celle contre le financement du terrorisme.

2.3.2 Le cadre stratégique du financement des PME au Burkina Faso

La stratégie de financement de l'économie au Burkina Faso : s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) 2019-2023, qui est le référentiel fédérateur des interventions de l'ensemble des acteurs du système financier avec pour vision de permettre «un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers durables, innovants, adaptés, diversifiés et à coûts abordables, offerts par des institutions saines et pérennes à une population financièrement éduquée notamment les femmes, les jeunes, les acteurs du monde rural et les petites et moyennes entreprises du Burkina Faso».

Un impératif clé de cette stratégie consiste à assurer l'accès aux services financiers pour la croissance aux Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et aux agriculteurs, à assurer un accès accru aux services financiers formels aux femmes actuellement fortement dépendantes des canaux informels, ainsi qu'aux jeunes. Au vu des défis prioritaires identifiés, cinq (05) axes stratégiques ont été définis pour accroître le niveau et la qualité de l'accès aux services financiers au Burkina Faso. Il s'agit de (i) Axe 1 : Améliorer la disponibilité et la fourniture du crédit, (ii) Axe 2 : Promouvoir l'implémentation de la finance digitale, (iii) Axe 3 : Améliorer la disponibilité du financement agricole, (iv) Axe 4 : Améliorer les options de couverture des risques et (v) Axe 5 : Renforcer les politiques, la réglementation et la supervision.

Les acteurs de mise en œuvre de l'inclusion financière au Burkina Faso peuvent être regroupés autour des principales catégories ci-après :

- *les organes d'appui et de régulation*, à savoir, l'ARCEP, la BCEAO, le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, à travers le Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance, la Direction des Assurances, la Direction des Affaires Monétaires et Financières et la Direction de la Surveillance et du Contrôle des SFD. Leur rôle consiste à appuyer le secteur en matière de promotion, de réglementation et de supervision. En outre, il y a les Ministères en charge du genre, du Commerce, de l'Emploi et des Jeunes qui ont un rôle de conseil et de facilitation dans l'atteinte des objectifs d'Inclusion financière. En outre, ces acteurs jouent également un rôle de coordination des initiatives et s'assurent que les initiatives sont conformes aux déclarations de politique et aux meilleures pratiques.
- *les associations et réseaux* composés de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Confédération des PME/PMI, de la Chambre Nationale d'Agriculture, des associations professionnelles des SFD, des Banques et Etablissements Financiers, des Sociétés d'Assurance, de l'Association des consommateurs ; ont pour rôle de représenter leurs membres dans les réunions des comités d'Inclusion financière et d'encourager les membres sur la meilleure pratique.
- *les entités du secteur* constituées des banques, des SFD (Services Financiers Décentralisés), de la CNE (Caisse Nationale d'Épargne), de la POSTE du Burkina, des OTM (Opérateurs de Téléphonie Mobile), des Sociétés d'assurance ; ont comme rôle la mise en œuvre des meilleures pratiques et elles assurent le retour des informations aux organes de coordination.
- *les partenaires au développement* entre autres, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Fonds d'Équipement des Nations Unies, l'Union européenne, la Banque mondiale, l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Africaine de Développement (BAD), les Coopérations Luxembourgeoise, Suisse, Suédoise ont pour rôle d'appuyer financièrement et techniquement, de coordonner avec le Gouvernement les actions de promotion de l'inclusion financière ;
- *Le secteur parapublic* : il est composé de certains Établissements Publics de l'État (EPE) et des sociétés d'État qui constituent des postes importants d'utilisation des ressources publiques, mais aussi de mobilisation de ressources en termes de dividendes et de recettes fiscales alimentant le budget de l'Etat ;

- *La société civile* : elle intervient en tant qu'observateur et acteur consultatif important dans la promotion de bonnes gouvernances économique et administrative ;
- *Les institutions sous régionales et régionales* : elles ont un rôle d'édition de règles et directives communautaires dans le cadre de la surveillance multilatérale pour une convergence dans les objectifs du développement ;
- *Les organisations internationales* : elles ont des rôles d'édition des standards internationaux notamment dans le domaine des assurances et des banques. On peut notamment citer la Société Africaine de réassurance (AFRICA-RE), qui avec pour actionnaires la BAD, 41 Etats Africains et 85 sociétés d'assurance africaines et internationales, qui a pour mission d'offrir aux assureurs africains des conditions sécurisées et des taux abordables de réassurance.
- *Les entreprises privées* : acteurs clé du développement de la nation, elles assurent la fourniture de biens et services dans l'économie nationale ainsi que le financement de celle-ci. Principales pourvoyeuses d'emplois, les MPME contribuent à la génération et à la distribution des revenus des ménages et des ressources publiques au Burkina Faso.

Bien qu'il existe une définition des MPME (Micro, Petites et Moyennes Entreprises) au Burkina Faso, règlementée par la charte des PME de 2017, il faut noter que la classification de PME faite par chaque banque afin de catégoriser et cibler sa clientèle varie selon des critères propres à sa stratégie globale d'entreprise, et peut donc être différente de la classification officielle. En revanche, toute entreprise ne respectant pas les critères de la charte devrait être classée comme informelle, plaçant de fait la grande majorité des acteurs du secteur privé du pays dans cette catégorie.

Tableau 16 : Catégorisation des MPME au Burkina Faso selon la charte nationale des PME

CATEGORIE	Micro Entreprise	Petite Entreprise	Moyenne Entreprise
CRITERES			
Effectif permanent	Moins de 10 employés	10 à 30 employés	30 à 100 employés
Etats financiers sous SYSCOHADA	✓	✓	✓
Immatriculation au RCCM et IFU	✓	✓	✓
Affiliation à la CNSS	✓	✓	✓
Chiffre d'Affaires Annuel H.T. en FCFA	Inférieur ou égal à 15 millions	Plus de 15 et inférieur à 50 millions	Plus de 50 millions et inférieur à 1 milliard

Source : Charte nationale des PME

Tableau 17 : Catégorisation par une banque avec une offre spécifique PME (SGBF)

CATEGORIE	« PRO » (Terminologie de la SGBF)	PME
Chiffre d'Affaires	Inférieur ou égal à 650	Plus de 650 millions et moins de 33 milliards

<i>Annuel H.T. en FCFA</i>	millions	
----------------------------	----------	--

2.4 Cartographie du financement des PME au Burkina Faso

Tableau 18 : Offre de financement par type d'acteurs et par source de financement

TYPE DE PRODUITS	Microfinance	Subventions	Fonds propres	Crédit Equipement	Garantie	Services non financiers	Fonds de roulement	Consommation
ACTEURS/Source de financement								
BANQUES COMMERCIALES/Privé				X			X	X
ETS. FINANCIERS AGREES:				X				
FIDELIS				X				
ALIOS				X				
SOBECA					X			
SOFIGIB				X				X
SBE				X				X
INSTITUTIONS MICROFINANCE/Privé	X			X			X	X
FONDS THEMATIQUES/Public	X	X	X	X	X	X		
CAISSESBANQUE SPECIALISEE/Public			X	X	X			
DISPOSITIFS DE SERVICES ET D'ACCOMPAGNEMENT/Privé, Public, PTF	X	X				X		X

- **On répertorie les 5 catégories d'acteurs suivantes :**
 1. Banques commerciales et établissements financiers agréés privés ;
 2. Institutions de Microfinance ;
 3. Fonds thématiques ;
 4. Caisses et banques spécialisées à financement public ;
 5. Dispositifs de services et d'accompagnement

- **Qui fournissent 8 types de produits listés ci-après,** classés en fonction de la cible et/ou des besoins couverts dans le cycle de financement de l'entreprise :
 - Microfinance ;
 - Dons & subventions ;
 - Apport en fonds propres et quasi-fonds propres ;
 - Financement des équipements ;
 - Garanties ;
 - Financement des services d'accompagnement non financiers ;
 - Financement du fonds de roulement (exploitation, achats, commandes, stock...) ;
 - Financement de biens de consommation.

- **A partir de 3 sources de financement :**
 - Financement public par l'Etat burkinabè et les Partenaires Techniques & financiers (PTF) ;

- Financement privé ;
- Financement mixte (public et privé).

2.4.1 Financement par les banques commerciales privées et établissements financiers agréés

Au 30 avril 2019, le paysage bancaire du Burkina se composait de 14 banques commerciales et 4 établissements financiers à caractère bancaire agréés. Les 14 banques commerciales opérant au Burkina Faso sont les suivantes : Banque Atlantique Burkina Faso (BABF), Banque Commerciale du Burkina (BCB), Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Burkina Faso (BCIAB), Banque de l'Union (BDU-BF), Bank of Africa (BOA), Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), Groupe Attidjariwafa Bank (CBAO), Coris Bank International (CBI), Ecobank, IB-bank, Orabank, Société Générale Burkina Faso (SGBF), United Bank for Africa Burkina (UBA), Wendkuni Bank International (WBI).

Ces banques commerciales offrent des produits généralistes, ou spécifiques (finance islamique par CORIS Bank) ; elles se financent par les dépôts et par l'épargne privée collectée, peuvent se refinancer auprès de la BCEAO à taux préférentiel (3,5%) pour leurs crédits en faveur du secteur privé à condition de pouvoir en assurer la traçabilité, mais aussi par des lignes de crédit dédiées mises à disposition par les partenaires techniques et financiers.

5 Etablissements financiers agréés, offrent des services spécialisés de type bancaire : FIDELIS, ALIOS (crédit-bail), SOBECA (Crédit automobile), SBE (Crédit équipement), SOFIGIB (garanties interbancaires, avec les banques commerciales comme actionnaires).

Il faut noter que les banques commerciales classiques ont injecté en 2018, 2 465 milliards de FCFA dans l'économie nationale avec environ 30% du montant dans le secteur agricole (production et transformation). Selon les banquiers, ce montant pourrait être plus élevé s'il y avait des projets matures et viables présentés par les investisseurs fiables.

Selon le rapport de l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina Faso, le concours du secteur financier alloué au financement du secteur privé burkinabè s'est renforcé de 142,2 milliards de FCFA entre 2015 et 2016, passant de 1 897,5 milliards à 2 039,7 milliards de FCFA, soit une hausse de 7,5%. En 2018, il est passé à 2 465 milliards soit une croissance de 17,2% sur les deux dernières années.

De manière générale, les stratégies d'appui de banques commerciales aux PME visent à réduire les risques et les coûts de transaction en évitant le financement tout-venant, pour privilégier des approches ciblées telles que :

- le financement des activités des PME dans des chaînes de valeur où elles opèrent en collaboration ou sous contrat avec une grande entreprise,
- l'accompagnement des PME opérant dans l'exécution de la commande publique,
- l'accompagnement des PME œuvrant dans l'exportation des spéculations (cajou, sésame, karité...) avec des contrats d'achats en bonne et due forme et l'appui de tiers détenteurs de qualité impliqués dans le process (Sociétés de logistique par exemple),

- l'accompagnement des PME agréées pour la fourniture de services contractuels aux grandes mines.

Le tableau ci-après donne le classement des banques selon leur bilan :

Tableau 19 : Classement des banques par total du bilan

BANQUES	Montant total-bilan (Millions de FCFA)	Part du bilan consolidé des banques
CBI	1 005 523	20%
BOA	809 637	16%
ECOBANK	805 779	16%
SGBF	603 387	12%
BABF	459 962	9%
UBA	346 289	7%
BICIAB	225 609	4%
BSIC	197 846	4%
BCB	162 912	3%
ORABANK	160 366	3%
BDU	120 897	2%
IB-BANK	114 095	2%
CBAO	54 699	1%
WBI	49 574	1%
TOTAL	5 116 575	100%

Source : Situation des membres au 30 avril 2019, APBEF-B, mai 2019

2.4.2 Financement par la microfinance

L'accès aux services financiers est considéré comme étant la difficulté majeure à laquelle font face aussi bien les entreprises formelles qu'informelles. En effet, selon le rapport 2013 de la Banque mondiale sur l'évaluation du climat des investissements au Burkina Faso, 79 % des entreprises formelles considèrent que l'accès aux services financiers est un problème majeur, tandis que ce chiffre atteint 87 % pour les entreprises informelles. L'accès du secteur privé au financement est relativement limité pour les entreprises surtout celles au niveau local et encore plus pour les entreprises informelles.

Le secteur de la microfinance et les IMF (Institutions de Microfinance) qui le constituent sont un levier de croissance inclusive centré sur les populations à faible revenu et/ou en marge du système financier classique.

- **Les limites des banques constituent les principaux atouts des IMF, notamment :**
- la proximité géographique notamment dans les zones rurales, ou dans certains quartiers populaires délaissés par les banques ;
 - les coûts de transaction des banques généralement trop élevés pour des prêts de montants aussi faibles que ceux dont a besoin la majorité des MPME. Ces coûts, grande partie fixes, sont pénalisants pour une banque dont les procédures sont

prévues pour des prêts de montants plus importants. Les IMF, grâce à une approche de proximité ; arrivent à mieux les maîtriser et à en transférer certains aux emprunteurs dans le cadre de la caution solidaire ;

- les suretés matérielles exigées par les banques, que ne peuvent présenter la majorité des MPME.

En définitive, la banque n'envisage même pas les micro-entrepreneurs du secteur informel comme des clients potentiels ; réciproquement, ces derniers, dans la banque, voient tout sauf un partenaire efficace pour leurs affaires.

➤ **En dépit de leurs atouts, les IMF présentent quelques insuffisances spécifiques telles que**

- l'accès insuffisant aux cibles principales (populations vulnérables, jeunes, femmes) ;
- l'absence de supports ou d'outils de communication élaborés pour pallier le faible degré d'alphabétisation de la population cible et des promoteurs ;
- des faiblesses dans la gouvernance de certaines IMF ;
- des ressources humaines et matérielles limitées ;
- une obsolescence des outils de gestion ;
- des insuffisances et une inadéquation des ressources pour le financement à long et moyen terme ;
- des insuffisances dans le cadre légal, réglementaire et fiscal notamment relatif à la mobilisation des ressources ;
- une insuffisance de transparence du secteur.

Le Burkina Faso compte 135 IMF dont 67 évoluant au sein de 7 réseaux et 68 en individuel. Les IMF sont pour la plupart des organisations mutualistes (coopératives), appartenant aux membres, tandis que quelques-unes sont des sociétés à responsabilité limitée (SARL), des sociétés anonymes (SA) ou des associations. De nombreuses IMF mutualistes sont regroupées en réseaux d'IMF (67 IMF regroupées en 7 réseaux), et le plus grand de ces réseaux d'IMF est la Faïtière des Caisses Populaires du Burkina (FCPB) avec environ 70% du marché national dans le secteur de la microfinance.

Le Burkina Faso a élaboré et mis en œuvre entre 2006 et 2016, deux plans d'actions d'une stratégie nationale de microfinance qui a, par ailleurs, fait l'objet de relecture en 2012.

Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre de ces plans d'actions et des programmes qui en ont découlé sont les suivants :

- le secteur de la microfinance revêt une importance capitale pour une frange considérable de la population, notamment celle vivant en dehors des grands centres urbains et impliquée dans des activités de production agro-sylvo-pastorale ;
- l'insuffisance de ressources au niveau de la structure ministérielle de surveillance entraîne d'énormes difficultés pour assurer une surveillance efficace et maintenir un secteur de la microfinance sain ;
- les IMF dans leur grande majorité sont confrontées à un problème de refinancement surtout en ce qui concerne les ressources stables pour leur permettre de répondre aux besoins de leurs clients/membres ;

- les retards dans les démarrages des programmes ont des conséquences négatives sur les niveaux d'atteinte des résultats ;
- les IMF portent un grand intérêt à la finance digitale qui leur permettrait sans aucun doute d'améliorer leur proximité avec leurs clients et de réduire les coûts de leurs opérations. Cependant, les coûts énormes des investissements initiaux retardent leur engagement dans l'adoption des nouvelles technologies ;
- l'alignement de la stratégie sur les priorités nationales, facilite l'accompagnement de l'État à sa mise en œuvre, notamment à travers une contribution financière conséquente ;
- le manque de prévisibilité du financement des PTF est une entrave à une bonne planification des activités et de ce fait, à l'atteinte des résultats.

2.4.3 Financement par les fonds thématiques de l'Etat

En plus de l'offre de microfinance par les IMF, l'Etat a mis en place des Fonds Nationaux de Financement (FNF), dans le but de fournir des crédits ou d'autres formes de soutien financier à des activités socio-économiques spécifiques. Ces fonds thématiques visent à promouvoir des activités génératrices de revenus et des emplois pour les personnes exclues du financement conventionnel, par exemple les jeunes, les femmes, le secteur informel, les retraités, etc.

Ces Fonds se concentrent sur la fourniture de crédit, des formations et autres formes de soutien aux entreprises, ainsi que des garanties de crédit ou des subventions. En 2017, le Burkina Faso comptait au total dix-neuf (19) Fonds Nationaux (FN) dont dix (10) Fonds Nationaux de Financement (FNF) fortement dépendant des subventions du Gouvernement, et neuf (9) Fonds d'Etat (FE), destinés à des groupes spécifiques.

Certains de ces fonds sectoriels et thématiques touchent à des domaines d'activités des TPE et octroient des prêts sans intérêts avec néanmoins l'obligation pour les bénéficiaires de s'inscrire dans une démarche d'inclusion des jeunes, des femmes, et du secteur informel. Il s'agit, entre autres :

- **du Fonds de Développement Culturel & Touristique ;**
- **des Fonds dédiés à la Jeunesse :**
 - Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) ;
 - Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
 - Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ).
- **des Fonds dédiés aux femmes ;**
 - Fonds des Activités rémunératrices des femmes (FARF).
- **des fonds dédiés à l'artisanat ;**
 - notamment en appui à l'Initiative de Renforcement des Capacités professionnelles (IRCP) du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat dans les 13 régions.

2.4.4 Financement par les caisses et banques spécialisées

Dans le cadre du financement public en appui aux 83 projets du PNDES, avec deux axes stratégiques principaux que sont l'Inclusion financière et le financement spécialisé, on peut répertorier :

➤ Des plateformes nationales de financement spécialisées du secteur privé telles que :

- **Le Fonds Burkinabè de Développement Economique et Social (FBDES)**, initialement prévu pour intervenir à tous les niveaux (financement direct et secondaire), mais en cours de restructuration pour un recentrage vers des cibles spécifiques (startups, petite industrie...).
- **L'Agence de Financement et de Promotion de la PME (AFP-PME)**, créée en 2012 sur les cendres du PAPME à la fin de l'appui financier par l'UE, avec une ligne de crédit de l'Etat pour faire des appuis financiers et non financiers aux PME et TPE.
- **La Caisse Nationale des Dépôts et de Consignation (CNDC – BF)**, créée en mai 2017 est un établissement public à statut spécial qui bénéficie d'une dotation initiale de vingt milliards (20 000 000 000) de francs FCFA allouée par l'État. C'est une institution chargée de la collecte et de la mobilisation de ressources financières à long terme, afin d'assurer le financement adéquat des investissements structurants de l'État et des collectivités territoriales d'une part, et, d'autre part, la restructuration des entreprises à caractère stratégique en difficulté. Elle peut intervenir directement comme investisseur ou en garantie dans des projets du secteur privé ou en PPP (Partenariat public-Privé) dans des secteurs prioritaires (ciblant cependant une taille plus importante que la majorité des PME/TPE burkinabé).
- **La Banque Agricole du Faso (BADF)**, créée en mars 2018, avec laquelle le secteur financier est en voie de combler un chaînon manquant important, qui complète l'offre bancaire privée par un acteur bancaire à financement public. Dotée d'un capital social de 14,2 milliards de FCFA avec des lignes de financement de plus de 10 milliards de FCFA, la nouvelle banque de financement du secteur agricole constitue un véritable levier pour le financement des filières agro-sylvo-pastorales.
- **Un Fonds de développement (FDA)**, est à l'étude pour le financement direct des filières agricoles.
- **Le Fonds d'Industrialisation**, dont la mise en place est recommandée dans le cadre de la Stratégie Nationale d'Industrialisation 2019-2023, et en attente de validation, a pour objectif d'assurer le financement des infrastructures de soutien à l'industrie, notamment les Zones Industrielles et les Zones Économiques Spéciales. De manière plus générale, le fonds vise à pallier l'absence de financement public spécifique aux besoins de la petite industrie, par la mobilisation de ressources appropriées et le développement de produits de financement adaptés.

Ces initiatives sont récentes pour certaines (CNDC-BF, Banque Agricole, Fonds d'Industrialisation) et en voie de réorganisation pour les autres (FBDES, AFP-PME), s'inscrivant dans une dynamique de rationalisation et de spécialisation du dispositif public de financement du secteur privé qui accompagne le PNDES (Fonds thématiques et plateformes de financement publiques) et ses stratégies sectorielles (Stratégie Nationale d'Exportation, Stratégie Nationale d'Industrialisation, Stratégie Nationale d'Inclusion Financière...).

➤ **Des Banques et facilités régionales de financement et de garantie telles que :**

- **la BOAD** (Banque Ouest Africaine de Développement) et la **BIDC** (Banque d'Investissement et de développement de la CEDEAO) qui financent des projets du secteur privé respectivement dans l'espace UEMOA et dans l'espace CEDEAO, gèrent des lignes de crédit dédiées et disposent (pour la BOAD) d'instruments dédiés d'investissement (**Fonds Cauris** pour le Capital investissement) ;
- le **FAGACE** (Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique), le **FSA** (Fonds de Solidarité Africain), et l'**AGF** (Fonds Africain de Garantie – West Africa) ancien fonds GARI de la BOAD désormais financé par la **BAD**, qui sont des instruments de garantie régionaux ou continentaux en appui aux investissements du secteur privé et au financement des PME.

Ces structures régionales auxquelles le Burkina Faso est partie prenante, mettent à la disposition des entreprises et notamment des PME, des instruments complémentaires d'investissement et de garantie, qui ne s'appliquent néanmoins qu'à des opérations d'une certaine importance.

2.4.5 Les dispositifs de services et d'accompagnement

Dans le contexte du Burkina Faso, des dispositifs d'accompagnement de la PME existent, avec pour vocation de rendre l'investissement privé dans les secteurs productifs et le financement de la PME plus attractifs. Pour ce faire, ces dispositifs offrent un ensemble de mécanismes et de services financiers et non financiers de nature à :

- améliorer la pertinence de l'offre de financement par rapport aux besoins des PME ciblées dans les chaînes de valeur des produits agricoles,
- améliorer la qualité de la demande de financement de projets par les PME
- réduire le risque inhérent au financement et à l'investissement dans les PME

Ces dispositifs sont proposés et administrés par :

- des acteurs publics opérant en appui à l'investissement et au financement des PME pour le compte de l'Etat ;
- des acteurs privés tels que les fonds d'investissement et de capital risque privés et les guichets dédiés de facilitation mis en place par des banques commerciales ;
- des acteurs institutionnels, partenaires techniques et financiers du Burkina Faso ou Organisations régionales ;

2.4.5.1 *Le dispositif public d'accompagnement du financement des PME/PMI*

Il est essentiellement porté par l'AFP-PME, le FBDES et l'ABI (Agence Burkinabé des Investissements).

L'AFP-PME (Agence de Financement et de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises) :

Dans le cadre de sa mission de facilitation de l'émergence d'un tissu de PME viables et compétitives, offre aux entreprises des secteurs primaire, secondaire et tertiaire (hors commerce général, immobilier d'habitation et consommation), avec une stratégie privilégiant la transformation :

- des crédits d'investissement et d'exploitation à court terme (moins de 5 millions FCFA remboursables sur 12 mois) et moyen terme (5 à 60 millions de FCFA remboursables sur 5 ans maximum). Avec un taux de remboursement annoncé de 80%, ces crédits ont alloué un volume de 2,7 milliards de FCFA de prêts à 200 PME depuis 2012, date de la création de l'AFP-PME avec une dotation de 600 millions FCFA. 13% des bénéficiaires sont des femmes ;
- des services de bonification de taux d'intérêts pour les crédits octroyés par des banques partenaires (ORABANK, SGBF) à des promoteurs dans les secteurs et filières ciblés comme prioritaires, et une collaboration avec les banques pour l'accompagnement dans la préparation de dossiers de projets ;
- de l'assistance-conseil et de la formation en gestion d'entreprises, promotion commerciale et montage de projets à des promoteurs formels comme informels ;
- la mise en place et la gestion d'un incubateur/Pépinière/Hôtel d'Entreprises dans le secteur Agroalimentaire (projet PIPHE-SA financé par l'Etat, la BAD et l'OIF), avec déjà 28 incubés.

Le FBDES (Fonds Burkinabè pour le Développement Economique et Social) : l'Etat a lancé le FBDES avec une dotation initiale de 10 milliards de FCFA, pour la mise en œuvre du programme « *Burkina startups* ». Ce programme vise sur 5 ans, à identifier et accompagner dans leur croissance 500 startups innovantes à raison de 100 par an, à travers de la formation, du conseil et de l'assistance managériale aux jeunes promoteurs, ainsi que des appuis financiers sous forme de capital-risque, prêts participatifs et comptes courants d'associés. L'appui financier à un promoteur peut atteindre 50 millions de Fcfa sur une période d'engagement de 5 ans maximum, avec une participation minimale du FBDES au projet de 10% et un apport personnel minimal de 15% du promoteur en ce qui concerne les prêts participatifs. Fin 2018, on estime à environ 100 le nombre de promoteurs formés, à 40 le nombre de projets financés pour un montant d'environ 1 milliard de FCFA, et à 36 le nombre de projets présélectionnés avec un besoin de financement de 1,5 milliards FCFA. Ces résultats mitigés indiquent la complexité de la mission du FBDES et la nécessité de préciser son rôle et ses interactions avec les autres structures étatiques d'accompagnement et de financement des MPME pour une plus grande efficacité de l'ensemble du dispositif.

L'AFP-PME et le FBDES sont l'objet d'une restructuration dans une logique de rationalisation de leurs ressources et de renforcement de leurs capacités. La dynamique se caractérise, en outre, par une spécialisation accrue.

*Même si elles n'ont pas encore été validées, les options envisagées sont que le **FBDES opérera sous la forme d'un fonds d'investissement consacré au financement des fonds propres (prises de participations) et au***

capital-risque allant au-delà des seules startups. Quant à la bonification des taux d'intérêt proposée comme une solution permettant aux porteurs de projets de payer moins d'intérêt grâce à la subvention de l'Etat, c'est un mécanisme pertinent mais implique que l'Etat mobilise des ressources conséquentes. **Une étude sur la bonification des intérêts a été élaborée depuis 2014 par l'AFP-PME mais sa mise en œuvre reste assujettie à la disponibilité des ressources de financement.**

Outre le financement stricto sensu, il est fait l'option que l'AFP-PME et le FBDES fassent de l'accompagnement technique une composante déterminante de leur assistance, avec l'AFP-PME comme leader sur ces aspects. **Cet appui garantira la pérennité des entreprises financées et le recouvrement adéquat des concours financiers.**

La faiblesse des ressources de l'AFP-PME constitue une limite majeure à ses interventions, qu'elle tente de compenser par la mobilisation de ressources autour de projets structurants pour l'écosystème de la PME. A ce titre, elle est porteuse d'un projet dénommé **Projet d'Appui à la Création et au Développement des Petites et Moyennes Entreprises et Petites et Moyennes Industries (PACD-PME/PMI, d'un coût de 19 milliards de FCFA à mobiliser.** Le projet implique plusieurs entités dont la Maison de l'Entreprise pour son volet incubateur et formation, le Centre National de la Recherche Scientifique et Technique (CNRST) pour le volet recherche, le Ministère en charge de l'Industrie pour le volet statistique et l'ABNORM pour le volet Management de la Qualité. Ce projet est censé impacter le développement des entreprises industrielles.

L'ABI (Agence Burkinabè des Investissements)

Dans le cadre spécifique de ses services de développement des partenariats de co-entreprises, de mobilisation de partenariats financiers et de veille sur le climat des affaires, l'ABI dispose d'une banque de projets matures pour des investissements d'une taille minimum de 100 Millions de FCFA et de plateformes de promotion permettant de faciliter l'accès des projets de PME à des forums de financement. Elle opère comme structure de service et d'accompagnement au secteur privé dans la recherche d'investissement et de financement par Investissement Direct Etranger (IDE) du secteur privé burkinabè.

2.4.5.2 Appuis en cours par les partenaires techniques et financiers

Un certain nombre de projets et d'initiatives sont en cours, avec pour finalité l'accompagnement des PME et la facilitation de leur accès au financement, bénéficiant de l'appui des partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux. Ils visent essentiellement la question cruciale des garanties au bénéfice des PME/PMI et l'élaboration de nouveaux instruments de facilitation d'accès au financement par des fonds d'amorçage dans le cadre de projets et des fonds de garantie en partenariat avec des banques privées, visant essentiellement l'agriculture et le développement durable.

On peut citer, entre autres, dans cette catégorie :

- **Le FAC (Fonds d'Appui à l'Agriculture Contractuelle), dans le cadre du projet PACTE** (Projet d'Agriculture Contractuelle et de Transition Ecologique) financé par l'AFD, qui vise à appuyer par subventions, selon un mécanisme d'appel à projets, des projets d'agriculture contractuelle pour les filières vivrières. Ces projets, portés par des opérateurs de projet, rassemblent plusieurs acteurs des filières (les coopératives de producteurs agricoles, les acheteurs publics, les PME et transformateurs agro-industriels, les institutions financières et les opérateurs du développement) unis par des relations contractuelles.

- **Le Fonds agro-industrie du PCESA** (Programme de Croissance Economique dans le secteur Agricole), financé par le Danemark (DANIDA), et qui dans sa composante privée, comprend deux sous-composantes :
 - une sous-composante renforcement des capacités des opérateurs du secteur privé, ainsi que les liens avec le marché grâce à un modèle de service d'appui-conseil ;
 - une sous-composante services financiers pour les entreprises agricoles, mise en œuvre par deux banques et un fonds de garantie (en 2017 par les banques CORIS Bank, ECOBANK et la société de garantie SOFIGIB).

- **L'Assurance pour le Risque de financement de l'Investissement privé en Zone d'intervention (ARIZ)** : cette offre de garantie est proposée par le réseau d'agences locales de l'Agence Française de Développement (AFD). Le dispositif est destiné à soutenir la création et la croissance des petites et moyennes entreprises privées et des institutions de microfinance, par des interventions en garantie au profit des banques locales qui les financent, ainsi que des organismes de capital risque. La garantie peut s'étendre aux investissements de maisons mères dans le capital de leurs filiales. Les financements portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique sont aussi concernés.

- **EURIZ**, financé par l'AFD, et qui est une garantie de portefeuille dédiée aux PME dont les cibles prioritaires sont :
 - les PME Vertes dans les domaines des énergies renouvelables, l'énergie et l'efficacité énergétique, le transport vert, l'adaptation aux changements climatiques, le recyclage des déchets, l'écoconstruction, la gestion durable de l'eau, de l'environnement et des terres ;
 - les PME dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation ou des nouvelles technologies digitales ;
 - les PME à caractère social (par des femmes ou des jeunes de moins de 25 ans) ;
 - les jeunes PME de moins de 3 ans d'activité.

- **La SOFIGIB**, fruit d'un projet de l'Etat avec l'appui des coopérations danoise et néerlandaise impliquant la profession bancaire ainsi que la SONAR et la CCI-BF. La SOFIGIB est un établissement financier agréé par la BCEAO depuis décembre 2007, et elle a été l'un des tous premiers établissements agréés dans l'espace UMOA spécialisé dans l'octroi de garanties. Elle dispose donc d'une expérience de plus de 10 ans dans l'octroi de garanties aux PME avec l'ensemble des banques et établissements financiers du Burkina Faso. Il est important de préciser que les onze banques et les trois établissements financiers sont actionnaires majoritaires de la SOFIGIB. La SOFIGIB gère actuellement quatre fonds de garantie dont deux dédiés pour le financement des PME agricoles. L'ensemble de ces fonds de garantie est géré en fiducie selon des règles spécifiques fixées dans une convention entre le fiduciaire et le fiduciaire.

On compte dans cette catégorie :

- **Quelques fonds privés spécialisés dans le capital-risque**, tels que **I&P** et **Forth Investment**, qui par le renforcement des fonds propres et des capacités managériales des PME dans le cadre d'une participation temporaire au capital et à la Gouvernance, facilitent leur accès à des opportunités de financement plus diversifiées et plus importantes. Ces accompagnements sont confrontés d'une part à des blocages culturels de la part d'entrepreneurs opérant dans un schéma familial d'entreprise, qui éprouve des difficultés à ouvrir son capital et sa gouvernance à des personnes externes, et d'autre part à des difficultés de planification d'une stratégie de sortie sur la base d'éléments de planification du risque peu fiables. Malgré ces difficultés, la nécessité absolue de disposer d'une structure financière solide, de systèmes de gestion fiables et de débouchés assurés pour pouvoir accéder à des financements conséquents, fait de ces structures des partenaires précieux pour les PME dans la recherche de solutions de financement adaptés. A titre d'exemple de ce type d'intervention, la plus importante unité de production avicole du Burkina Faso, MOABLAOU SA, a engagé un partenariat avec I&P pour l'accompagner dans l'élargissement de son capital et la facilitation d'obtention de prêts.

- **Des expériences par les banques commerciales, de guichets dédiés aux PME** (ou guichets mesofinance) à même de regrouper sur un site unique des solutions de services financiers et non financiers répondant aux besoins des PME. A ce titre, le concept « **Maison de la PME** » de la Société Générale de Banque, lancé depuis Janvier 2019, offre les services suivants regroupés sur un espace commun :
 - *Renforcement des capacités, mise à niveau et formation des entrepreneurs porteurs de projets à financer en partenariat avec la Maison de l'Entreprise et l'AFP-PME ;*
 - *Facilitation de la mise en réseau entre entrepreneurs et possibilités d'incubation ;*
 - *Solutions de financement complètes intégrant outre les produits de la Société Générale, des possibilités de microfinance complémentaire par les IMF partenaires.*

Il bénéficie du partenariat de la Maison de l'Entreprise, de l'AFP-PME, des IMF Baobab et ACEP, de l'AFD et de PROPARGO, de la BOAD, de la SOFIGIB, des CGA (Centres de Gestion Agréés), d'I&P.

- **Les solutions digitales de paiement et de services**, actives à travers les plateformes de mobile money depuis 2011 et portées par deux opérateurs à savoir, Orange Money, leader du marché sous licence directe de la BCEAO, et Mobicash (Onatel / Maroc Telecom) qui délivre ses services à travers la banque UBA. Le nombre d'agents de mobile money par adulte usager potentiel reste relativement faible (124/100 000 en 2016) comparé à certains pays de l'UEMOA (pouvant atteindre 200/100 000), et nettement inférieur au Ghana dans la CEDEAO et au Kenya pionnier de ce type de services avec M-Pesa (supérieur à 500/100 000 adultes). Toutefois, le nombre d'agents de mobile money augmente rapidement et surpasse de loin avec 2,9 millions de comptes actifs en 2017 les banques (1,8 million de clients) et les IMF (1,7

million de membres). En 2017, il représentait 3,7 milliards de FCFA de transactions en progression constante et rapide.

La gamme de services pertinents pour les TPME informelles, offerts par les plateformes de mobile money couvre essentiellement 1°) les transactions de paiement d'achats auprès de fournisseurs distants (ruraux) et/ou ne disposant pas de compte bancaire (artisans), et 2°) l'épargne sécurisée sur porte-monnaie électronique. Elle a permis l'introduction dans « l'économie moderne », de ces entrepreneurs non éligibles au financement bancaire ou même à la microfinance, et le développement d'un écosystème de prestataires de services indépendants de proximité chargés par les opérateurs, de la distribution de leurs services mobile money. Cependant, cette offre est limitée par l'obligation de détention de carte d'identité nationale pour l'ouverture de compte mobile money à service complet portant sur une valeur supérieure à 200.000 FCFA, qui peut éventuellement constituer un frein à l'accès à ce support digital de transaction par des micro-entrepreneurs non titulaires de cartes d'identité.

La croissance rapide de ces services opérés par des opérateurs non bancaires et leur impact sur l'économie suscitent de la part des banques, IMF et autres acteurs agréés du financement à la fois un intérêt très important et une méfiance réelle qui appellent une modernisation de la réglementation et de leur sécurisation, tout en préservant leur attractivité pour les petits entrepreneurs informels. La collaboration entre les opérateurs de téléphonie mobile avec les acteurs bancaires et financiers (banques et IMF notamment), ainsi que le développement de services de finance digitale par la quasi-totalité de ces acteurs sont des dynamiques en cours qui contribuent largement à la stratégie nationale d'inclusion financière, dont elle constitue d'ailleurs un axe prioritaire.

Outre les solutions de paiement contribuant à l'insertion des TPME informelles dans les circuits de financement, la digitalisation permet aussi de développer **des solutions d'accompagnement à la gestion** et de fiabilisation des états financiers par des solutions de suivi de comptabilité adaptées aux besoins et aux contraintes organisationnelles des TPME. Ces services de gestion et de formation sont essentiellement le fait de startups de la région, qui ont développé pour d'autres pays de l'UEMOA et opérant dans le système comptable SYSCOHADA, des outils de gestion compatibles avec la réglementation et le contexte socioéconomique du Burkina Faso.

2.4.5.4 Les dispositifs institutionnels d'accompagnement du financement des PME

Au niveau de la sous-région ouest africaine, la prise de conscience du rôle majeur que jouent les PME/PMI dans le développement économique d'une part et de la faiblesse en matière de financement d'autre part a engendré la mise en œuvre de mécanismes et d'initiatives dont les plus importants, à ce jour, sont les suivants :

- **La Charte communautaire des PME/PMI**

Au niveau de l'UEMOA, des décisions ont été prises en vue de la mise en place des dispositifs spécifiques pour les PMI et portant sur : (i) une définition commune de la PMI, (ii) l'adoption

d'une Charte des PME/PMI compatible avec celle de la CEDEAO, (iii) propositions de plusieurs incitations réglementaires.

- **Le Bureau d'information sur les crédits des PMI**

A l'initiative et sur recommandation de la BCEAO, il a été mis en place à titre d'essai, trois Bureaux d'information sur le crédit, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal. Ces Bureaux rassemblent des informations sur les clients des banques et portant sur (i) les antécédents des crédits, (ii) le recensement d'informations personnelles, (iii) la réduction de l'asymétrie d'informations entre le banquier et le demandeur de crédit. Ces bureaux fournissent des rapports sur la solvabilité des clients. Ils sont appelés à être installés dans les huit (8) pays membres de la BCEAO.

- **Le Traitement des risques des PMI par la BCEAO**

Au niveau de la BCEAO, des dispositifs ont été mis en place et qui devront concourir à considérer les risques PMI comme des risques zéro : - (i) le crédit est sécurisé par des institutions de garantie, (ii) le crédit entre dans le dispositif des accords de classement, (iii) le client bénéficie de la participation d'un fonds de capital-risque.

- **Le Troisième compartiment à la BRVM pour les PME/PMI**

Un troisième compartiment a été ouvert par la BRVM en décembre 2017, destiné à la mise sur le marché de titres de capital de PME/PMI constituées en Sociétés Anonymes, avec un capital social minimum de 100 millions de FCFA, pour faciliter leur accès à la mobilisation des ressources *via* la Bourse. Afin d'accompagner cette évolution de toutes les conditions de sécurité nécessaires, la part de capital cessible est limitée à 10%, les actionnaires détenant au moins 10% du capital au moment de l'introduction de la société en bourse doivent s'engager à maintenir leur participation pendant 3 ans, les états financiers certifiés des 2 derniers exercices doivent être fournis, et la société doit être préparée et accompagnée dans ses opérations par une société d'intermédiation agréée par la BRVM.

2.5 Caractéristiques et volumes des financements relatifs aux MPME

2.5.1 Les fonds alloués au financement des MPME

2.5.1.1 Par les banques et établissements financiers agréés

D'après la Banque mondiale, les crédits intérieurs du secteur bancaire au secteur privé ont représenté en 2018, 29,8% du PIB réel, soit environ 2465 milliards de FCFA ; tandis ceux du secteur financier dans son intégralité représentaient environ 34% du PIB, soit 2790 milliards de FCFA. Selon le World Development Index (WDI -2017), ces niveaux de crédits au secteur privé situent le Burkina Faso légèrement au-dessus de la moyenne des pays à PIB comparable dans le monde, mais légèrement en deçà de celle des pays de l'UEMOA. En effet, selon les indicateurs de la BCEAO, les banques burkinabè semblent privilégier plus que leurs consœurs des autres pays de l'UEMOA, les crédits extérieurs et placements en titres sur des opérations dans les autres pays de l'espace monétaire régional. La valeur totale du

bilan des 13 banques commerciales du pays se chiffrait cependant en avril 2019, à 5117 milliards de FCFA, en troisième position dans l'UEMOA après la Côte d'Ivoire et le Sénégal.

Au vu des chiffres qui précèdent, on peut néanmoins affirmer que les banques burkinabés sont liquides, que les volumes disponibles pour le financement du secteur privé au Burkina Faso sont appréciables et qu'ils ne constituent pas un frein particulier de nature à expliquer les difficultés d'accès des MPME à ces financements.

Cependant, selon la centrale des risques de la BCEAO (31/12/16), 10% des entreprises (notamment les grandes entreprises) captaient 90% des crédits octroyés au secteur privé, tandis que 90% des entreprises (MPME) captaient au maximum 10% de ces crédits. 30% seulement de ces crédits allaient aux financements à moyen et long terme, et la majeure partie aux opérations à court terme.

Par ailleurs, en 2018, environ 40% des crédits octroyés étaient concentrés sur le secteur tertiaire et les activités de service, 35% sur les BTP, activités minières et manufacturières, et seulement 8% au secteur primaire agricole (dont 4% au secteur coton) et 4% à l'agrobusiness par les MPME.

Cette situation est en total déphasage avec la stratégie de transformation structurelle de l'économie portée par le PNDES 2016-2021, et rapporté au volume total de crédit alloué par les banques au secteur privé, on peut estimer à un maximum de 100 milliards FCFA (1,2% du PIB), le montant des concours bancaires annuels aux MPME agricoles qui emploient 75% de la population active.

2.5.1.2 Par la microfinance et les fonds nationaux

Les 135 IMF ont alloué en 2018, 160 milliards de FCFA de prêts, dont 15% en direction des MPME agricoles (environ 24 milliards) pour financer essentiellement les achats d'intrants et les activités de stockage de produits. Malgré des taux d'intérêt plus élevés que les banques et des problèmes de gestion et de gouvernance récurrents, la relative accessibilité de ces financements en a fait une solution privilégiée pour un certain nombre de MPME et d'acteurs du secteur productif.

En 2015, l'allocation de l'Etat aux MPME à travers les Fonds Nationaux (thématiques) avait représenté environ 23 milliards de FCFA dont 5,9 milliards (25%) à celles du secteur agrosylvo-pastoral (Ministère des Finances-2016). Ce montant est susceptible de varier d'année en année selon les disponibilités du budget public, mais on le prendra comme référence pour estimer l'enveloppe de financement de l'Etat aux MPME agricoles dans l'état actuel du dispositif.

Ainsi, on peut estimer le financement des MPME agricoles par la microfinance et les fonds nationaux à un montant annuel de 30 milliards de FCFA, avec un réel potentiel d'augmentation de cette enveloppe dans le cadre de la mise en œuvre effective de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF).

D'après les estimations qui précèdent, l'offre de financement en volume aux MPME agricoles formelles représenterait environ 130 milliards de FCFA mis à disposition par les banques, les IMF et les Fonds Nationaux. De ce montant, 80% sous forme de crédits à court terme, et 20% seulement pour des crédits à long et moyen terme.

2.5.2 Les caractéristiques du financement du secteur privé

En comparaison avec les grandes entreprises, les MPME au Burkina Faso éprouvent d'énormes difficultés pour accéder au crédit bancaire (rapport annuel BCEAO 2017). A l'analyse, il ressort que ces difficultés ne peuvent être attribuées ni à la disponibilité des fonds, ni au coût du crédit, avec un taux d'intérêt réel de 6,8% sur la période 2011-2015 en deçà du taux moyen de 7,7% calculé pour un échantillon de 20 pays comparables dans le monde (WDI 2017). Par contre, il existe de fait une segmentation de l'offre de financement qui est fonction de facteurs spécifiques (gouvernance, système d'information, sûretés réelles...) inhérents aux types de demandeurs, qui structure le marché du crédit en quatre segments avec des régimes différents assez défavorables aux MPME. Nous avons synthétisé ces caractéristiques du financement comme suit :

Tableau 20 : Caractéristiques du financement du secteur privé par segment de marché

SEGMENT	OFFRE/DEMANDE	CARACTERISTIQUES DES DEMANDEURS	CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	FACTEURS SPECIFIQUES
C1	Offre > Demande	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes entreprises • Entreprises de référence des filières stratégiques de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Banques • Tx. d'intérêt <Tx. Moyen • Coût de transaction réduit 	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information fiable • Sûretés réelles • Risque stable
C2	Offre < Demande	<ul style="list-style-type: none"> • PME formelles dans des secteurs maîtrisés ou des activités contractuelles • Gouvernance et succession fragiles 	<ul style="list-style-type: none"> • Banques (guichet PME) • Ets financiers agréés • Financement spécialisé • IMF • Tx. d'intérêt >Tx. Moyen pour couvrir le risque et le coût de transaction 	<ul style="list-style-type: none"> • Système d'information asymétrique • Sûretés réelles limitées • Risque variable • Coût de transaction élevé
C3	Offre limitée à une demande circonscrite (affiliés, membres)	<ul style="list-style-type: none"> • Micro-PME formelles dans des activités non contractuelles • Groupements, Coopératives • Promoteurs de micro-activités (y/c informels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds spécialisés • Banques (offre MPME) • IMF (micro-promoteurs informels) • Mobile Money (micro-promoteurs informels) • Taux d'intérêt plus élevés que sur le segment C3 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de système d'information • Pas de sûretés réelles mais garantie solidaire et mutuelle du groupe • Coût de transaction élevé intégrant les frais de garantie
C4	Offre informelle servant une demande informelle	<ul style="list-style-type: none"> • Micro-PME formelles dans des activités non contractuelles • Promoteurs de micro-activités (y/c informels) 	<ul style="list-style-type: none"> • Usuriers • Famille, Amis • Réseaux professionnels ou sociaux • Taux très variables (de 0% à 100% voire plus) 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de système d'information • Garanties variables selon le type de relation ou le réseau (de la sûreté réelle à la simple garantie morale)

Source : DAI/TPSD

2.6 Contraintes, besoins spécifiques et opportunités de financement

2.6.1 Les principales contraintes au financement des PME au Burkina Faso

L'accès au crédit adapté aux besoins a été identifié comme une contrainte majeure par 75% des MPME sondées dans le cadre de l'Enterprise Survey de la Banque mondiale au Burkina Faso en 2017.

Malgré l'apparente disponibilité en volume d'offre de financement, il se pose un problème d'adéquation de cette offre par rapport aux besoins des MPME, notamment celles du secteur agricole. Ainsi, prenant pour référence une étude de l'AFD réalisée en 2018, relative à la mise en place de garanties de financement court terme des PME agricoles au Burkina Faso, et basée sur 14 filières à haut potentiel, on peut noter par exemple, que :

- les outils de financement à court terme disponibles ne permettent pas de couvrir les besoins en fonds de roulement spécifiques aux entreprises de ces filières orientées vers la transformation pour la consommation locale et l'exportation. Le besoin de financement non couvert pour seulement 80 MPME formelles retenues par l'étude est estimé à 17 milliards FCFA et extrapolé à 28 milliards en 2025 ;
- les systèmes de garantie adaptés sont cruciaux pour accompagner le développement de l'agriculture contractuelle, notamment en ce qui concerne les dispositifs de sécurisation des variations de prix et des stocks (affacturage, tierce détention), mais aussi les garanties d'investissement ;
- les outils spécifiques de financement de l'investissement et des équipements (crédit-bail) ne sont pas assez accessibles et aboutissent à une utilisation par les MPME de crédit court terme non adapté pour financer leurs investissements à des taux élevés et volatiles.

De manière générale, les contraintes au financement des PME au Burkina Faso sont à la fois de type structurel (réglementation, politiques) et opérationnel (stratégies, organisation) et répondent, par ailleurs, à des facteurs objectifs (capacités) et non objectifs (sociologiques ou comportementaux). Des entretiens avec les acteurs et de la revue des documents de stratégie, d'analyse et d'évaluation consultés, il ressort les principales contraintes synthétisées dans le tableau n°21 ci-dessous. Ces contraintes concernent aussi bien l'offre de financement que la demande par les MPME.

On peut cependant noter, suite à l'analyse, que les contraintes liées à l'offre sont en majorité structurelles et largement tributaires du cadre réglementaire et stratégique fixé par l'UEMOA et la BCEAO. S'il est évident que ce cadre réglementaire est un facteur de stabilité monétaire pour le Burkina Faso, on peut questionner son impact direct sur la diversité et l'adaptabilité de l'offre de produits de financement des PME. Il faut cependant noter que les engagements de convergence macroéconomique régionale pris par le gouvernement, et qui conditionnent les modalités et le coût de refinancement par la BCEAO des prêts octroyés par les banques aux PME, sont régis par des conventions liant tous les pays de l'UEMOA, et sont donc peu susceptibles d'être modifiés au niveau national et sur un horizon de court terme.

Par ailleurs, l'étroitesse de la cible de PME formelles visée par toutes les banques commerciales, avec des offres de produits pratiquement identiques n'est pas de nature à réduire leurs coûts d'exploitation, ni à les inciter à accroître l'octroi de crédits aux PME, malgré leur importante liquidité. On peut en déduire que l'offre classique de financement des PME par les banques commerciales a atteint une limite structurelle, qui nécessite que de nouvelles stratégies soient mises en œuvre au niveau opérationnel, à la fois par la BCEAO, par le gouvernement du Burkina Faso et par le secteur privé national pour atténuer ces contraintes réglementaires.

En ce qui concerne la BCEAO, sa stratégie opérationnelle s'inscrit dans la voie d'une dynamisation de l'inclusion financière au sein de l'UEMOA à travers :

- le renforcement du dispositif de soutien au financement spécifique des PME, par d'une part des modalités de refinancement et de réduction du coût du crédit à même de rendre plus attractifs les prêts bancaires, et d'autre part une incitation au gouvernement à créer un cadre favorable au renforcement et à la promotion des PME afin d'élargir la demande saine de financement. Au Burkina Faso, une loi d'Orientation et de Promotion de la PME a été adoptée en 2017, dont l'opérationnalisation est néanmoins conditionnée par la sélection et l'agrément de structures d'appui, d'encadrement et d'accompagnement des PME ;
- la diversification des produits et services de financement des PME à travers des mécanismes répondant à des besoins spécifiques, tels que le crédit-bail pour lequel une loi uniforme a été validée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, puis adoptée par l'Assemblée Nationale burkinabè en Mai 2017 ; et l'affacturage et autres mécanismes de tierce détention en attente d'un texte communautaire d'organisation, mais déjà opérationnalisés au Burkina Faso.

En ce qui concerne l'action du gouvernement, on peut espérer que la Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) découlant de la Stratégie Régionale d'Inclusion Financière pourra contribuer à lever un certain nombre de contraintes relatives à :

- i) la diversité de l'offre,
- ii) son adaptation aux besoins spécifiques des acteurs agricoles et industriels,
- iii) sa meilleure accessibilité aux acteurs informels,
- iv) la pertinence des mécanismes de garantie, privilégiant notamment la mise en place de systèmes de cautionnement solidaire aux sûretés réelles difficilement constituables et réalisables,
- v) l'efficacité des plateformes d'accompagnement.

Différents programmes d'appui à la SNFI sont en cours d'exécution ou de formulation financés par les partenaires techniques et financiers bilatéraux (AFD, DANIDA) et multilatéraux (Banque Mondiale) du Burkina Faso. Ces programmes visent entre autres à promouvoir et à sécuriser par des garanties appropriées, l'accès des PME à l'économie contractuelle comme facteur d'inclusion durable aux chaînes de valeur à haut potentiel.

Enfin, en ce qui concerne le secteur privé, sa contribution aux stratégies d'accroissement du financement du secteur privé devrait se concentrer sur la levée des contraintes liées à la demande de financement par les PME. Ces contraintes sont en majorité opérationnelles et

en partie non-objectives, découlant essentiellement de la faiblesse des capacités organisationnelles et managériales des emprunteurs et de mauvaises pratiques de gouvernance, du fait de la sociologie du milieu de la MPME. Afin d'y pallier, des pistes telles que :

i) le renforcement des dispositifs de conseil/accompagnement au financement et leur extension aux MPME informelles,

ii) une meilleure communication sur les possibilités de financement et les obligations qu'elles entraînent, ainsi que

iii) le recours à des solutions de financement mixtes et optimales intégrant financement bancaire, investissement et microfinance sont à explorer dans le cadre de collaborations impliquant plusieurs catégories d'acteurs du financement des PME (banques, IMF, structures de conseil et d'accompagnement...) sur des plateformes conjointes, en s'inspirant d'initiatives déjà en cours d'expérimentation telles que la « Maison de la PME ».

Tableau 21 : Tableau synthétique des contraintes au financement des PME

	STRUCTURELLES	OPERATIONNELLES
OBJECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> • Flexibilité réduite de la politique monétaire cadrée par l’UEMOA ; • Concentration de l’offre de services financiers aux PME dans les grandes agglomérations (amplifiée par l’insécurité) ; • Inadaptation de l’offre de crédit (produits et taux) aux besoins spécifiques des activités agricole et industrielle ; • Etroitesse de la cible de financement, du fait de la catégorisation administrative des TPE/PME et de la non-prise en compte du secteur informel majoritaire ; • Multiplicité des fonds thématiques sectoriels du secteur public et dotations insuffisantes pour leur efficience ; • Recours aux sûretés réelles avec des difficultés de constitution, de réalisation et des frais annexes importants ; • Coût élevé du refinancement des PME du fait de l’absence de traçabilité des opérations ; • Guichet spécifique de refinancement des prêts aux PME à taux bonifiés au niveau de la BCEAO non effectif ; • Absence de financement pour le dispositif public de bonification des prêts aux PME porté par l’AFP-PME ; • Non prise en compte des coûts réels d’accompagnement dans les solutions de financement ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Asymétrie des systèmes d’information et de gestion entre les PME demandeuses et les institutions pourvoyeuses de financement ; • Faible diversification de l’offre de services financiers ; • Indisponibilité/fiabilité des états financiers des PME/TPE ; • Etat embryonnaire et fiabilité relative du système d’information consolidé sur les emprunteurs ; • Sous-capitalisation des PME/TPE et la faiblesse des fonds propres par rapport aux besoins de financement ; • Faible capacité managériale des emprunteurs ; • Insuffisance de plateformes mixtes de services financiers et non financiers ; • Dispersion et diversion du cash-flow ne permettant pas de s’assurer de la capacité de remboursement ; • Insuffisance des informations sur l’offre de financement au niveau national, sous régional et international ; • Insuffisance des dispositifs de conseil et le suivi de la mise en œuvre du crédit par les institutions financières ; • Faible maturité et qualité moyenne de montage des projets ; • Réticence des MPME à s’intégrer aux marchés contractuels ;
NON-	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés à juger le risque de contrepartie d’entreprises peu 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible transparence des entreprises et du milieu dans lequel elles

OBJECTIVES	formalisées opérant dans un milieu semi-formel; <ul style="list-style-type: none"> • Risque perçu de non-recouvrement relativement important du fait de l'efficacité à parfaire du système judiciaire, et de la lisibilité des décisions judiciaires à améliorer. 	évoluent ; <ul style="list-style-type: none"> • Management unipersonnel et réticence des entrepreneurs à accepter des acteurs externes dans leur gouvernance et dans leur capital.
-------------------	--	---

Source :

DAI/TPSD

2.6.2 Besoins spécifiques et opportunités de financement des PME au Burkina Faso

Compte tenu des contraintes réglementaires observées sur les conditions de financement du secteur privé dans l'UEMOA, le PIE devrait plutôt cibler l'opérationnalisation et l'amélioration de l'efficacité des stratégies de financement des PME par des instruments d'investissement de nature à atténuer l'impact de ces contraintes, à travers des appuis :

1. aux actions du gouvernement pour l'amélioration de l'inclusion financière, visant:

- la diversité de l'offre de financement,
- son adaptation aux besoins spécifiques des acteurs agricoles et industriels,
- sa meilleure accessibilité aux acteurs informels,
- le développement de mécanismes de garantie adaptés aux besoins,

2. au secteur privé pour réduire les contraintes opérationnelles liées à la demande de financement par les PME, notamment :

- le renforcement des dispositifs de conseil/accompagnement au financement et leur extension aux MPME informelles,
- une meilleure communication sur les possibilités de financement et les obligations qu'elles entraînent, par un recours à la digitalisation,
- la facilitation de solutions de financement mixtes et optimales intégrant financement bancaire, investissement et microfinance.

Une analyse des besoins spécifiques de financement des MPME au Burkina Faso dans les différentes phases du cycle d'exploitation (voir Tab.22) et l'identification des besoins non couverts par l'offre actuelle de financement disponible, permet de préciser les opportunités à exploiter et à développer. Ces opportunités sont des axes potentiels d'orientation du PIE et de ciblage des appuis du FEDD avec un intérêt particulier pour le **Financement des MPME et de l'Agriculture**.

Il sera aussi possible, à travers ces appuis spécifiques relatifs au financement des MPME et de l'Agriculture, de faciliter et d'accompagner les stratégies d'opérationnalisation du PNDES pour la résolution des principaux enjeux et priorités identifiés.

Ainsi, pour ce qui est de la **Stratégie Nationale d'Inclusion Financière**, le PIE contribuera à trois (3) axes prioritaires sur les 5 identifiés, à savoir :

- *Axe 2 : Promouvoir l'implémentation de la finance digitale,*
- *Axe 3 : Améliorer la disponibilité du financement agricole,*
- *Axe 4 : Améliorer les options de couverture des risques.*

Pour ce qui est des stratégies sectorielles d'industrialisation et d'exportation par la valorisation des produits de filières agricoles prioritaires, le PIE contribuera à travers les instruments d'investissement du FEDD, à la mobilisation de financements durables et adaptés, avec des apports conjoints de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers et des acteurs du secteur privé.

Tableau 22 : Typologie des besoins de financement des MPME au Burkina Faso

RUBRIQUE	BESOINS SPECIFIQUES	OFFRE EXISTANTE	APPUI POSSIBLE DU FEDD
I – FINANCEMENT A LONG TERME PME (5 à 10 ans)			
CAPITALISATION	Valorisation et capitalisation du savoir-faire du promoteur dans des partenariats avec des fonds de capital-risque/investissement	<ul style="list-style-type: none"> Fonds familiaux ou informels Titres de propriété immobilière Fonds de capital-risque tels que I&P, Forth Investment limités aux PME formelles et structurées 	<i>Dans le cadre des Programmes FEDD de Prêts intermédiés destinés aux MPME et Entreprises du secteur agricole, et du Fonds d'Investissement et de Soutien aux Entreprises en Afrique (FISEA+) :</i>
EQUIPEMENT & MATERIEL INFRASTRUCTURE DE PRODUCTION	<ul style="list-style-type: none"> Crédit-bail à taux bonifié et lignes de crédit dédiées pour des investissements à partir de 100 millions Païement d'un droit d'utilisation d'équipements et d'infrastructures de production mutualisées dans le cadre de zones économiques spéciales, agro-pôles ou incubateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Investissement Direct Etranger pour des PME formelles et des projets de co-entreprises accessibles aux avantages du code des Investissements, ou dans le cadre de contrats d'exclusivité de livraison de leur production Crédit-bail (FIDELIS, ALIOS) Crédit à la création et au développement, renforcement & diversification AFP-PME de 5 à 60 millions sur 5 à 10 ans, taux bonifié entre 6% et 8% dépendant du secteur Hébergement de MPME en création/ développement dans l'Incubateur de l'AFP-PME à Ouagadougou Crédit bancaire à un taux de 12% à 15% dépendant du risque et des possibilités de refinancement par la BCEAO à taux bonifié, ou sur lignes de crédit dédiées 	<p>Augmenter les capacités d'action des fonds de capital-risque et d'investissement et accompagner le renforcement des plateformes publiques spécialisées (FBDES) pour des apports en fonds propres aux MPME agricoles,</p> <p>Renforcer les solutions de crédit-bail et les lignes de crédit à taux bonifiés, à travers les institutions financières du consortium, pour renforcer les plateformes de financement des MPME agricoles (Banque Agricole, FDA...)</p> <p>Faciliter et appuyer le développement d'agro-pôles et d'Incubateurs tels que l'IPHE à travers la BAD, en renforçant les capacités de financement, d'appui et d'incubation de l'AFP-PME</p>
II – FINANCEMENT A MOYEN TERME PME (2 à 5 ans)			
COMMANDES D'INTRANTS FACTEURS DE PRODUCTION	Renforcement des fonds de roulement des producteurs en amont de la chaîne de valeur par des quasi-fonds propres, financés	Crédits de campagne ou d'exploitation, renforcement & diversification AFP-PME 5 à 60 millions sur 1 à 5 ans, taux de 6% à 8%	<i>Dans le cadre du Programme FEDD de Prêts intermédiés destinés aux MPME et Entreprises du secteur agricole :</i>

RUBRIQUE	BESOINS SPECIFIQUES	OFFRE EXISTANTE	APPUI POSSIBLE DU FEDD
	par les acteurs principaux en aval dans le cadre d'accords contractuels d'approvisionnement.	Crédit bancaire à taux de 12% à 15% ciblé sur les prêts de plus de 200 millions pour : <ul style="list-style-type: none"> • fonds de roulement • commande publique • approvisionnement contractuel de la chaîne de valeur 	Renforcer les capacités d'appui en quasi-fonds propres et le développement des pratiques contractuelles, et à travers le renforcement des fonds d'appui et les mécanismes de garantie des projets existants tels que PACTE financé par l'AFD et PCESA financé par DANIDA.
III – FINANCEMENT A COURT TERME (moins de 24 mois)			
III.1 – TPE Agricole ou artisanale (semi-formelle) en activité saisonnière ou à cycle d'exploitation court			
ACQUISITION D'INTRANTS PRODUCTION/VENTE	Solutions de financement court terme mixtes, combinant la flexibilité de la microfinance et la sécurité du financement bancaire pour faciliter l'inclusion des TPE semi formelles dans le circuit du financement.	Microfinance et fonds thématiques publics pour les montants inférieurs à 5 millions à des taux de 13% à 22% Crédits de campagne ou d'exploitation AFP-PME 5 à 60 millions sur 1 à 5 ans, taux entre 6% et 8%	<i>Dans le cadre des programmes FEDD InclusiFI et NASIRA :</i> Renforcer les capacités d'appui des fonds thématiques de l'Etat et des IMF dans les axes prioritaires de la SNIF (Stratégie Nationale d'Inclusion Financière) relatifs aux jeunes et aux femmes et aux TPE agricoles.
III.2 – Activités de commercialisation et services des PME			
STOCK DE PRODUITS FINIS LOGISTIQUE/DISTRIBUTION	Réduction du coût des créances commerciales à supporter par les PME, afin qu'elles concentrent leur trésorerie sur la production. Solutions de prise en charge partielle de ce risque par le maillon logistique qui dispose des moyens de contrôle et de sécurisation des transactions.	Découvert bancaire Nantissement bancaire pour les marchés publics à taux de 13,5% à 17% Préfinancement/crédit acheteur Tierce détention/affacturage	<i>A travers le programme FEDD FISEA+ :</i> Renforcer les mécanismes de garantie des transactions d'affacturage et de tierce détention de produits des chaînes de valeur agricoles.
OPERATIONS EXPORT		Crédit documentaire par les banques à un coût de 2 à 4% de la valeur de la transaction	
IV – SECURISATION DES FINANCEMENTS			
SURETES REELLES MECANISMES DE GARANTIES ET CAUTIONNEMENTS SOLIDAIRES	Renforcement des systèmes de garantie par cautionnement solidaire notamment en appui à la microfinance, afin de réduire le frein que constituent les suretés réelles (hypothèques,	Les sûretés réelles sont privilégiées par les banques et établissement de crédit malgré : <ul style="list-style-type: none"> • le coût élevé de constitution, • la difficulté de réalisation, • la fiabilité relative. 	<i>Dans le cadre des programmes FEDD InclusiFI et FISEA+ :</i> Renforcer les mécanismes de garantie des prêts au MPME agricoles des projets PCESA et PACTE, et

RUBRIQUE	BESOINS SPECIFIQUES	OFFRE EXISTANTE	APPUI POSSIBLE DU FEDD
	nantissements...) pour les promoteurs ne disposant pas de patrimoine et le coût de constitution de ces suretés.	Quelques mécanismes de garantie nationaux tels que la SOFIGIB et ses différents fonds, régionaux (FSA, AGF-WA), et des facilités de partage de risque (AFD/ARIZ) existent néanmoins.	Appuyer la mise en place par les mécanismes nationaux (SOFIGIB, AFD/ARIZ) et régionaux (FSA, AGF) de fonds de garantie spécifiques aux financements des MPME agricoles et agroalimentaires dans le cadre de financements mixtes par des banques et des IMF
V - ACCOMPAGNEMENT			
INFORMATION	<p>Disponibilité auprès des banques et d'IMF de plateformes dédiées aux services non financiers d'appui :</p> <ul style="list-style-type: none"> à l'information et à l'échange sur les solutions de financement et le suivi à la formation à la gestion à l'assistance conseil au montage et au suivi de projets à la formalisation, normalisation et certification des informations et process de gestion <p>Coût réaliste et accessible des prestations d'accompagnement</p> <p>Accès aux services facilité par des solutions digitales</p>	<p>Offre de services non-financiers et Incubateurs/Pépinières dont entre autres celui de l'AFP-PME</p> <p>Offres spécifiques à la mésofinance par certaines banques commerciales</p> <p>Concept de « Maison de la PME » comme guichet unique et espace dédié à l'accompagnement financier et non financier aux PME par la SGBF, en collaboration avec la MEBF, les CGA, l'AFP-PME, l'AFD, les IMF Baobab et ACEP, la BOAD, la SOFIGIB et I&P.</p>	<p><i>Dans le cadre du programme FEDD FISEA+ :</i></p> <p>Appuyer par des financements mezzanine, des garanties et des prêts, à travers les banques, IMF et partenaires techniques, les plateformes de services financiers et non- financiers dédiées aux MPME telles que la « Maison de la PME »</p> <p>Faciliter l'accès à des lignes de crédits à taux bonifiés pour les projets à risque élevé, et à des fonds d'assistance technique pour l'accompagnement à l'information, à la formation, à la normalisation et à la digitalisation</p>
FORMATION			
ASSISTANCE/CONSEIL			
NORMALISATION/CERTIFICATION			

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau synoptique des treize (13) filières porteuses dégagées dans la stratégie nationale d'exportation (Version Mai 2017)

Critères	Filières													Observations
	Sésame	Karité	Mangue	Oignon	Bétail-viande	Peaux et cuirs	Anacarde	Textile/Habillement	Artisanat d'art	Miel	Gomme arabique	Tomate	Niébé	
Dynamisme de la demande locale, sous-régionale et mondiale (marchés potentiels)	Existence d'une bonne demande locale. Mais 80% de la production est exportée	Le Burkina fait partie du cercle restreint des pays au monde qui produisent le karité. La variété paradoxa (dont le Burkina a l'exclusivité de la production) est en forte demande, car la stéarine du karité est l'ingrédient le plus nécessaire et recherché par l'industrie mondiale de la confiserie.	Marché local estimé entre 50.000 et 150.000 tonnes et le reste de la production est exporté (environ 50.000 T)	La demande extérieure d'oignon en 2015 est estimée à 3 510 tonnes. Le reste de la production est consommée localement	En 2012, la consommation intérieure (129 980 tonnes); exportation de viande (520 tonnes); exportation d'animaux sur pieds (en équivalent viande) (52 000 tonnes). En 2017, au titre des exportations, on a enregistré 539 012 têtes d'animaux (173 292 bovins, 261 972 ovins et 103 748 caprins)	Forte demande locale notamment lors des événements culturels comme le FESPACO, le SIAO etc. Mais aussi une demande internationale non entièrement couverte	Le Burkina transforme 5% de sa production et exporte le reste vers l'Inde, le Vietnam, le Brésil à partir d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Tema (Ghana)	Existence d'une demande locale notamment ces dernières années en matière d'habillement. De même, il y a une bonne demande internationale et sous régionale	Existence d'un marché local et d'un marché international grâce à l'organisation des événements comme le SIAO, le FESPACO Son marché est plus événementiel (compétitions sportives et culturelles, impression d'uniformes, rencontres internationales etc.) Les principaux pays d'export étant la France, l'Allemagne, les pays bas, les USA	La demande est essentiellement locale. Une infime partie de la production de miel est exportée vers les pays voisins notamment le Ghana, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Maroc et hors d'Afrique (France, Belgique, Suisse, Canada, USA).	Les exportations connues et enregistrées sont de l'ordre de 100 tonnes en 2004, soit un taux d'exploitation de 22%.	Le Burkina Faso exporte annuellement plus de 150 000 tonnes de tomate dont 98% exportés frais, essentiellement vers les pays côtiers. Le Ghana qui accueille près de 80 000 tonnes, reste le principal pays de destination.	Les graines du niébé alimentent les échanges économiques au niveau régional et sous-régional. Les débouchés principaux sont la demande urbaine intérieure (90%) et l'exportation sur le marché sous régional (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Nigeria) pour une quantité ne dépassant pas 6 000 tonnes malgré l'existence d'un marché potentiel de plus de 500 000 tonnes/an	
Observations	RAS	RAS	RAS	RAS	Pas de statistiques récentes obtenues	RAS	RAS	L'analyse de la demande est handicapée par l'absence de statistiques complètes sur les différents métiers (la filature, le tissage, la teinture, la couture)	Depuis 2008 les achats des importateurs européens ont connu une baisse significative des volumes. Les causes en étaient, une baisse de la demande européenne, une préférence des acheteurs à travailler avec l'Asie et une concurrence agressive des pays asiatiques avec par exemple des copies de sculptures ou masque en provenance de Thaïlande ou d'Indonésie	Depuis février 2018, le Burkina a été admis comme pays pouvant exporter son miel vers l'UE	Les statistiques sont en deçà de la réalité, en raison des exportations clandestines vers le Mali et le Niger de la majorité des producteurs du Nord. Les prix y sont plus rémunérateurs	RAS	RAS	
Niveau de production et le potentiel des matières premières	La production est établie aujourd'hui à environ 163.787 tonnes (période 2017-2018)	La production nationale varie entre 450.000 et 600.000 tonnes l'an.	Capacité a doublé passant de 90 T en 2017 à 200.000 T en 2018	La production annuelle d'oignon varie entre 250 000 et 300 000 tonnes	Les abattages contrôlés ont fourni 49 233 tonnes en 2014 contre 35 643 tonnes en 2005	La production des peaux est passée de 1 579 723 tonnes en 2014 à 1 076 744 tonne en 2018. Celle du cuir sur la même période est passée de 220 642 tonnes à 186 038.	Nette croissance de la production avec 85 000 tonnes/an sur des superficies estimées en 2015 à 255 000 hectares, Elle est passée à 100.000 T en 2017	La production est établie sur la campagne 2017-2018 à 613 000 tonnes. Mais la production est passée de 707 012 tonnes à 562 709 tonnes de 2014 à 2016. La production du fil simple est passée de 1 136 tonnes en 2014 à 1 124 en 2015. Quant au fil retordu, il est passé de 1 839 tonnes en 2014 à 2 267 tonnes en 2015	Hormis le bronze pour lequel il y a des difficultés grandissantes à trouver de la matière première (avec une inflation des coûts), les autres métiers ne font état de difficulté importante pour accéder à de la matière première tel que les métaux précieux, le bois, la terre et les végétaux. A noter que pour cette filière "artisanat d'art", la consommation en bois fait appel directement aux ressources forestières locales même si elles sont faibles.	Production évaluée à 500 Tonne/An pendant la période 2011 à 2015 est passée aujourd'hui à 1 054, 87 tonnes de miel par an dont 734.35 tonnes pour la grande miellée et 320.52 tonnes pour la petite miellée	La production de gomme varie entre 100 et 300 grammes par arbuste. En 2005, le potentiel de production annuelle oscillait entre 1500 tonnes et 4 500 tonnes	Production moyenne annuelle estimée à 300 000 tonnes	La production moyenne est de 554 675 tonnes sur les cinq (05) dernières années sur des superficies de plus en plus grandes (une augmentation de 99368 ha en 2011 à 165 647 ha en 2015).	Nous n'avons pas pu disposer de données récentes sur la filière gomme arabique. Les données fournies datent de 2005
Observations	Cependant, la production a connu une variation importante ces dernières campagnes passant de 235 080 tonnes pour la période 2015-2016 à 163 787 tonnes pour la période 2017-2018	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	RAS	Nous n'avons pas disposé de statistiques sur les quantités produites pour chaque métier de l'artisanat d'art	RAS	RAS	RAS	RAS	

Critères	Filières													Observations
	Sésame	Karité	Mangué	Oignon	Bétail-viande	Peaux et cuirs	Anacarde	Textile/Habillement	Artisanat d'art	Miel	Gomme arabique	Tomate	Niébé	
Importance socioéconomique par rapport à la capacité de création d'emplois et à la contribution au PIB (Impact sur l'emploi et sur la croissance)	De 2010 à 2016, les recettes d'exportation du sésame ont été évaluées à plus de 350 milliards de FCFA, (soit 533 M EUR). La production occupe plus de 200 000 producteurs organisés en unions provinciales. Le compte d'exploitation de la production indique une marge brute de 205 FCFA/kg de sésame récolté.	La filière mobilise directement plus de 500 685 acteurs . Plus de 1. 800. 000 femmes exploitent, de façon saisonnière, les produits du karité en tant qu'activités génératrices de revenus. La contribution de cette filière au PIB est de l'ordre de 30 milliards de F.CFA (45 M EUR), ce qui représente entre 0,5% et 1% de l'ensemble des activités	La filière occupe 28.000 personnes environ. Elle contribue pour 0,5% au PIB. La filière contribue pour 1,6 milliard de FCFA au budget de l'Etat par les taxes directes et indirectes et représente 0,6% des exportations de biens FOB	Les exportations sont estimées à 272,2millions de F CFA en 2015 et à 329,3 millions de F CFA en 2014. La culture de l'oignon occupe environ 15.000 producteurs et génère annuellement d'importants revenus aux acteurs de la filière	L'élevage contribue à 12% environ du PIB. Les valeurs moyennes annuelles des produits animaux exportés représentent régulièrement 15 à 16 milliards de FCFA, soit 30 % des recettes d'exportation. L'exportation de bovins sur pied dégage, à elle seule, une contribution appréciable en intervenant pour 60 % de la valeur ajoutée des exportations. En 2003, la population « éleveur », a été estimée à 3 624 366 personnes, soit 30 % de la population totale du pays	Les revenus des exportations ont connu une baisse drastique passant de 4,5 milliards de FCFA en 2008 à 1,224 milliard en 2014	Environ 45 076 ménages sont impliqués dans sa production. Les prévisions pour 2030 sont de l'ordre de 200 000 tonnes. Troisième produit agricole d'exportation après le coton et le sésame, l'anacarde est ucontribue à la réduction de la pauvreté et se présente comme un produit à fort potentiel économique pour les zones productrices et pour le Burkina Faso. Les exportations en valeur de la noix de cajou sont passées de 16 milliards de F CFA (24 M EUR) en 2012 à environ 67 milliards de F CFA (102 M EUR) en 2016, soit une croissance de plus de 32% par an	La matière première (coton, graine et fil) représente 30 à 40% du PIB, 60 à 70% des recettes d'exportation et 55,3% des cultures de rente au cours de la saison 2016. Mais seulement, le Burkina ne transforme que 5% de sa production cotonnière, et ce, grâce aux efforts conjugués des 50 000 artisans dont 40 000 femmes . Les producteurs sont estimés à 384 000	Pour les articles en céramique et poterie, les données statistiques de l'APEX (Agence Promotion des Exportation) montrent pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 des exportation stables d'un montant moyen de 238,7 millions de Fcfa. Pour les sculptures, les données statistiques de l'APEX montrent pour les années 2012, 2013, 2014 et 2015 des exportations en légère baisse et d'un montant moyen de 246, 6 millions de Fcfa	Le miel et la cire vendue au niveau national s'élèvent à une valeur de deux milliards sept cent soixante dix sept millions six cent quatre-vingt-deux mille six cent (2 777 682 600) FCFA. L'activité apicole procure plus de 1,5 milliards de F CFA reversés à l'économie nationale sous forme de recettes. Près de 16.000 apiculteurs estimés en 2018	Les prix à la tonne varient autour de 1000 \$ la tonne du fait la faible qualité du produit offert (il est de 2 500\$ la tonne pour les pays hautement professionnels de la filière	Les exportations de tomates rapportent près de 50 milliards de F.CFA par an au pays	La filière emploie 1,2 millions de producteurs dont 720.000 femmes. La production de 2016-2017, représente plus de 89 milliards de FCFA de valeur (135 M EUR) et plus de 3 milliards de FCFA (4,5 M EUR) de recettes d'exportation.	
Observations	Cependant, on note une baisse des exportations des graines de sésame de l'ordre de 10 584,5 millions FCFA.	RAS	RAS	RAS	RAS	Cette filière connaît aujourd'hui des difficultés notamment avec la fermeture de la société TAN ALIZ qui détenait une part considérable du marché. Aujourd'hui, l'Etat burkinabè souhaiterait relancer le secteur car le Burkina Faso regorge de grandes potentialités en matière d'élevage et donc, de cuirs et peaux.	RAS	RAS	RAS	RAS	Nous n'avons pas pu disposer de données suffisantes sur le 3ème critère	RAS	RAS	

Source : conçu par nous

Annexe 2 : Liste de personnes/structures rencontrées

- Délégation de l'UE : Abdoulaye OUEDRAOGO, Dramane SEBRE
- Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP-PMF) /Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement – M. Roger OUEDRAOGO : Chef de département Etudes, Statistiques et Suivi-Evaluation.
- Agence de Financement et de Promotion des PME (AFP-PME) / Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat – Mme Sylvie KOULIBALY : Directrice des Affaires Juridiques ; Mme Reine VALMEDE : Directrice Technique du Centre
- Agence Burkinabé des Investissements (ABI) : M. Aziz Tély HEMA ; Chargé de veille institutionnelle
- Orabank Burkina Faso / Association Professionnelle des Banques (APB-BF) : M. Dramane BAZIE ; Directeur clientèle entreprise
- Société Générale Burkina Faso : M. Michael TAPSOBA - Chargé d'Affaires PME, responsable du projet « Maison de la PME »
- CORIS Bank Burkina Faso : M. Félix SAWADOGO – Consultant pour le projet Mésofinance
- Direction Générale du Développement Industriel MCIA, Sylvanus Traoré (DGDI) ;
- Direction Générale de la Promotion de l'Entreprise (DGPE), Mme Mariam Traoré (DGPE) et M. Paul Pacmagda;
- Direction Générale du Commerce (DGC), M. Seydou ILBOUDO, Directeur Général du Commerce ;
- Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD), François RAMDE ;
- Maison de l'Entreprise du Burkina Faso : Lancina KI, Moussa TRAORE et Mme Clarisse KARAMA
- Chambre de Commerce et d'Industrie du BF : Thimothée DABIRE, Directeur des études et stratégies
- Chambre des métiers et de l'artisanat : Dr Joseph BEOGO
- Caisse Nationale de la Sécurité sociale : David KOURAOGO (Chef de service immatriculation) et Hamado GUENDE (Chef de service études et statistiques)
- Tribunal de Commerce de Ouagadougou : Maître Inoussa SANKARA, Greffier
- Direction Générale des Impôts : Tonguin SAWADOGO

Annexe 3 : Documentation consultée

Documents de politique et stratégie

- Plan National de Développement Economique et Social (2016-2020), MINEFID, 2016
- Diagnostic de la Stratégie Nationale d'Exportation (SNE), version provisoire, MCI, Mai 2017
- Stratégie nationale de développement durable de la filière karité du BURKINA FASO 2015-2019, par le Centre du commerce international (ITC)
- Stratégie Nationale de Finance Inclusive 2019-2023 (Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement du Burkina Faso – 2019)
- Stratégie de valorisation des mangues. L'expérience des femmes du Groupement Basné de la Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN) Analyse de la chaîne de valeur Mangue au Burkina Faso, N°2 - MARS 2018

Annuaire

- Annuaire statistique, Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat 2017, publié en juillet 2018

Rapports d'études ou d'activités

- Rapport sur la balance commerciale et le commerce extérieur 2018, Direction générale du Commerce pour le compte de l'année 2017, Décembre 2018
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects, révision de 2010, 2011
- International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2018. p: Projections
- Rapport 2018 sur l'état du secteur privé, CCI-BF
- Etude d'évaluation et de formulation d'un programme « Une région, une usine de transformation agroalimentaire », Rapport provisoire, MCI, Mai 2019
- Analyse des contraintes à l'investissement privé et à la croissance, Formulation second Compact du MCC Août 2017
- Réalisation d'une analyse de l'écart entre les opportunités de fournitures locales aux sociétés minières et la capacité des fournisseurs locaux à y répondre et pour l'élaboration d'un cadre national de promotion de la fourniture locale, CAERD, Rapport Juillet 2018, Ministère des mines
- Rapport annuel de la BCEAO 2017
- Données Banque mondiale – 2018
- Note Pays de la BAD sur le Burkina Faso – 2018
- Situation agrégée des Banques au Burkina Faso (Avril 2019) APB-BF
- Rapport de l'Etude AFD-Fondation Avril auprès des banques et de PME ciblées pour l'évaluation des besoins liés à la création d'un fonds de garantie court terme (2018)
- Rapport 2016 sur le secteur de la microfinance au Burkina Faso (Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance/MINEFID – 2017)

- Jobs & Growth Compact pour le Burkina Faso (Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso -2018)
- La filière féminine du karité : productrices burkinabè, « éco-consommatrices » occidentales et commerce équitable ; Cahiers de géographie du Québec, 2019
- Chaînes de valeur de la filière karité au Burkina Faso ; par Zacharie Badini, Moïse Kaboré, Jennie van der Mheen – Sluijter et Sietze Vellema ; Août 2011
- Table Filière Karité du Burkina Faso - (TFK) ; Une concertation interprofessionnelle nationale de la filière Karité. Présentée Par Antoinette OUEDRAOGO 1^{ère} Vice-présidente, 2013.
- Analyse de la chaîne de valeur Sésame au Burkina Faso ; Avril 2018 ; Réalisé par le cabinet International Marketing – Management Consulting Group (IMCG)
- Etude sur la dynamique des marchés et les flux commerciaux des filières riz, sésame et fonio dans les zones d'intervention du programme MLI/021 ; Version finale du 10 avril 2018
- Etat des lieux des filières agrosylvopastorales halieutiques et fauniques ; 11^{ème} édition des journées de l'entrepreneuriat burkinabè (JEB), Augustine SOULAMA/NONGANA Chargée d'études au SP/CPSA
- Étude de marché sur le circuit de distribution et de commercialisation du niébé à Ouagadougou, avril 2014, G.P.S
- Etude sur les créneaux porteurs au Burkina Faso, Réalisée par : Clément Roger Yaméogo Démographe Economiste ; Novembre 2005
- Revue des filières bétail/viande & lait et des politiques qui les influencent au Burkina Faso, publiée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest 2016.
- Analyse de la filière bétail viande au Burkina Faso, Réalisée par des cadres du Ministère des Ressources Animales, du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et des représentants des Chambres Régionales d'Agriculture, novembre 2007.
- Opportunités d'investissement dans le secteur agrosylvopastoral au Burkina Faso ; version provisoire, juin 2018

Enquêtes

- Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, Document provisoire, INSD (Document provisoire) juillet 2018,
- VII^{ème} Recensement Industriel et Commercial, INSD, 2017
- Recensement des apiculteurs et caractérisation des exploitations apicoles au Burkina Faso, Ministère des ressources animales et halieutiques, Secrétariat Technique Apiculture, Rapport définitif, Mars 2019

Annexe 4 : Principales entités détenant des données sur le secteur privé au Burkina Faso

Au Burkina Faso, plusieurs entités privées, professionnelles, administratives ou associatives détiennent des données ou des bases de données (sectorielles ; partielles ou complètes) sur le secteur privé ou sur les entreprises créées. Parmi ces entités, **celles présentées dans le tableau ci-dessous détiennent des données plus globales et multisectorielles.**

N°	SIGLE	DENOMINATION	DONNEES DETENUES	FORMAT DES DONNEES
01	MEBF	<p>Maison de l'Entreprise du Burkina Faso</p> <p>Créée en 2002</p> <p>(avec le CEFORE - Centre de Formalités des Entreprises créé en 2005)</p>	<p>Fichier National du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (FN-RCCM), géré par la Direction de la Facilitation des Affaires</p> <p>Collecte des données effectuées (périodiquement et annuellement) auprès des entités suivantes : TCO, TGI, CEFOREs, CNSS, DGI, INSD</p>	numérique
02	CCI-BF	<p>Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso</p> <p>Créée en 1948</p>	<p>Fichier National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises (fichier NERE), géré par la Direction des Etudes et de la Stratégie</p> <p>Collecte des données effectuée auprès des entités suivantes : CNSS, DGI, SONAPOST, DGD, INSD, TCO, TGI, SYLVIE, MEBF-CEFORE</p> <p>Répertoire Statistique des Entreprises (RSE)</p>	numérique
03	INSD	<p>Institut National de la Statistique et de la Démographie</p> <p>Créé en 1958 sous l'appellation « Bureau Statistique », devenu « INSD » en 1974</p>	<p>Créé en Août 2010</p> <p>Collecte des données effectuée auprès des partenaires (CCI-BF, MEBF/CEFORE, DGI, etc) et par le Recensement Industriel et Commercial (tous les 5 ans)</p>	<p>papier</p> <p>numérique</p>

N°	SIGLE	DENOMINATION	DONNEES DETENUES	FORMAT DES DONNEES
04	TC	Tribunal de Commerce (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso) Créée en 2010	Document papier portant sur les créations d'entreprises (RCCM : création, modification, radiation - Faillites d'entreprises, ...), gérés par les Greffiers en Chef	format papier
05	CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale Créée en 1955	Répertoire National des Entreprises ayant un numéro CNSS (déclaration des entreprises et de leur personnel à la CNSS) et soumises à des obligations sociales Collecte des données effectuée après remplissage des formulaires par les employeurs et auprès de la CCI-BF (fichier NERE) et des CEFORE	format numérique
06	DGI	Direction Générale des Impôts	Répertoire National des Entreprises ayant un numéro IFU (Identifiant Financier Unique) et soumises à des obligations fiscales	format papier format numérique

Annexe 5 : Entités détenant des données sectorielles ou partielles

Les entités, **présentées dans le tableau ci-dessous**, détiennent des données partielles ou sectorielles sur le secteur privé au Burkina Faso.

N°	SIGLE	DENOMINATION	DONNEES DETENUES	FORMAT DES DONNEES
01	CMA-BF	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Burkina Faso	Données collectées sur les artisans implantés au Burkina Faso http://www.cma.bf	papier
02	CNPB	Conseil National du Patronat Burkinabè	http://patronat.bf	papier
03	APSAB	Association Professionnelle des Sociétés d'Assurances du Burkina Faso	Données collectées auprès des sociétés d'assurances et de réassurance implantées au Burkina Faso http://apsab.org	papier
04	APBEF-B	Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers du Burkina	Données collectées auprès des banques et établissements financiers implantés au Burkina Faso http://apbef-bf.org	papier numérique
05	AP/SFD-BF	Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina Faso	Données collectées auprès des systèmes financiers décentralisés ou institutions de microfinance http://www.apsfd-burkina.bf	papier numérique

Annexe 6 : Annuaires en ligne sur le secteur privé et les entreprises au Burkina Faso

En plus des bases de données privées, institutionnelles et nationales, des données sur le secteur ou les entreprises du Burkina Faso peuvent être collectées auprès des annuaires sur Internet. Ci-dessous, une liste non exhaustive est fournie à titre de complément d'information.

N°	SIGLE	DENOMINATION DE L'ENTITE	URL DE L'ANNUAIRE
01	CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	www.cci.bf (aller vers le lien : Nos services -> Annuaires d'Entreprises)
02	IZF	Investir en Zone Franc	www.izf.net/content/les-principales-entreprises-burkina-faso-0
03	-	Go Africa Online	www.goafricaonline.com (aller vers le lien : Burkina Faso)
04	-	Agripol	http://agripol.faso-dev.net/bd/listing_ent_agricole.php
05	CGPME - BF	Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises au Burkina Faso	https://cgpme-bf.com

Annexe 7 : CNSS/Informations collectées sur les employeurs au Burkina Faso

Le tableau ci-dessous présente une liste des principales informations collectées auprès des employeurs au Burkina Faso.

N°	INFORMATION	EXPLICATIONS DETAILLEES
01	Nom ou Raison sociale	Identité (Nom, Prénom) ou Raison sociale de l'employeur (ayant embauché du personnel au Burkina Faso)
02	N° Contribuable	N° IFU (Identifiant Financier Unique) / Fourni par la DGI
03	N° Registre de Commerce	N° du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier / Fourni par le CEFORE-MEBF ou les TGI
04	Sigle employeur	Sigle de l'employeur
05	Date de création	Date de création de l'entreprise
06	Date d'embauche du 1 ^{er} salarié	Date d'embauche du 1 ^{er} salarié (par l'employeur)
07	Banque	Banque dans laquelle l'employeur possède au moins un compte bancaire
08	N° compte bancaire	N° de compte bancaire de l'employeur
09	N° compte CCP	N° de compte au niveau d'une institution comme la SONAPOST
10	Adresse postale	Adresse poste de l'employeur
11	Province	Province dans laquelle est localisé l'employeur
12	Département	Département dans lequel est localisé l'employeur
13	Secteur	Secteur dans lequel est localisé l'employeur

14	Quartier	Quartier dans lequel est localisé l'employeur
15	N° de rue / Nom de rue	
16	N° de lot / Nom de l'immeuble	Informations sur la localisation géographique de l'employeur
17	N° étage / N° porte	
18	Téléphone	N° de téléphone de l'employeur
19	Description des activités	Description des activités de l'employeur
20	Activités principales	Activités principales de l'employeur
21	Activités secondaires	Activités secondaires de l'employeur
22	Branche d'activités	Branche d'activités dans laquelle exerce l'employeur
23	Siège ou Maison mère	Adresse du siège ou de la maison mère de l'employeur
24	Forme juridique	Forme juridique de l'employeur
25	Taille de l'entreprise	Taille de l'entreprise, en termes de nombre d'employés

Après une saisie des données dans le logiciel de la Caisse, un **numéro CNSS** est généré et un courrier papier est adressé à l'employeur nouvellement immatriculé.

Annexe 8 : Formulaire M0/Données collectées par les CEFORÉ ou les TGI/TC lors des d'une création d'entreprise

Le tableau ci-dessous présente une liste des principales données collectées au moment de la création d'une entreprise, d'ouverture d'un établissement secondaire ou d'ouverture d'une succursale au Burkina Faso.

N°	DONNEES	EXPLICATIONS DETAILLEES
01	Dénomination	Dénomination de l'entreprise
02	Nom commercial	Nom commercial de l'entreprise
03	Enseigne	Enseigne commerciale de l'entreprise
04	Sigle	Sigle de l'entreprise
05	Adresse du siège	Adresse du siège de l'entreprise
06	Adresse de l'établissement créé	-
07	Forme juridique	Forme juridique de l'entreprise
08	N° RCCM du siège	N° du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de l'entreprise mère (s'il en existe)
09	Capital social	Montant du capital social (avec les parts en numéraires et en nature)
10	Durée	Durée d'existence de l'entreprise
11	Activité principale	Activité principale de l'entreprise
12	Principal établissement ou succursale	Informations détaillées sur le principal établissement ou la succursale
13	Etablissements secondaires	Informations détaillées sur les établissements secondaires
14	Associés	Informations détaillées sur les associés tenus indéfiniment et personnellement
15	Dirigeants	Informations détaillées sur les dirigeants de l'entreprise (Gérants, Directeurs Généraux, PDG, Administrateurs ou associés ayant le pouvoir d'engager la personne morale)

Avec les informations fournies à l'aide du formulaire M_0 (et M_0 bis), un **numéro RCCM** est attribué l'entreprise ou à l'établissement ou à la succursale en création.

Un formulaire M_2 (et M_2 bis), similaire au formulaire M_0 , permet de collecter les données pour la modification d'une entreprise, d'un établissement ou d'une succursale existante. Les modifications peuvent porter sur (i) les dirigeants, (ii) la propriété de l'entité, (iii) les commissaires aux comptes, (iv) le capital, les activités, etc.

Annexe 9 : Données minimales pour caractériser une entreprise du secteur privé

Pour concevoir une base de données utile à tous les acteurs ayant un intérêt particulier pour le secteur privé, **il faut rassembler les informations des annexes n°4, n°5 et celles des tableaux ci-dessous**. Ces informations sont produites, enregistrées ou fournies par différentes entités.

N°	INFORMATION	PRODUITE PAR ou ENREGISTREE PAR	N°	INFORMATION	N°	INFORMATION
01	N° IFU	DGI	01	Nombre d'employés	01	Adresse géographique
02	N° CNSS	CNSS	02	Activités principales	02	Adresse postale
03	N° RCCM	TC	03	Activités secondaires	03	Localité (Ville, Province, Pays, ...)
04	N° INSD	INSD	04	Nombre d'établissements	04	Partenaires (locaux, internationaux)
05	Capital social	TC	05	Nombre de succursales	05	Produits commercialisés
06	Statut juridique	TC	06	Nombre d'agences	06	Services fournis
07	Raison sociale	TC	07	Chiffre d'affaires	07	Rattachement à d'autres entreprises
08	Sigle	TC	08	Année du chiffre d'affaires	08	Prise de participation dans d'autres entreprises
09	N° Téléphone	Opérateur de téléphone	09	Site web	09	...
10	N° Fax	Opérateur de téléphone	10	Adresse email	10	...

Annexe 10 : Principales organisations et associations professionnelles enregistrées au fichier NERE en 2018

DENOMINATION	SIGLE	VILLE	TELEPHONE
Fédération nationale des petites et moyennes entreprises	FN-PME	Ouagadougou	25478189
Association femmes-solidarité - femmes chefs d'entreprises	AFS-FCE	Ouagadougou	25350171
Club des hommes d'affaires franco-burkinabè	CHAFB	Ouagadougou	25305898
Association burkinabè des acteurs de développement	ABAD	Ouagadougou	25300484
Association pour la promotion, le soutien et le suivi de l'investissement privé	APSIP	Ouagadougou	25447758
Cercle des jeunes chefs d'entreprises burkinabè	LE CERCLE	Ouagadougou	25331753/25304837
Union des professionnels du textile et de l'habillement du centre	UPROTEX-HAC	Ouagadougou	78824670
Fédération des agents immobiliers du Burkina Faso	FAIBF	Ouagadougou	25362534
Association burkinabè des inventeurs et innovateurs	AB2I	Ouagadougou	78828469
Association pour le développement des petits et moyens commerçants	ADPMC	Ouagadougou	70052888
Association professionnelle des jeunes entrepreneurs du Faso	APJEF	Ouagadougou	25360509
Table filière karité	TFK	Ouagadougou	20921628
Conseil national du patronat burkinabè	CNPB	Ouagadougou	25330309
Organisation nationale des commerçants du Burkina	ONACOM-B	Ouagadougou	25312815
Club des hommes d'affaires turco-burkinabè	CHAT	Ouagadougou	78577777

Union nationale des importateurs et vendeurs professionnels de véhicules auto et de pièces détachées d'occasion	UNIVP VAUTOPI DOCBF	Ouagadougou	25306681
Ordre national des pharmaciens du Burkina	ONPB	Ouagadougou	25360025
Association des femmes d'affaires burkinabè	AFAB	Ouagadougou	71913329
Association des producteurs exportateurs de fruits et légumes - Burkina - normes internationales	APEX BURKINA-NI	Ouagadougou	25387455
Syndicat des commerçants importateurs et exportateurs du Burkina	SCIMPEX	Ouagadougou	25311870
Ordre des avocats du Burkina Faso		Ouagadougou	25302290
Association des professionnels des voyages et du tourisme au Burkina Faso	APVT/BF	Ouagadougou	25 30 00 81
Association professionnelle des sociétés d'assurances du Burkina	APSAB	Ouagadougou	25306949
Conseil burkinabè des agences de gardiennage	CBAG	Ouagadougou	25381957
Union des chauffeurs routiers du Burkina	UCRB	Ouagadougou	25436110
Association professionnelle des experts et conseils fiscaux	APECF	Ouagadougou	25302823
Organisation syndicale des commerçants du Burkina	OSCB	Ouagadougou	25344931
Association des commerçants voyageurs	ACV	Ouagadougou	70250020
Association des commerçants de pièces détachées du secteur informel	ACPSI	Ouagadougou	70178122
Syndicat national des grossistes de boissons	SYNAGROB	Ouagadougou	25 38 47 02
Association burkinabè pour le management de la qualité	ABMAQ	Ouagadougou	25316240
Union des commerçants du secteur informel du Burkina Faso		Ouagadougou	70233858

Association des jeunes commerçants "neer-wata"		Ouagadougou	70192190
Association yamwecre des jeunes commerçants	AYJC	Ouagadougou	78348634
Association des commerçants ramongsaana	ACR	Ouagadougou	74056202
Association des commerçants de pièces détachées cycles et cyclomoteurs, motos, autos et assimilées du Burkina Faso	ACPDCCMAAB	Ouagadougou	70250008
Association des professionnels du génie civil, de l'élevage et du commerce	APROGEC	Ouagadougou	78894833
Fédération syndicale des commerçants du Burkina	FSCB	Ouagadougou	78176050
Association des jeunes commerçants et transporteurs du Burkina Faso	AJCTBF	Ouagadougou	70240511
Association sougr-nooma pour l'intégration de la femme au développement	ASNIFD	Ouagadougou	76319958
Association pour le développement des petits et moyens commerçants	ADPMC	Ouagadougou	78051229
Association burkinabè pour le développement des jeunes bouchers	ABDJB	Ouagadougou	70240578
Syndicat burkinabè des importateurs et vendeurs de motos et motocyclettes	SBIVM	Ouagadougou	70204097
Association organisation nationale des commerçants de ferraille du Burkina	ONCFB	Ouagadougou	78863228
Association des commerçants wend-tilgdo du Kadiogo	ACWTK	Ouagadougou	70604090
Association des petits commerçants solidaires pour le développement	APCSD	Ouagadougou	70508818
Association des petits commerçants beog-yinga		Ouagadougou	78849573
Association tiktaaba		Ouagadougou	78019132

Association sougr noome wende		Ouagadougou	70388550
Association burkinabè des importateurs et vendeurs de liqueurs et des boissons spiritueuses	ABIVLBS	Ouagadougou	25314817
Syndicat national des petits commerçants du Burkina	SYNAPETCOM	Ouagadougou	25312898
Association des commerçants de pièces détachées de cycles et cyclomoteurs du Burkina Faso	ACPC-B	Ouagadougou	25384182
Association des commerçants de céréales du Kadiogo	ACCK	Ouagadougou	25314497
Association des petits commerçants voyageurs	APECOV	Ouagadougou	25310227
Syndicat autonome des opérateurs économiques du burkinabè	SAOE-B	Ouagadougou	25306512
Association sougr'nonma	SOUGR' NONMA	Ouagadougou	25310993
Association sougr nomme wende marche central rood-wooko	AS	Ouagadougou	70388550
Association pour le progrès du Burkina	APB	Ouagadougou	25331034
Association des marchands de colas du Burkina	AMCOB	Ouagadougou	25306432
Groupement professionnel des pétroliers	GPP	Ouagadougou	25325000
Association des grossistes et distributeurs d'intrants agricoles	AGRODIA	Ouagadougou	25483501
Association pour la promotion des jeunes commerçants du Burkina	APJCB	Ouagadougou	25323854
Association professionnelle des exportateurs de gomme arabique	APEGA	Ouagadougou	76696699
Club des exportateurs des produits artisanaux	CEPA	Ouagadougou	25313555
Conseil des oléagineux du Burkina	COB	Ouagadougou	25316984

Syndicat des commerçants de céréales de Ouagadougou	SCC-O	Ouagadougou	25314497
Syndicat national des transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs du Burkina	SNTRMV-B	Ouagadougou	78009680/76414603
Ordre national des médecins du Burkina Faso		Ouagadougou	25300534
Union nationale des carreleurs du Burkina	UNCB	Ouagadougou	25337161
Association professionnelle des courtiers d'assurances du Burkina	APCAB	Ouagadougou	78016835
Association professionnelle des banques et établissements financiers du Burkina	APBEF-B	Ouagadougou	25312065
Club de la sécurité des systèmes d'information du Burkina Faso	CLUSIBF	Ouagadougou	70273686
Association professionnelle des transitaires et commissaires en douane agréés	APTCD	Ouagadougou	25378252
Association des agences conseils en communication	PUBLICITAIRES ASSOCIES	Ouagadougou	25335858
Ordre national des experts comptables et comptables agréés	ONECCA-BF	Ouagadougou	25 33 06 41/25314750
Association des corps d'état secondaire du bâtiment	ACESB	Ouagadougou	25361011
Union des ingénieurs en génie civil	UICG-B	Ouagadougou	25382162
Association des promoteurs immobiliers du Burkina	API-BF	Ouagadougou	25315611
Associations des courtiers et agents immobiliers du Faso	ACAIF	Ouagadougou	50476465
Initiative des jeunes pour l'entrepreneuriat et la formation	INJEF	Ouagadougou	78383969
Syndicat national des taximen et transport urbain du Burkina	SNTTUB	Ouagadougou	78873993
Organisation professionnelle du transport au Burkina	OPTB	Ouagadougou	50481722

Association des transporteurs routiers pour la paix	ATRPP	Ouagadougou	60906000
Association des garagistes et assimilés du Burkina	AGAB	Ouagadougou	78809742
Ordre national des vétérinaires du Burkina Faso	ONV-B	Ouagadougou	25356553
Union des transporteurs routiers voyageurs de la gare de l'Est de Ouagadougou	UTRV-GE	Ouagadougou	25366899
Union nationale des établissements d'enseignement privés laïcs	UNEEP-L	Ouagadougou	25375383
Organisation nationale des transporteurs terrestres du Burkina	ONTT-B	Ouagadougou	25306278
Union des consultants en génie civil	UCOB-GC	Ouagadougou	25376699
Association burkinabè des experts automobiles industriels et incendie	ABEAI	Ouagadougou	25316900
Association toriyaba du Faso	ATF	Ouagadougou	70121253
Association burkinabè des tricyclistés pour le développement	ABTP	Ouagadougou	70800114
Syndicat national des transporteurs routiers voyageurs du Burkina	SNTRV-B	Ouagadougou	25332513
Réseau des professionnels des technologies de l'information et de la communication	RPTIC	Ouagadougou	78349036
Ordre des architectes du Burkina	OAB	Ouagadougou	74111118
Ordre des notaires du Burkina Faso	ONBF	Ouagadougou	25301819
Organisation des transporteurs routiers du Faso	OTRAF	Ouagadougou	25372568
Société des éditeurs de la presse privée	SEP	Ouagadougou	25332711
Union nationale des femmes professionnelles de l'image du Burkina	UNAFIB	Ouagadougou	25342963
Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés du Burkina Faso	APSPD-BF	Ouagadougou	25361378

Groupe d'établissements de préparations pharmaceutiques du Burkina Faso	G-PHARM-BF	Ouagadougou	72275900
Association des imprimeurs du Burkina Faso	AIBF	Ouagadougou	70253833
Syndicat national des entrepreneurs du BTP	SYNATE-BTP	Ouagadougou	25409379
Association des professionnels de l'hydraulique		Ouagadougou	25350407
Association des professionnels du bâtiment et des travaux publics	APROBAT	Ouagadougou	25894833
Association nationale des professionnels du secteur de l'eau potable et de l'assainissement du Burkina	ANP-SEPAB	Ouagadougou	25360496
Ordre des géomètres experts du Burkina	OGEB	Ouagadougou	25417425
Grouperment professionnel des industriels du Burkina	GPI	Ouagadougou	25301159
Syndicat national des petites et moyennes entreprises du bâtiment et de travaux publics	SNPME/BTP	Ouagadougou	25393128
Ordre des ingénieurs en génie civil du Burkina Faso	OIGC-BF	Ouagadougou	70258879
Association burkinabè des huiliers	ABH	Ouagadougou	
Union communale des acteurs des produits forestiers non ligneux	UCAPFN	Ouagadougou	76682990
Association des trois sociétés cotonnières (sofitex,socoma, faso coton)	APROCOB	Ouagadougou	25343039
Fédération nationale des industries agro-alimentaires et de transformation du Burkina	FIAB	Ouagadougou	25368209
Fédération nationale des boulangers et pâtisseries du Burkina Faso	FNBPB	Ouagadougou	25313671
Association des producteurs d'huile des hauts-bassins		Bobo-Dioulasso	20982693
Association des techniciens du son et de l'image de Bobo	ATESIB	Bobo-Dioulasso	20972832

Association patronale des boulangers et pâtisseries du Burkina	APPB	Bobo-Dioulasso	20972394
Chambre régionale des huissiers de justice		Bobo-Dioulasso	20971281
Association des jeunes transporteurs de Bobo Dioulasso	AJTB	Bobo-Dioulasso	20980933
Association des distributeurs et revendeurs des transactions financières par téléphones mobiles dans les hauts-bassins	ADRTFTM-HB	Bobo-Dioulasso	75109595
Amicale des commerçants de Bobo	ACB	Bobo-Dioulasso	20973323
Association des commerçants de colas	BENKELEMA	Bobo-Dioulasso	20970711
Association des commerçants et exportateurs de bétail de Sya	ACEB/S	Bobo-Dioulasso	20980985
Association des tenanciers de débits de boissons du Houet	ATDB/H	Bobo-Dioulasso	20975360
Syndicat des commerçants de Bobo Dioulasso	SYCB	Bobo-Dioulasso	20982338
Association des importateurs-exportateurs de produits du cru	ASIE-CRU	Bobo-Dioulasso	20971362
Union fruitière et maraichère du Burkina	UFMB	Bobo-Dioulasso	20975234
Association des vendeurs de cycles et cyclomoteurs de Bobo - Dioulasso	AVCCB	Bobo-Dioulasso	20974889
Groupe des distributeurs de poissons de mer du Houet	GDPM / H	Bobo-Dioulasso	70215333
Association des commerces du centre ouest résidant dans les Hauts-Bassins	ACCOR-RH	Bobo-Dioulasso	70246772
Collectif des commerçants du marché central de Bobo	CACMB	Bobo-Dioulasso	78149212
Association interprofessionnelle mangue du Burkina Faso	APROMAB	Bobo-Dioulasso	20982837
Club burkinabè des opérateurs économiques	CBOE	Bobo-Dioulasso	20976883
Association des commerçants d'oignons	ZEMS-TAABA	Koudougou	50440255

Association des commerçants et exportateurs de bétail	ACEB	Koudougou	50441106
Association songtaaba des jeunes commerçants voyageurs du Boulkiemdé	ASJCVB	Koudougou	50441535
Association song-taaba des revendeuses de produits maraichers et de condiments	AST-RPMC	Koudougou	50440414
Association des commerçantes de céréales du sanmatenga	ACCS	Kaya	40453031
Association des commerçants de bétail du sanmatenga	ACBS	Kaya	40453273
Association des commerçants de colas du Sanmatenga	ACCS	Kaya	40453244
Association des commerçants de cuirs et peaux du sanmatenga	ACCPs	Kaya	40450019
Association des commerçants de cycles et de cyclomoteurs du Sanmatenga	ACCMS	Kaya	40453274
Association des commerçants de pièces détachées de cycles et motos	ACPE/CM	Kaya	40453607
Association des vendeurs de chaussures	AVC	Kaya	40453680
Association des commerçants de tissus du sanmatenga	ACOTIS	Kaya	40453274
Association des commerçants de volaille de la province du sanmatenga	ACVPS	Kaya	40453274
Association des commerçants des articles émaillés et chaussures	ACAEC	Kaya	40453274
Association des commerçants yoruba du Sanmatenga	ACYS	Kaya	40453570
Amicale des entrepreneurs du Yatenga	AEY	Ouahigouya	40554243
Association "yam la malgre" des commerçants de Ouahigouya		Ouahigouya	40550514

Association des commerçants de céréales "wend venegré" de Ouahigouya	WEND VENEGRE ACC/OHG	Ouahigouya	40550560
Union des commerçants et opérateurs économiques du Yatenga	UCOP/YATENGA	Ouahigouya	40550187
Groupement d'éleveurs et de production filière embouche de bidi (torobo)		Ouahigouya	40550779
Association professionnelle des jeunes commerçants	APJC	Ouahigouya	40550351
Association des jeunes opérateurs économiques du Gulmu	AJOPEG	Fada N'Gourma	70258065
Association des commerçants de Fada	ACF	Fada N'Gourma	40770344
Association filière céréales et produits du crû	AFCPC	Fada N'Gourma	40770687
Association barke des commerçants et exportateurs du bétail	ACBF	Fada N'Gourma	40770082
Association des commerçants de bétail de Fada	ASSOCIATION BARKE	Fada N'Gourma	40770775
Société coopérative des apiculteurs du Gulmu	SOCAG	Fada N'Gourma	40770212
Comité régional des unités de production du Sahel	CRUS	Dori	40660137
Association des jeunes commerçants du Sahel "sahel espoir"	AJCOS/SE	Dori	40460126
Association des commerçants de céréales de Dori	ACCD	Dori	40460342
Association des commerçants de Gourcy	ACG	Gourcy	40552013
Association provinciale des bouchers du Zondoma	APBZ	Gourcy	40552241
Fédération syndicale des travailleurs du commerce de Pouytenga	FESTRACOM	Pouytenga	40700159
Syndicat des commerçants de céréales de Pouytenga	SCCP	Pouytenga	40706950

Association namalgueb-zanga marche de bétail de Pouytenga		Pouytenga	40706926
Union syndicale des commerçants de Pouytenga	USCP	Pouytenga	70295921
Union tigm - taaba	TIGM - TAABA	Pouytenga	40706589
Organisation des transporteurs routiers de Pouytenga	OTRP	Pouytenga	40706765
Association des petits commerçants voyageurs de Pouytenga	APECOVP	Pouytenga	40706704
Association song-taaba des petits commerçants de Gorom Gorom		Gorom-Gorom	40660322
Association sougrinooma des commerçants de friperie du Sanmatenga	ASCFS	Gorom-Gorom	40453679
Association des jeunes commerçants du Sanmatenga	AJCS	Gorom-Gorom	40453853
Tougas cuir et peaux		Gorom-Gorom	40469011
Association des femmes opératrices économiques	AFOPEAC	Banfora	20880449
Union des coopératives agricoles et maraichères de la Comoé	UCAMCO	Banfora	20880141
Association des fruitiers Faso djigui Orodara	FASO DJIGUI ORODARA	Orodara	20960109
Association des commerçants pour le développement du kenedougou	ACDK	Orodara	20971362
Syndicat des transporteurs routiers du Soum		Djibo	40551329
Syndicat des transporteurs du Passoré		Yako	40559300
Dabare		Sebba	40468225
Association des commerçants de Yako		Yako	40559092
Association des petits commerçants de Pissila	APCP	Pissila	40458709
Groupement des éleveurs exportateurs de Koupela	GEK	Koupéla	40700252

Association des commerçants assimilés de Tenkodogo	ACAT	Tenkodogo	40710202
Association des commerçants song-taaba de Korsimoro	ACSK	Korsimoro	40458416